

Jean SENTENAC
Président Directeur Général

Comptes consolidés 2022



Axens
Powering integrated solutions

SOMMAIRE

États financiers consolidés au 31 décembre 2022	2
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Notes annexes aux comptes consolidés 2022	6
Faits marquants	14
Notes sur bilan	15
Information sectorielle	26
Notes sur le compte de résultat	28
Notes sur le tableau de flux de trésorerie	32
Autres informations	33

États financiers consolidés au 31 décembre 2022

Bilan consolidé

(milliers d'euros)	Notes	31/12/22	31/12/21
Immobilisations incorporelles	2	278 875	274 678
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	74 210	57 895
Immobilisations corporelles	4	203 839	199 564
Immobilisations financières	5	24 450	24 908
Titres mis en équivalence	6	3 900	3 719
Actif Immobilisé		511 064	502 869
Stocks et en-cours	7	291 518	234 038
Clients et comptes rattachés	8	320 413	321 138
Autres créances et comptes de régularisation	9 & 10	91 469	103 350
Valeurs mobilières de placement	11	4 037	31 876
Disponibilités	11	119 432	97 337
Actif Circulant		826 869	787 739
ACTIF		1 337 933	1 290 608

(milliers d'euros)		31/12/22	31/12/21 *
Capital	12	161 417	156 286
Primes		74 826	49 687
Réserves et résultat consolidés		354 226	320 649
Autres		12 195	3 747
Capitaux Propres Part du Groupe		602 664	530 369
Intérêts minoritaires		12 038	10 217
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		614 702	540 586
Autres fonds propres		2 779	2 388
Provisions	13 & 14	34 316	48 426
Emprunts et dettes financières	15	57 093	75 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	201 763	239 162
Autres dettes et comptes de régularisation	10 & 17	427 280	385 013
Dettes		686 136	699 208
PASSIF		1 337 933	1 290 608

* Des regroupements ont été réalisés conformément aux modèles recommandés par le règlement ANC 2020-01

Compte de résultat consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021 *
Chiffre d'affaires	18 & 19	876 964	797 215
Autres produits d'exploitation	20	158 747	97 483
Achats consommés	21	(362 268)	(333 546)
Charges de personnel	22	(217 113)	(194 138)
Autres charges d'exploitation	23	(288 570)	(207 216)
Impôts et taxes	24	(10 916)	(11 053)
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	25	(78 455)	(65 418)
Résultat d'exploitation avant amort. des écarts d'acquisition	18	78 389	83 327
Dotation aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	2	(9 354)	(8 228)
Résultat d'exploitation après amort. des écarts d'acquisition		69 035	75 099
Résultat financier	26	11 372	(370)
Résultat exceptionnel	27	(3 110)	(2 044)
Impôts sur les résultats	28	(18 483)	(18 373)
Résultat net des entités intégrées		58 814	54 312
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	6	398	394
Résultat net de l'ensemble consolidé		59 212	54 706
dont Intérêts minoritaires		1 866	791
dont résultat net part du Groupe		57 346	53 915
Résultat par action		24.37	23.67
Résultat par action dilué		24.37	23.67

* Des regroupements ont été réalisés conformément aux modèles recommandés par le règlement ANC 2020-01

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021
Résultat net des entités intégrées		58 814	54 312
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		42 369	44 232
Plus et moins-values de cession	27	415	2 067
Impôts différés	10	(446)	1 448
Change latent et intérêts courus sur emprunt		150	(264)
Autres produits / charges calculés		513	(637)
QP Subventions virée au résultat		(1 723)	(445)
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées		100 092	100 713
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6	276	195
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾		(44 033)	(15 598)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	29	56 335	85 310
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(25 736)	(46 409)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	27	103	129
Acquisition et cession d'immobilisations financières		484	(19 811)
Subventions reçues		583	3 347
Incidence des variations de périmètre		(17 884)	(5 221)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)	30	(42 450)	(67 965)
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	12	(35 307)	(30 069)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(651)	(288)
Variation des autres fonds propres		391	1 862
Emissions d'emprunts	15	20 000	1 051
Remboursement d'emprunts	15	(16 755)	(14 871)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	31	(32 322)	(42 315)
Variation de trésorerie (A+B+C)		(18 437)	(24 970)
Trésorerie à l'ouverture	11	121 450	111 592
Incidence des variations de taux de change		3 805	4 557
Titres Technip FMC			30 271
Trésorerie à la clôture	11	106 818	121 450
⁽¹⁾ Dont			
Variation de stocks		(53 111)	(26 744)
Variations des créances clients et dettes fournisseurs		(33 501)	14 829
Variation dette licence cadre IFP Energies nouvelles		(21 358)	(11 252)
Variation avances et acomptes		26 374	(3 098)
Variation des autres dettes et créances		37 563	10 667

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022

(milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Total capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres 2020 (décembre)	156 286	49 687	264 941	31 873	(9 392)	493 395	9 246	502 641
Affectation résultat			31 873	(31 873)				
Résultat consolidé				53 915		53 915	791	54 706
Dividendes distribués			(30 069)			(30 069)	(439)	(30 508)
Variation des écarts de conversion			(11)		13 139	13 128	619	13 747
Capitaux propres 2021 (décembre)	156 286	49 687	266 734	53 915	3 747	530 369	10 217	540 586
Affectation résultat			53 915	(53 915)				
Résultat consolidé				57 346		57 346	1 866	59 212
Dividendes distribués			(35 307)			(35 307)	(509)	(35 816)
Variation des écarts de conversion			1 286		8 448	9 734	450	10 184
Subventions reçues *			10 252			10 252	14	10 266
Augmentation de capital	5 131	25 139				30 270		30 270
Capitaux propres 2022 (décembre)	161 417	74 826	296 880	57 346	12 195	602 664	12 038	614 702

* Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés, les subventions d'investissement antérieurement présentées en autres dettes (produits constatés d'avance) sont dorénavant classées en capitaux propres.

Notes annexes aux comptes consolidés 2022

Le Groupe Axens propose une gamme complète de solutions pour la conversion du pétrole et de la biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, les options de traitement et de conversion du gaz naturel, le traitement de l'eau et le captage du carbone.

Axens est consolidée par le Groupe IFPEN dont elle est une filiale détenue à 100%.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont établis selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Comparabilité des exercices

Ces comptes sont établis selon les mêmes règles et principes comptables utilisés pour les comptes consolidés des exercices précédents.

Règles de consolidation

Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrés globalement. Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont intégrés proportionnellement. Les titres des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire supérieure ou égale à 20 % ou exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Date d'arrêt des comptes

La consolidation des sociétés du groupe Axens est établie à partir des comptes établis au 31 décembre 2022.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- À l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les taux de change utilisés sont les suivants :

	€/BHD	€/CAD	€/CNY	€/INR	€/JPY	€/MYR	€/RON	€/RUB	€/SAR	€/USD	€/KRW
Taux de clôture 2022	0.40	1.44	7.36	88.17	140.66	4.70	4.95	72.62	3.99	1.07	1344.09
Taux moyen 2022	0.40	1.37	7.08	82.71	138.01	4.63	4.93	69.97	3.94	1.05	1358.07
Taux de clôture 2021	0.43	1.44	7.19	84.23	130.38	4.72	4.95	85.30	4.25	1.13	1346.38
Taux moyen 2021	0.44	1.48	7.63	87.49	129.86	4.90	4.92	87.23	4.43	1.18	1353.95

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ».

Ce compte transitoire figure :

- à l'actif lorsqu'il s'agit d'une perte latente,
- au passif lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Dans le cas d'une perte latente de change, une provision pour risque de change est constituée.

Les différences de change constatées lors de la réévaluation des comptes bancaires en devises, sont directement comptabilisées en résultat financier.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère et qui sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2015-05 « relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs financiers sont comptabilisés en résultat financier tandis que les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs opérationnels sont reconnus au résultat d'exploitation (autres produits et autres charges d'exploitation). Les effets des couvertures de composantes de l'activité courante sont enregistrés au compte de résultat d'exploitation.

Note 1. Méthodes et règles d'évaluation

Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition de titres ou d'activités et la quote-part de la société Axens dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à la date d'acquisition à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation et à leur valeur de marché pour les autres, est inscrite sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu'elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans. L'analyse de la durée d'utilisation est faite écart d'acquisition par écart d'acquisition. Les écarts sans durée de vie limitée font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les écarts d'acquisition acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2015-07 (Hydrocat, CSA, Eurecat et Heurtey Petrochem) sont amortis sur une durée comprise entre 10 et 15 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Par exception, la licence d'exploitation

IFP Énergies nouvelles fait l'objet d'une évaluation basée sur les flux futurs de trésorerie.

Les règles d'amortissement par type d'immobilisation sont détaillées ci-après :

▪ Frais de développement	5 à 10 ans	linéaire
▪ Savoir-faire industriel	8 ans	linéaire
▪ Carnet de commande	2 ans	linéaire
▪ Licence de fabrication de gel d'alumine	10 ans	linéaire
▪ Marques	- -	non amortie
▪ Licence d'exploitation des brevets IFP Énergies nouvelles	10 ans	Amortie concomitamment aux ventes éligibles

Les frais de développement immobilisés correspondent à des frais d'industrialisation des produits et procédés, à des frais de normalisation et à des frais de conception de nouveaux programmes. Les projets retenus sont ceux qui satisfont aux 6 conditions suivantes :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Durées usuelles d'amortissement :

▪ Constructions industrielles	10 à 30 ans	linéaire
▪ Agencements	10 à 15 ans	linéaire
▪ Installations, matériel et outillage industriel	8 à 20 ans	linéaire
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire

Dépréciation des actifs immobilisés

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Niveau de réalisation du test de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs

actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

Titres des sociétés mis en équivalence

Les titres des sociétés mis en équivalence figurent au bilan pour la quote-part de situation nette détenue par le Groupe Axens dans chacune des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une provision pour charge est constituée dans le cas où cette quote-part de situation nette devient négative et où le Groupe a l'obligation ou l'intention de ne pas se désengager financièrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur historique. Elles font l'objet de dépréciations si leur juste valeur s'avère être inférieure à leur valeur historique.

Stocks

Les stocks de catalyseurs sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et les stocks industriels selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production incluant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur de réalisation estimée des stocks est inférieure au coût de revient, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Par ailleurs, une provision à 100 % est constituée pour les matières ou produits :

- Non conformes,
- Agés de plus de 4 ans,
- Ou sortis du catalogue commercial
- Une provision pour dépréciation des fournitures industrielles est aussi enregistrée pour 100 % de la valeur des fournitures âgées de plus de 10 ans.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Lorsqu'une créance est définitivement irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation

pour les titres non cotés.

Impôts différés

La méthode de traitement des impôts différés est celle du report variable. Les impôts différés sont calculés sur l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable consolidée des actifs et des passifs et portent notamment sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable des entités composant le groupe de consolidation. Ils apparaissent au bilan pour leur valeur nette calculée par entité légale à l'actif en « autres créances et comptes de régularisation » et au passif en « provision pour charge ».

Le cas échéant, les déficits fiscaux donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur des IDP qui se reverseront sur la même période ou, à défaut, lorsque l'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est probable.

Subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement ou d'équipement, sont inscrites en capitaux propres. Les produits afférents sont reconnus en tant que produits d'exploitation.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées relatives aux amortissements dérogatoires, ainsi que les provisions pour hausse des prix, dont les constitutions ne répondent pas à l'application d'un principe économique, ont été éliminées du bilan consolidé et du résultat de l'exercice le cas échéant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations existants à la clôture et dont il est probable qu'elles génèrent des sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes et, pour les provisions pour garanties clients en prenant le plus souvent de 50 à 100 % des garanties contractuelles.

Provisions sur obligations liées aux contrats de construction (fours et modules) :

Les obligations liées aux contrats de construction en cours d'exécution sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts en particulier celles existant dans le cadre des garanties légales et/ou contractuelles concernant les chantiers livrés.

Engagement de retraite, gratification d'ancienneté, autre passif social

Le coût des indemnités de départ à la retraite ainsi que les autres éléments constitutifs du passif social, est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, de l'âge de départ et les tables de mortalité Hommes / Femmes les plus récentes. Les engagements acquis par les salariés sont couverts pour partie par des cotisations auprès d'assurances externes et pour le solde par des provisions comptables portées dans la rubrique « provisions pour passif social ». Un impôt différé est calculé sur le montant brut de la provision déterminée.

Pour la France, les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- **Indemnités de départ à la retraite**

	31/12/22	31/12/21
Age du départ	Taux plein sécurité sociale à 100% sur le volontariat	
Turnover siège	Par tranche d'âge	
Turnover Salindres		
Taux de progression des salaires	2.25% à 2.5%	1.75% à 2.0%
Taux d'actualisation annuel	3.75%	1.00%
Tables de mortalité	TGH/TGF 2005	

A noter que le 5 novembre 2021, l'ANC a introduit un choix de méthodes comptables pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, consistant :

- Soit à maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié de sa date d'embauche à la date estimée de son départ en retraite ;
- Soit à adopter la méthode consistant à constater l'engagement sur les dernières années précédant immédiatement l'âge de retraite et qui lui permettent d'atteindre le montant maximal plafonné.

Le groupe a opté pour maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié pour les comptes clos au 31 décembre 2022.

- **Les Gratifications d'Ancienneté et les congés de fin de carrières** sont comptabilisées selon les mêmes principes que les engagements de retraite en application de la recommandation 2003 – R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les congés de fin de carrières représentent le droit à 15 jours de congés dont bénéficient les salariés à compter de l'âge de 59 ans.

Pour les autres filiales, l'engagement de retraite est externalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance à cotisation définie et / ou fait l'objet de programmes pris en charge par les États. Seule la dette nette est constatée au bilan.

Prestations réciproques

Conformément aux principes généraux, les opérations réciproques et les marges associées entre les sociétés du groupe sont éliminées du bilan et du compte de résultat consolidés.

Contrat de location financement

Il n'existe pas de contrat de location financement significatif dans le groupe.

Chiffre d'affaires

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Ventes de produits :

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'expédition.

Les ventes de métaux précieux réalisées dans le cadre de contrats d'achat revente pour compte des clients sont déclarées en chiffre d'affaires. Des stocks de métaux sont ainsi détenus pour leur compte, ce qui crée

pour Axens une obligation de restitution.

À l'inverse, les ventes de métaux précieux effectuées dans le cadre d'un contrat de mandats ne sont reconnues au compte de résultat que pour la part des commissions perçues à cette occasion.

- Ventes d'équipements :

Les ventes d'équipements font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement technique des travaux. Les factures fournisseurs en excès par rapport à l'avancement effectif sont reconnues en stocks.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée pour son montant total.

- Ventes de services :

Les ventes au forfait font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. En application du principe de prudence dans l'estimation du résultat à terminaison, les produits sont pris en compte dans la limite des coûts correspondants jusqu'à ce que l'avancement technique atteignent 25%. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée.

Les ventes de prestations en régie sont enregistrées au même rythme que les prestations sont fournies.

- Redevances :

Le Groupe sous licence à ses clients le droit d'utiliser des procédés de raffinage ou de pétrochimie et perçoit à ce titre des redevances.

Celles-ci sont enregistrées en résultat au fur et à mesure des facturations prévues contractuellement.

- Contrats de construction (fours et modules) :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont reconnus sur la base d'un avancement physique pour l'ensemble des affaires.

L'avancement physique est mesuré en fonction de l'avancement prorata temporis des différentes étapes de la réalisation du projet. L'avancement ainsi mesuré sur chacune de ces étapes est ensuite pondéré par les coûts attachés à chaque étape pour donner l'avancement global de l'affaire.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend :

- Le prix de vente initial ;
- Les avenants, réclamations, incitations et modifications au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et dès lors qu'ils sont acceptés par les clients ;

Le coût à terminaison estimé des contrats est essentiellement constitué :

- Des achats de matériels, et autres prestations nécessaires à la réalisation des contrats ;
- Des coûts des heures de personnel directement affectés au contrat, y compris les charges sociales ;
- Le cas échéant, des autres coûts spécifiquement refacturables aux clients tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Le montant du chiffre d'affaires et des charges prévues au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation du Management des avantages et obligations futures attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles évaluées pour chaque contrat.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour perte à terminaison est systématiquement constituée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Une provision pour garantie est constituée pour chaque projet en cours d'exécution dans le coût à terminaison.

L'excédent des facturations émises sur les encaissements reçus figure en créances clients.

Le stade de 100% d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée des réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques. Le

solde de la provision non utilisée est repris à l'issue de la période de garantie

Autres produits

Le poste principal, « production immobilisée », inclut les dépenses industrielles immobilisées ainsi que le retraitement de consolidation des frais de développement.

Charges de personnel

La participation des salariés et l'intéressement sont présentés dans le poste charges de personnel.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances à reverser sur les revenus du Groupe pour ses activités de ventes de produits et de procédés.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il n'existe pas à ce jour d'instruments dilutifs.

Information sectorielle

L'information sectorielle est fournie de la manière suivante :

Le niveau primaire est l'activité. Ainsi, les trois secteurs définis sont « Produits », « Licences » et « Equipements ». Cette segmentation est conforme à celle qui prévaut en matière d'organisation interne du groupe.

Le niveau secondaire correspond aux zones géographiques. Le chiffre d'affaires est présenté par zone géographique de vente, tandis que les actifs et investissements sectoriels sont présentés par zone géographique de production.

Les produits, charges, actifs et passifs sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et transactions intragroupe, sauf si ces soldes et transactions intragroupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Les actifs sectoriels comprennent :

- Écarts acquisition
- Immobilisations corporelles et incorporelles nettes
- Stocks nets,
- Clients nets,
- Autres actifs circulants à l'exclusion des créances d'impôt société et des actifs d'impôts différés

Les actifs à caractère financier ne sont pas inclus dans les actifs et passifs sectoriels.

Faits marquants

RUSSIE

La crise liée à la guerre en Ukraine a affecté nos marchés

La guerre entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une accélération de la réalisation des projets russes, après l'annonce des sanctions décidée par l'Union Européenne. Le chiffre d'affaires facturé en 2022 à la Russie s'élève à 40m€ pour Axens SA.

La crise a également un impact dans la gestion de nos deux filiales Russes, notamment en raison des restrictions sur les flux financiers.

Le groupe a mis en place des mesures afin de faire face à cette période extraordinaire

Axens a accéléré la réalisation des projets en cours après l'annonce des sanctions UE et US pour les terminer, au mieux de ses possibilités, et dans le respect de l'esprit des sanctions.

Aucun nouveau projet n'a été signé postérieurement à la mise en place des sanctions.

La filiale de Moscou, Axens Vostok, a été réorganisée pour en réduire les coûts de structure et réorienter l'activité vers les clients des pays de la CEI non soumis à sanction.

La filiale HP Russia est en cours de renégociation de ses contrats existants et de recherche de nouveaux fournisseurs locaux.

HYDROTHANE

En octobre 2022, le groupe a fait l'acquisition de l'intégralité de la société HydroThane Holding BV (et de ses filiales), une société néerlandaise spécialisée dans les technologies anaérobies à haut débit pour le traitement des eaux usées industrielles pour 31,6m€ (dont 10,5m€ sous conditions de performance).

Compte tenu de son caractère non significatif, le résultat de la période est réputé être nul et n'est donc pas inclus dans les comptes consolidés.

HEURTEY PETROCHEM MANUFACTURING

Suite à plusieurs années de restructuration infructueuses de la société de façonnage HP Manufacturing en Roumanie, il a été acté la dissolution de celle-ci le 22 novembre 2022.

Un plan de licenciement des 146 salariés a débuté en 2022 et se terminera au 1^{er} trimestre 2023 lors de l'achèvement des contrats en cours avec la nomination d'un liquidateur. L'impact financier estimé à 2,6m€ est comptabilisé en charges exceptionnelles.

TECHNIP FMC.

Le groupe a fait l'acquisition en décembre 2021, de 5,6 millions de titres Technip FMC auprès d'IFPEN pour un montant de 30,3 m€. Ces titres ont été acquis via la souscription d'une dette au bénéfice de IFPEN.

Ces titres ont été vendus dans leur totalité sur l'exercice 2022, en dégageant une plus-value de 14,6m€.

AUGMENTATION DE CAPITAL

La dette envers IFPEN, d'un montant de 30,3m€, a été utilisée par l'actionnaire IFPEN pour souscrire à une augmentation de capital d'un montant de 5,1m€, par émission de 74 795 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 68,61 €, accompagnée d'une prime de fusion d'émission d'un montant de 25,1m€.

Notes sur bilan

Note 2. Immobilisations incorporelles

(milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2021	120 713	41 061	64 251	20 966	246 991
Augmentations	3 582	7 683	254	728	12 247
Diminutions	(2 709)	(4 322)	(365)	(8)	(7 404)
Mouvement de périmètre			37		37
Reclass, transfert, mise en service			181 507	(962)	180 545
Ecarts de change	680		1 458	992	3 130
Valeur brute au 31 décembre 2021	122 266	44 422	247 142	21 716	435 546
Augmentations	25 582	8 511	179	545	34 817
Diminutions		(2 736)	(438)	(4)	(3 178)
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			774	(649)	125
Ecarts de change	469		1 114	788	2 371
Valeur brute au 31 décembre 2022	148 317	50 197	248 771	22 396	469 681
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	(55 675)	(19 881)	(44 431)	(11 297)	(131 284)
Augmentations	(9 406)	(5 765)	(16 981)	(759)	(32 911)
Diminutions	1 224	3 941	365	(1)	5 529
Mouvement de périmètre			(37)		(37)
Reclass, transfert, mise en service					
Ecarts de change	(513)	(9)	(861)	(782)	(2 165)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(64 370)	(21 714)	(61 945)	(12 839)	(160 868)
Augmentations	(9 354)	(6 306)	(15 403)	(406)	(31 469)
Diminutions		2 736	438	3	3 177
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			(216)	243	27
Ecarts de change	(382)	(10)	(642)	(639)	(1 673)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 106)	(25 294)	(77 768)	(13 638)	(190 806)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	57 896	22 708	185 197	8 877	274 678
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	74 211	24 903	171 003	8 758	278 875

- Les écarts d'acquisition sont détaillés à la note 3.
- Les concessions, brevets et licences s'élevant à la valeur nette de 171,0m€ comprennent :

(milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Savoir-faire industriel	15 016	15 016	
Licence cadre IFP Energies nouvelles	180 596	27 764	152 832
Droit d'utilisation et brevets	13 081	9 414	3 668
Logiciels et autres	40 078	25 574	14 503
Total concession brevets et licences	248 771	77 768	171 003

- Le renouvellement de la convention de licence cadre avec IFP Energies Nouvelles couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 a été reconnue pour 181m€ sur la base des flux financiers futurs en 2021. L'actif incorporel a été amorti pour 12,9m€ au cours de la période.
 - Droits d'utilisation et brevets : Le droit d'exploiter sur sol d'autrui acquis pour 10 m\$ soit 9,8m€ porte sur une durée de 20 ans (jusqu'au 31 décembre 2030) et concerne le site de Savannah aux États-Unis.
 - Le poste « logiciels et autres » comprend les logiciels, les marques, brevets et actifs incorporels acquis.
- Les autres immobilisations incorporelles (net : 8,8m€) comprennent, à hauteur de 3m€ la clientèle acquise auprès de Rhodia et de IFP Énergies Nouvelles en 1996 et le droit d'exploitation d'AdvAmine identifié à l'occasion de la prise de contrôle du Groupe Heurtey pour 3,7m€.

Note 3. Écarts d'acquisition

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Au 1er janvier		
Valeur brute	122 266	120 713
Amortissements et dépréciations cumulés	(64 371)	(55 675)
Valeur nette	57 895	65 038
Variations		
Variation de périmètre *	25 582	2 097
Amortissement et dépréciation	(9 354)	(9 406)
Écarts de conversion	87	166
Total des variations de la période	16 315	(7 143)
A la clôture		
Valeur brute	148 317	122 266
Amortissements et dépréciations cumulés	(74 107)	(64 371)
Valeur nette	74 210	57 895

* Les 25,6m€ de variation de périmètre correspondent à la prise de participation dans HydroThane Holding et HydroThane STP. Ils sont calculés comme suit :

- + 31,6m€ de prix d'acquisition (dont 0,5m€ de frais)
- 6m€ d'actif net
- = 25,6m€ d'écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont les suivants :

(milliers d'euros)	Durée d'amortissement	31/12/22			31/12/21
		Valeurs Brutes	Amort et dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
L'activité reforming de Criterion (Axens NA)	10 ans	5 086	(5 086)		
Hydrocat (Axens North America)	10 ans	1 255	(879)	376	473
CSA	15 ans	6 521	(5 325)	1 196	1 631
FlowVision	Illimité	3 582		3 582	3 582
Eurecat	10 ans	2 830	(1 661)	1 169	1 232
Eurecat US	Illimité	7 607		7 607	7 607
HydroThane	Illimité	25 582		25 582	
Heurtey Petrochem	10 ans	95 854	(61 156)	34 698	43 370
Total		148 317	(74 107)	74 210	57 895

Le groupe a réalisé un test de dépréciation sur l'écart d'acquisition du groupe Heurtey Petrochem, matérialisé par une partie de l'activité Equipements au 31 décembre 2022.

Les principales caractéristiques étant :

- Un plan d'activité sur 5 ans de 2023 à 2027
- Une croissance à l'infini de 1,5%
- Un taux d'actualisation de 12,6%
- Un taux d'imposition de 24%
- Un test de sensibilité du taux d'actualisation de +/- 1 point
- Un test de sensibilité des revenus de -10%

Ce test a permis de conclure à une valeur des actifs supérieure à leur valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été réalisée.

Sensibilité :

- Un taux d'actualisation de 13,6% n'aurait pas conduit à une dépréciation
- Une baisse des revenus de 10% n'aurait pas conduit à une dépréciation

Note 4. Immobilisations Corporelles

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations tech, mat et outillages	Autres	En cours et avances versées	Total immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2021	113 697	254 972	34 967	33 150	436 786
Augmentations	649	2 614	192	33 789	37 244
Diminutions	(439)	(165)	(999)		(1 603)
Mouvement de périmètre			87		87
Reclass, transfert, mise en service	9 388	5 476	498	(15 191)	171
Ecart de change	3 174	7 034	1 036	541	11 785
Valeur brute au 31 décembre 2021	126 469	269 931	35 781	52 289	484 470
Augmentations	892	4 638	487	20 127	26 144
Diminutions	(42)	(295)	(2 124)		(2 461)
Mouvement de périmètre		170	182		352
Reclass, transfert, mise en service	17 579	25 741	250	(43 683)	(113)
Ecart de change	1 783	4 807	681	475	7 746
Valeur brute au 31 décembre 2022	146 681	304 992	35 257	29 208	516 138
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	(61 149)	(173 779)	(22 734)		(257 662)
Augmentations	(5 137)	(13 006)	(3 423)		(21 566)
Diminutions	4	182	910		1 096
Mouvement de périmètre			(72)		(72)
Reclass, transfert, mise en service	48		22		70
Ecart de change	(1 508)	(4 430)	(834)		(6 772)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(67 742)	(191 033)	(26 131)		(284 906)
Augmentations	(5 643)	(16 333)	(2 926)		(24 902)
Diminutions	97	231	2 020		2 348
Mouvement de périmètre		(106)	(109)		(215)
Reclass, transfert, mise en service	(10)	(15)	(4)		(29)
Ecart de change	(1 050)	(2 952)	(593)		(4 595)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 348)	(210 208)	(27 743)		(312 299)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	58 727	78 898	9 650	52 289	199 564
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	72 333	94 784	7 514	29 208	203 839

Les investissements réalisés en 2022 ont porté sur des extensions de capacité, principalement sur le site de Salindres en France (Atelier de production et magasin de stockage) et aux Etats Unis (atelier de formulation).

Note 5. Immobilisations Financières

(milliers d'euros)	Titres de participation non consolidés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total immobilisations financières
Valeur brute au 1er janvier 2021	5 157	1 816	2 195	9 168
Augmentations	20 164		919	21 083
Diminutions	(72)	(353)	(873)	(1 298)
Reclassement	252		14	266
Ecart de change	22		75	97
Valeur brute au 31 décembre 2021	25 523	1 463	2 330	29 316
Augmentations	682		104	786
Diminutions	(325)	(18)	(1 310)	(1 653)
Mouvement de périmètre	34			34
Ecart de change	7	13	(18)	2
Valeur brute au 31 décembre 2022	25 921	1 458	1 106	28 485
Dépréciations au 1er janvier 2021	(3 807)	(327)	(26)	(4 160)
Augmentations		(182)		(182)
Diminutions	70	3		73
Reclassement	(125)			(125)
Ecart de change	(14)			(14)
Dépréciations au 31 décembre 2021	(3 876)	(506)	(26)	(4 408)
Augmentations				
Diminutions	451	56		507
Reclassement	(125)			(125)
Ecart de change	(10)			(10)
Dépréciations au 31 décembre 2022	(3 560)	(450)	(26)	(4 036)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	21 647	957	2 304	24 908
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	22 362	1 008	1 080	24 450

Les titres non consolidés correspondent principalement à des participations minoritaires dans Arol Energy (1m€) et Plastic Energy (20.2m€).

Les dépréciations de titres non consolidés concernent principalement la société sans activité ITS GmbH.

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend principalement des dépôts.

Note 6. Titres des sociétés mises en équivalence

(milliers d'euros)	2022			2021		
	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés
G.I.E. Chimie Salindres	2 928	2 814	114	2 814	2 625	189
Al Bilad Catalyst Co Ltd	972	688	284	905	700	205
Total	3 900	3 502	398	3 719	3 325	394

Note 7. Stocks et en-cours

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Matières premières	75 505	64 466
Produits finis et intermédiaires	183 979	140 741
Marchandises	45 802	38 656
Valeur brute des stocks	305 286	243 863
Matières premières	(2 380)	(1 396)
Produits finis et intermédiaires	(11 008)	(7 762)
Marchandises	(380)	(667)
Dépréciations des stocks	(13 768)	(9 825)
Valeur nette	291 518	234 038

Note 8. Clients et comptes rattachés

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Valeur brute des créances clients	356 683	380 440
Provision pour dépréciation des clients	(36 270)	(59 302)
Valeur nette	320 413	321 138

Le Venezuela et l'Iran représentent respectivement 7,1m€ et 9,0m€ de la provision, soit 51% du montant total. Une perte sur créance irrécouvrable d'un montant de 24,2m€ a été comptabilisée sur l'exercice 2022. Cette créance était détenue, avant la fusion avec le groupe Heurtey, par la société Prosernat France. Cette perte est liée au client Vénézuélien PDVSA. Axens s'est libéré du contrat qui le liait à ce client, en lui adressant formellement un avis de dédit, suite à son incapacité à honorer sa commande par des règlements adéquats. Celui-ci n'est pas revenu vers Axens dans la limite des jours qui lui étaient impartis pour nous adresser sa réponse.

Note 9. Autres créances et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/22			31/12/21
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Avances versées	9 612		9 612	8 319
Créances sociales	56		56	2 149
Créances fiscales	49 081		49 081	54 094
Débiteurs divers	7 372	(49)	7 323	6 036
Créances fiscales IS	16 046		16 046	17 568
Charges constatées d'avance	6 037		6 037	6 359
Compte courant (MEE, IP et IFPEN)	192		192	6 389
Impôt différé actif	3 122		3 122	2 436
Total autres créances	91 518	(49)	91 469	103 350

Les créances fiscales sont essentiellement des créances de TVA. Elles incluent la TVA relative à la dette pour la licence cadre vis-à-vis d'IFP Énergies nouvelles pour 32,6m€ au 31 décembre 2022 (36,1m€ fin 2021).

Les créances fiscales IS sont pour l'essentiel constituées des créances de CIR et d'acomptes d'impôts versés.

Note 10. Analyse des impôts différés

(milliers d'euros)	31/12/21	Impact résultat (charge) produit	Ecart de conversion et autre	31/12/22
Engagements de retraite	3 824	(945)	(5)	2 874
Participation des salariés	555	(97)		458
Stocks	1 798	736	83	2 617
Pertes reportables	1 578	807	80	2 465
Provisions réglementées	(5 589)	(551)		(6 140)
Frais de R&D	(5 951)	(716)		(6 667)
Immobilisations	(13 753)	1 615	(771)	(12 909)
Autres différences temporaires	4 148	(403)	136	3 881
Impôt différé net	(13 390)	446	(477)	(13 421)
Impôt différé actif	2 436			3 122
Impôt différé passif	(15 826)			(16 543)
Taux d'impôt retenu chez la société mère	28.41%			25.83%

Les impôts différés tiennent compte des évolutions fiscales récentes concernant le taux d'IS en France.

Le montant total des déficits non activés s'élève à 18,9m€ (principalement en Inde).

Note 11. Trésorerie nette

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Valeurs mobilières de placement à court terme	4 037	31 876
Disponibilités	119 432	97 337
Trésorerie active	123 469	129 213
Concours bancaires courants	(16 651)	(7 763)
Total trésorerie nette	106 818	121 450

Les placements effectués par le Groupe sont de plusieurs ordres :

- En Euros, dans des fonds communs de placement (FCP) monétaires de trésorerie, ou dans des dépôts à terme auprès de banques de premier rang,
- En US Dollars, par des comptes rémunérés et des FCP à des taux proches de ceux du marché monétaire,
- Dans les autres monnaies, en comptes bancaires bloqués (dont le blocage ne remet pas en cause le caractère disponible)

Note 12. Capitaux propres

Nombre d'actions composant le capital social :

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions composant le capital social de la société Axens est de 2 352 680 actions d'un montant nominal de 68,61 €. Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions et s'élève à 161 417 375 €.

Le capital a fait l'objet d'une augmentation de 30,3m€ au bénéfice d'IFPEN par compensation d'une dette née de la cession des titres Technip FMC en 2021. 74 795 nouvelles actions d'une valeur nominale de 68,61 € ont été émises lors de cette opération, accompagnée d'une prime d'émission d'un montant de 25,1m€.

Dividendes versés :

Sur décision de l'assemblée générale, le montant des dividendes versés aux actionnaires au cours de l'exercice 2022 est de 35 307 217€.

Note 13. Provisions

(milliers d'euros)	Litiges	Garanties données	Perte à terminaison	Passif social	Autres charges	Total
Provisions pour risques et charges au 1er janvier 2021	1 843	22 758	2 705	22 234	6 179	55 719
Dotation	1 436	3 891	1 251	681	1 747	9 006
Reprise utilisée	(1 693)	(3 841)	(943)	(2 181)	331	(8 327)
Reprise non utilisée	13	(2 559)	(2 993)		(2 835)	(8 374)
Autres variations			840		(840)	
Ecarts de change	68	147	166	(181)	202	402
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2021	1 667	20 396	1 026	20 553	4 784	48 426
Dotation	355	13 215	1 515	213	800	16 098
Reprise utilisée	(47)	(12 855)	(1 410)	(5 019)	(2 504)	(21 835)
Reprise non utilisée		(8 031)				(8 031)
Autres variations						
Ecarts de change	93	84	70	(620)	31	(342)
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022	2 068	12 809	1 201	15 127	3 111	34 316

Note 14. Passifs sociaux

(milliers d'euros)	Indemnité départ à la retraite nette	Gratifications d'ancienneté	Total
Engagements sociaux au 1er janvier 2021	14 250	7 984	22 234
Dotation	490	191	681
Reprise	(1 586)	(595)	(2 181)
Change et/ou autres variations	(181)		(181)
Engagements sociaux au 31 décembre 2021	12 973	7 580	20 553
Dotation	213		213
Reprise	(3 815)	(1 204)	(5 019)
Change et/ou autres variations	(620)		(620)
Engagements sociaux au 31 décembre 2022	8 751	6 376	15 127

(milliers d'euros)	Retraite	Ancienneté	Fonds retraite	Total
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2021	18 096	7 580	(5 122)	20 553
Prestations	(860)	(379)	20	(1 219)
Droits acquis	1 104	580		1 684
Ecarts actuariels (expérience)	904	168		1 072
Ecarts actuariels (financier)	(4 718)	(1 647)	(761)	(7 126)
Coût financier de l'exercice	146	74	(49)	171
Change et/ou autres variations	(7)		(1)	(8)
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2022	14 665	6 376	(5 914)	15 127

Note 15. Emprunts et dettes financières

(milliers d'euros)	31/12/21	Souscription	Remboursement	Ecarts de change	Autres variations	31/12/22
Emprunts auprès des établissements de crédit	36 829	20 000	(16 616)	48		40 261
Dettes financières diverses	30 275				(30 141)	134
Intérêts courus non échus	166			1	(120)	47
Concours bancaires courants	7 763			(274)	9 162	16 651
Total emprunts et dettes financières	75 033	20 000	(16 616)	(225)	(21 099)	57 093

Le groupe a souscrit en novembre 2015 un emprunt de 12 m\$ (11m€) à taux fixe, et d'une durée de 7 ans pour financer la construction et le développement de son usine en Arabie Saoudite. La dette a été intégralement remboursée à la clôture (5,3m€ fin 2021).

Le groupe a souscrit en janvier 2017 un emprunt de 65m€ pour une durée de 7 ans afin de financer l'acquisition et le développement du Groupe Heurtey Petrochem. Le taux est variable sur la période et la dette afférente s'élève à 16m€ à la clôture. Cet emprunt est soumis à des covenants qui sont remplis au 31/12/2022. L'échéance du prêt est en mai 2024.

En 2020, Eurecat a eu recours au dispositif français du Prêt Garanti par l'Etat pour une valeur de 3,7m€. L'échéance du prêt est flexible, avec une durée maximum de 5 ans.

En 2021, le groupe s'est endetté de 30,3m€ auprès d'IFPEN pour le financement des actions Technip FMC. Cette dette a été éteinte en 2022 par augmentation de capital.

Au 31 décembre 2022, Axens SA avait tiré sur sa ligne de crédit revolving pour 20m€.

Échéancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	31 097	9 164	
Dettes financières diverses	134		
Intérêts courus non échus	47		
Concours bancaires courants	16 651		
Total emprunts et dettes financières	47 929	9 164	

Analyse des dettes par devise

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Dettes libellées en Euros	50 656	61 237
Dettes libellées en US Dollars	302	5 987
Dettes libellées dans d'autres devises	6 134	7 809
Total emprunts et dettes financières	57 093	75 033

Analyse des dettes par nature de taux

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Dettes à taux fixe		5 298
Dettes à taux variable	57 093	69 735
Total emprunts et dettes financières	57 093	75 033

Une hausse de l'Euribor 3 mois de 1% serait sans impact significatif sur le coût de la dette.

Note 16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs présentent une échéance inférieure à un an.

Note 17. Autres dettes et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Dettes sociales	50 642	47 921
Dettes fiscales (hors impôt société)	5 591	4 791
Dettes d'impôt société	7 082	3 888
Avances et acomptes reçus	59 896	31 262
Dettes licence cadre	195 357	216 715
Fournisseurs d'immobilisations	21 856	3 069
Dettes diverses	18 369	12 032
Impôts différés passifs	16 543	15 826
Produits constatés d'avance	51 944	49 509
Total autres dettes	427 280	385 013

Échéancier

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes sociales	50 642		
Dettes fiscales (hors impôt société)	5 591		
Dettes d'impôt société	7 082		
Avances et acomptes reçus	59 896		
Dettes licence cadre	24 420	97 679	73 259
Fournisseurs d'immobilisations	15 606	6 250	
Dettes diverses	16 334	2 035	
Impôts différés passifs	16 543		
Produits constatés d'avance	51 566	355	23
Total autres dettes	247 680	106 319	73 282

La dette sur licence cadre est une dette vis-à-vis d'IFPEN qui se décrémente au fil des années sur la période 2021 – 2030.

Information sectorielle

Les segments d'activité constituent le premier niveau d'information sectorielle du Groupe. Le second niveau d'information sectorielle suit un découpage par grandes zones géographiques.

Note 18. Chiffre d'affaires et résultat exploitation par secteur d'activité

Les segments d'activité ont été définis comme une composante distincte d'une entité qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou d'un groupe de services liés qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente.

Afin d'améliorer le suivi des performances de ses activités, le Groupe a organisé le reporting de ses performances opérationnelles selon trois segments :

- Le segment Produits (historiquement le segment Catalyst & Adsorbents)
- Le segment Licences (historiquement le segment Process Licensing)
- Le segment Equipements (historiquement le segment Engineering & Solutions)

Le résultat sectoriel utilisé par le groupe Axens dans ses présentations par segment d'activité est le résultat d'exploitation.

Suite à la réorganisation « move up » effective au 1^{er} janvier 2022, passant d'un reporting par Business Units à un reporting par activités, certaines activités ont changé de segment. Principalement :

- L'activité additifs de la société HTI est passée de la GBU PL au segment Produits,
- Les équipements propriétaires qui étaient dans la GBU PL sont dorénavant dans l'activité Equipements.

Ventilation du Chiffre d'affaires par activité

(milliers d'euros)	2022	2021 Proforma	2021 publié	var.% 2022/2021 proforma
Produits	516 392	422 305	399 974	22%
Licences	129 870	124 482	209 392	4%
Equipements	230 702	250 428	187 849	-8%
Chiffre d'affaires de gestion et consolidé	876 964	797 215	797 215	10%

Analyse du résultat d'exploitation par activité

(milliers d'euros)	2022	2021 Proforma*	2021 publié	var.% 2022/2021
Produits	48 772	N/A	32 774	N/A
Licences	4 207	N/A	45 930	N/A
Equipements	26 079	N/A	5 945	N/A
Résultat d'exploitation de gestion	79 058	84 649	84 649	-7%
Amortissement des actifs réévalués (PPA)	(669)	(1 322)	(1 322)	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	78 389	83 327	83 327	-6%
Résultat en % du chiffre d'affaires consolidé	8.9%	10.5%	10.5%	

* L'information proforma pour 2021 n'est pas disponible.

Note 19. Secteurs géographiques

Le chiffre d'affaires est présenté par zone de vente tandis que les actifs et investissements sont présentés par zone de production :

(milliers d'euros)	2022				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	226 984	261 971	268 178	119 831	876 964
Actifs sectoriels	881 609	237 447	46 567	20 491	1 186 114
Investissements actifs sectoriels	(21 307)	(3 797)	(555)	(78)	(25 737)

(milliers d'euros)	2021				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	205 128	210 528	279 624	101 935	797 215
Actifs sectoriels	840 791	225 637	49 129	17 211	1 132 768
Investissements actifs sectoriels	(40 693)	(5 247)	(412)	(57)	(46 409)

Notes sur le compte de résultat

Note 20. Autres produits d'exploitation

(milliers d'euros)	2022	2021
Production stockée	33 634	10 127
Production immobilisée	31 505	41 842
Reprises d'amortissements et provisions	65 341	34 254
Gains de change d'exploitation	10 311	4 082
Autres	17 956	7 178
Total autres produits d'exploitation	158 747	97 483

Les reprises de provisions incluent 24m€ de reprises de provisions sur des créances devenues irrécouvrables au Venezuela.

Note 21. Achats consommés

(milliers d'euros)	2022	2021
Achats de marchandises	(105 069)	(142 690)
Achats de matières	(175 480)	(119 800)
Variations de stocks	23 116	17 662
Achats de sous-traitance	(32 229)	(29 513)
Achats non stockés	(72 606)	(59 205)
Total achats consommés	(362 268)	(333 546)

Note 22. Charges de personnel

(milliers d'euros)	2022	2021
Salaires	(153 050)	(137 288)
Charges sociales	(59 429)	(50 155)
Intéressement	(2 854)	(4 521)
Participation	(1 780)	(2 174)
Total charges de personnel	(217 113)	(194 138)

Note 23. Autres charges d'exploitation

(milliers d'euros)	2022	2021
Autres charges externes	(122 957)	(103 583)
Services extérieurs	(83 899)	(55 692)
Redevances	(33 992)	(34 378)
Pertes de change d'exploitation	(7 371)	(4 529)
Autres charges d'exploitation	(40 351)	(9 034)
Total autres charges d'exploitation	(288 570)	(207 216)

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les pertes sur créances irrécouvrables (dont 24m€ au Venezuela) et les indemnités commerciales versées aux clients dans le cadre des garanties données. Le cas échéant, les reprises de provisions ont été effectuées.

Note 24. Impôts et taxes

(milliers d'euros)	2022	2021
Taxes sur les salaires	(2 981)	(3 160)
CVAE, CFE, Taxe foncière	(4 373)	(3 888)
Autres impôt et taxes	(3 562)	(4 005)
Total impôts et taxes	(10 916)	(11 053)

Note 25. Dotations aux amortissements et provisions

(milliers d'euros)	2022	2021
Dotations aux amortissements	(46 342)	(45 072)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(19 166)	(12 001)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(12 734)	(7 664)
Dotation aux provisions pour passif social	(213)	(681)
Total dotation aux amortissements et provisions	(78 455)	(65 418)
Reprises de provisions pour dépréciation	39 070	18 007
Reprise de provisions pour risques et charges	21 252	14 066
Reprises de provisions pour passif social	5 019	2 181
Total reprises de provisions	65 341	34 254

Les dotations aux amortissements concernent notamment la licence cadre (27.8m€ en 2022 et 14.9m€ en 2021).

Les reprises de provisions incluent 24m€ de reprises de provisions sur des créances devenues irrécouvrables au Venezuela.

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent principalement les provisions pour garanties (Note 13).

Note 26. Résultat financier

(milliers d'euros)	2022	2021
Produits des équivalents de trésorerie	306	233
Charges d'intérêts	(1 426)	(925)
Coût de la dette	(1 120)	(692)
Résultat de change à caractère financier	(2 181)	(1 157)
Autres produits financiers	15 742	1 986
Autres charges financières	(1 069)	(507)
Résultat financier	11 372	(370)

Le Groupe place exclusivement ses disponibilités sur des horizons court terme.

Le résultat de change à caractère financier correspond aux pertes nettes dégagées sur les actifs et passifs financiers.

Les autres produits financiers en 2022 comprennent principalement les gains sur les cessions d'actions Technip FMC pour 14,6m€.

Note 27. Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2022	2021
Prix de cession	103	129
Valeur nette comptable des actifs cédés ou rebutés	(518)	(2 197)
Résultat sur sortie d'éléments d'actifs	(415)	(2 068)
Autres produits exceptionnels	545	1 499
Reprise exceptionnelle autres provisions pour risques et charges	379	267
Dotations exceptionnelles aux amortissements de l'actif immobilisé	(1 163)	
Dotations exceptionnelles aux provisions pour risques et charges	(100)	(402)
Autres charges exceptionnelles	(2 356)	(1 340)
Autres produits et charges exceptionnels	(2 695)	24
Résultat exceptionnel	(3 110)	(2 044)

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la fermeture de la société Heurtey Petrochem Manufacturing en Roumanie.

Note 28. Preuve d'impôt

(milliers d'euros)	2022	2021
Résultat courant avant impôt	78 389	83 327
Résultat financier	11 372	(370)
Résultat exceptionnel	(3 110)	(2 044)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	86 651	80 913
Taux d'imposition de la mère	25.83%	28.41%
Impôt théorique (1)	22 382	22 987
Impôt sur les résultats courant	18 929	16 925
Charge (Produit) d'impôt différé	(446)	1 448
Total impôt constaté (2)	18 483	18 373
Taux d'impôt constaté	21.33%	22.71%
Ecart (1) - (2) à expliquer : produit (charge)	3 899	4 614
Incidence des différences permanentes (dividendes)	(570)	(513)
Déficits non activés et dépréciations d'actifs d'impôts différés	(556)	(1 594)
Crédit d'impôt (recherche notamment)	4 169	3 167
Différence avec les taux d'imposition étrangers	1 312	3 180
Changement de taux d'imposition en France		919
Autres	(456)	(545)
Total expliqué : produit (charge)	3 899	4 614

Notes sur le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette du groupe qui s'élève à 106,8m€ est en baisse par rapport au 31 décembre 2021.

Note 29. Flux de trésorerie générés par l'activité

Les autres charges calculées en 2022 correspondent principalement à la désactualisation de la dette d'acquisition de HTI pour 0,5m€.

La variation du besoin en fonds de roulement est négative de (44,0)m€ en 2022, contre (15,6)m€ en 2021, principalement en raison d'une forte augmentation des stocks.

Note 30. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 25,7m€, en baisse par rapport à 2021 (46,4m€), réparties en :

- Actifs incorporels (dont R&D) 9,2m€
- Actifs corporels 16,5m€

L'incidence des variations de périmètre comprend principalement :

- le montant décaissé pour l'earn out d'acquisition de HTI de 2m€,
- le montant décaissé (net de la trésorerie acquise) de 15.8m€ pour HydroThane

Note 31. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le groupe a remboursé 16,6m€ de dettes auprès des établissements de crédit au cours de l'exercice 2022 et souscrit de nouveaux emprunts à hauteur de 20m€ (Crédit Revolving souscrit par Axens SA).

Autres informations

Note 32. Effectif moyen du groupe

Effectif équivalent temps plein	2022	2021
Salariés du groupe	2 177	2 279
Intérimaires et détachés	139	87
Total	2 316	2 366
Charges de personnel (en milliers d'euros)	217 113	194 138

Note 33. Recherche et développement

Le Groupe a comptabilisé 18.1m€ en développement et en industrialisation de procédés et de produits pour 2022 (2.1% du chiffre d'affaires), contre 13.9m€ en 2021.

Note 34. Engagements hors bilan

Engagements donnés	(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
	Cautions en douane	75	75
Garanties bancaires	Garanties Seveso	10 519	4 294
	Garanties données aux clients	163 278	202 165
	Garanties données aux fournisseurs	1 209	1 209
Instruments financiers	Engagement d'achats de titres	4 338	14
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Retraite, gratifications d'ancienneté	3 642
Loyers restants à payer	Locaux	32 535	39 306
Autres engagements	Garanties données à des tiers pour le compte des filiales	64 865	65 570
Total des engagements donnés		280 460	316 227

Engagements reçus	(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Garanties bancaires	Cautions en douane		
	Garanties reçues des clients	20 960	19 468
	Garanties reçues des fournisseurs	4 249	5 774
Instruments financiers	Lignes de crédit non utilisées	63 934	114 061
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Etablissements financiers	3 642
Autres engagements			
Total des engagements reçus		92 784	142 898

Note 35. Rémunération allouée aux organes de direction

Cette information n'est pas donnée car elle conduit à communiquer des rémunérations individuelles.

Note 36. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des auditeurs, est présenté ci-après :

(milliers d'euros)	Total		Deloitte		Grant Thornton		Autres	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit (Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)								
Emetteur	381	302	174	144	207	158		
Filiales intégrées (IG et IP)	234	300	76	73	144	54	14	173
Total	615	602	250	217	351	212	14	173

Note 37. Société consolidant les comptes du Groupe Axens

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont eux-mêmes consolidés par intégration globale par IFP Énergies Nouvelles, maison mère d'Axens, enregistrée sous le code S.I.R.E.T. numéro 775 729 155 00017. Son siège social est établi au 4, avenue de bois Préau à Rueil-Malmaison.

Note 38. Parties liées

L'ensemble des transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

Note 39. Événements post clôture

Sans objet

Note 40. Passifs éventuels

Sans objet.

Note 41. Périmètre de consolidation

Entreprises consolidées

Entreprises consolidées	Siège social	31/12/22		31/12/21	
		% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
Axens	Rueil-Malmaison, France	100%	IG	100%	IG
Axens (Beijing) Trading Co Ltd.	Pékin, Rép. Pop. de Chine	100%	IG	100%	IG
Axens Canada Specialty Aluminas Inc	Brockville, Ontario, Canada	100%	IG	100%	IG
Axens Catalyst Arabia Ltd	Kobhar, Arabie Saoudite	75%	IG	75%	IG
Axens Far East	Tokyo 106, Japon	100%	IG	100%	IG
Axens India PLC	New Delhi, Inde	100%	IG	100%	IG
Axens Middle East SPC	Manama, Bahrein	100%	IG	100%	IG
Axens North America Inc	Princeton, New Jersey, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Hydrocarbon Technology and Innovation (HTI)	Laurenceville, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Axens South East Asia	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	IG	100%	IG
Axens Vostok	Moscou, Russie	100%	IG	100%	IG
GIE Chimie Salindres	Salindres, France	50%	MEE	50%	MEE
PRN Argentina	Argentine		N/C	100%	IG
Axens LATAM	Rio de Janeiro, Brésil	100%	IG	100%	IG
Heurtey Petrochem IndiaPrivLtd	Mumbai, Inde	100%	IG	100%	IG
PetroChem Korea Co Ltd	Séoul, Corée	95%	IG	95%	IG
Prosernat Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	IG	100%	IG
Heurtey Petrochem Romania SRL	Bucarest, Roumanie		N/C	100%	IG
Heurtey Petrochem Manufacturing	Buzau, Roumanie	100%	IG	100%	IG
LLC Heurtey Petrochem Russia	St Petersburg, Russie	100%	IG	100%	IG
PetroChem Development CoInc	New-York USA, Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Engineering	Los Angeles, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Technologies LLC	Wilmington, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Flowvision	Odense, Danemark	100%	IG	100%	IG
HydroThane Holding B.V.	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG		N/A
HydroThane STP B.V.	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG		N/A
Tricat Management GmbH	Bitterferld, Allemagne	50%	IP	50%	IP
Tricat Catalysts Services GmbH	Hemslingen, Allemagne	50%	IP	50%	IP
Eurecat SA	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Eurecat France SAS	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Petroval SA	St Romain de Colbosc, France	30%	IP	30%	IP
Eurecat India Catalyst Services Pvt Ltd	Jhagadia, Inde	50%	IP	50%	IP
Eco-Rigen SRL	Gela, Italie	35%	IP	35%	IP
Tricat Europe SA	Luxembourg, Luxembourg	50%	IP	50%	IP
Al Bilad Catalyst Co Ltd	Jubail Industrial City, Saudi Arabia	15%	MEE	15%	MEE
Petroval Asie Pacifique	Singapour	30%	IP	30%	IP
Eurecat US	Houston, USA	43%	IP	43%	IP
Petroval INC	Houston TX, Etats-Unis	30%	IP	30%	IP
Eurecat Services Inc	New-York NY, Etats-Unis	50%	IP	50%	IP
Eurecat Services AP Pte Ltd_USD	Singapour	50%	IP	50%	IP
Petroval Middle East	Manama, Barhein	30%	IP	30%	IP

Nota : IG, IP, MEE et NC signifient respectivement intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence et non consolidé

Entreprises non consolidées

Axens détient des participations de :

- 2,9 % dans la société Bionext, créée en décembre 2009 pour développer un processus de fabrication de carburant de 2ème génération issu de la biomasse.
- 25% dans la société Française Arol Energy dont l'objet est la conception, la réalisation et la maintenance d'installations de traitement et de valorisation énergétique des gaz de biomasse et du

biogaz en particulier.

- 2,4% dans la société Plastic Energy spécialisée dans le recyclage du plastique.
- Une participation dans un fonds commun de placements à risques, « Circular Innovation Fund ». Le montant souscrit à fin décembre 2022 s'élève à 0,7k€ et s'élèvera au maximum à 5m€.

AXENS

Société anonyme au capital de 161 417 374,80 euros

Siège social : 89, Boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison

599 815 073 R.C.S. Nanterre

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et vous proposer le renouvellement du mandat d'un co-Commissaire aux comptes de la Société.

1	Informations financières et juridiques	3
1.1	Faits marquants 2022	3
1.2	Présentation des comptes consolidés.....	4
1.3	Perspectives 2023	5
1.4	Information sur la gestion des risques technologiques	5
1.5	Présentation des comptes d'Axens SA et des principales filiales	5
1.5.1	Axens SA	5
1.5.2	Axens NA.....	6
1.5.3	Axens CSA.....	6
1.5.4	Axens Catalyst Arabia.....	6
1.5.5	Groupe Eurecat.....	6
1.5.6	PetroChem Development Co Inc.....	6
1.6	Autres informations financières ou juridiques	7
1.6.1	Évènements postérieurs à la clôture.....	7
1.6.2	Activités en matière de recherche et développement	7
1.6.3	Dettes fournisseurs et créances clients par échéance.....	7
1.6.4	Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI.....	7
1.6.5	Répartition du Capital d'Axens SA :	8
1.6.6	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	8
1.6.7	Information sur les salariés actionnaires.....	9
1.6.8	Dividendes antérieurement distribués.....	10
1.6.9	Proposition d'affectation du résultat :	10
1.6.10	Proposition de renouvellement du mandat d'un co-Commissaire aux comptes titulaire	10
1.6.11	Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	10
2	Informations sociales, environnementales et sociétales.....	11
2.1	Introduction	11
2.1.1	Description du Business Model d'Axens	12
2.1.2	Périmètre de reporting	13
2.1.3	La gouvernance de la RSE	13

2.2	Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité	14
2.2.1	Cartographie des risques RSE.....	14
2.2.2	Analyse de la matérialité.....	15
2.3	Santé et sécurité	16
2.3.1	Charte santé et sécurité au travail du groupe Axens	16
2.3.2	Sécurité sur les sites Axens	17
2.3.3	Sécurité sur les sites des clients	17
2.3.4	Santé des collaborateurs	17
2.4	Impacts environnementaux.....	18
2.4.1	Charte environnement du groupe Axens	18
2.4.2	Performance environnementale interne : les sites d'Axens, performance et intégration dans leur environnement.....	19
2.4.2.1	L'optimisation des consommations de ressources naturelles	20
2.4.2.2	La limitation des impacts environnementaux des sites	22
2.4.2.3	Les sites et leurs parties prenantes	23
2.4.3	Performance environnementale externe : l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens	24
2.5	Les équipes, la première richesse d'Axens.....	27
2.5.1	Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail.....	27
2.5.2	Équité et Inclusion.....	28
2.5.3	La garantie et la promotion du dialogue social.....	29
2.5.4	Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs	29
2.6	Gouvernance et transparence.....	31
2.6.1	Anti-corruption.....	31
2.6.2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques.....	31
2.6.3	Sécurité de l'information.....	32
2.6.4	Système de gestion de crise et d'intervention d'urgence	32
2.6.4.1	L'optimisation des consommations de ressources naturelles	34

1 INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

Les comptes consolidés et les comptes sociaux d'Axens qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

1.1 Faits marquants 2022

Titres Technip FMC

Le groupe a fait l'acquisition en décembre 2021, de 5,6 millions de titres Technip FMC auprès d'IFPEN pour un montant de 30,3 millions d'euros. Ces titres ont été acquis via la souscription d'une dette au bénéfice de IFPEN.

Ces titres ont été vendus dans leur totalité pendant l'exercice 2022, en dégagant une plus-value de 14,6 millions d'euros.

Augmentation de capital.

La dette envers IFPEN, d'un montant de 30,3 millions d'euros, a été utilisée par l'actionnaire IFPEN pour souscrire à une augmentation de capital d'un montant de 5,1 millions d'euros, par émission de 74 795 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 68,61 €, accompagnée d'une prime d'émission d'un montant de 25,1 millions d'euros.

Acquisition :

En octobre 2022, Axens a fait l'acquisition de 100% des titres de capital de la société néerlandaise « HydroThane Holding » pour un montant total de 31,6 millions d'euros, dont 0,5 millions d'euros de frais d'acquisition et 10,5 millions d'euros d'ajustement de prix. La société disposait d'une trésorerie de 4,7 millions d'euros au moment du transfert de propriété. Cette société est spécialisée dans le retraitement des eaux industrielles usées.

Autres titres.

Suite à autorisation du Conseil d'Administration de novembre 2021, Axens a pris, début 2022, une participation dans un fonds commun de placements à risques, « Circular Innovation Fund » spécialisé dans les projets en économie circulaire. Son engagement s'élèvera au maximum à 5 millions d'euros. Le montant déjà souscrit à fin décembre 2022 s'élève à 0,7 millions d'euros.

Activité.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une accélération de la réalisation des projets russes, après l'annonce des sanctions décidées par l'Union Européenne. Le chiffre d'affaires facturé en 2022 pour la Russie s'élève à 40,3 millions d'euros. A contrario, une perte de chiffre d'affaires budgété d'environ 80 M€ sur l'année 2022 a été constatée.

En 2022, le groupe a revu son organisation interne (projet Move up) pour améliorer la relation client, en passant d'une organisation par métiers (Business Units) à une organisation centrée sur l'offre globale.

Suite à cette réorganisation, l'activité équipements propriétaires a été transférée de l'ancienne BU Process Licensing à la nouvelle activité Equipements.

1.2 Présentation des comptes consolidés

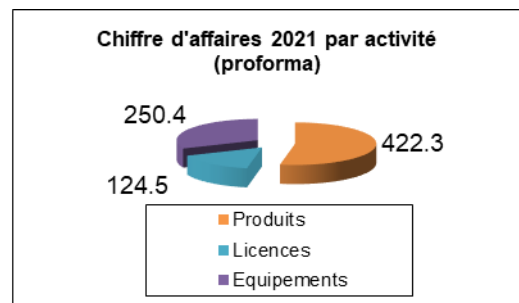
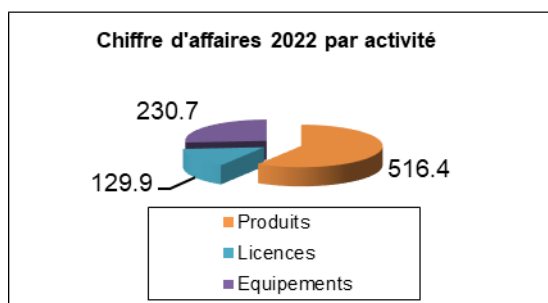
Les principaux indicateurs financiers consolidés sont résumés dans le tableau ci-après :

(Millions d'euros)	2022	2021	2020	var % 2022/2021
Chiffre d'affaires reporting	877.0	797.2	866.3	10.0%
Chiffre d'affaires consolidé	877.0	797.2	866.3	10.0%
Résultat d'exploitation	78.4	83.3	65.3	-5.9%
Résultat net de l'ensemble consolidé	59.2	54.7	33.2	8.2%

Le chiffre d'affaires a augmenté de 10% en 2022 par rapport à 2021. Par activité, les variations sont les suivantes :

- Produits : 22 %
- Licences : 4 %
- Equipements : (8) %

Les graphiques ci-dessous montrent les valeurs absolues du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par année :



Le résultat d'exploitation avant écarts d'acquisition diminue de <5,9> % à 78,4 millions d'euros, contre 83,3 millions d'euros en 2021.

Le résultat d'exploitation avant écarts d'acquisition représente 8,9 % du chiffre d'affaires économique contre 10,5 % en 2021.

Le résultat financier est un gain de 11,4 millions d'euros (dont 14,6 millions de plus-value sur les titres Technip) contre une perte de <0,4> million d'euros en 2021. Le résultat de change financier est de <2,2> millions d'euros contre <1,2> millions d'euros en 2021. L'évolution résulte de celle des taux de change et s'applique également au résultat de change d'exploitation :

(millions EUR)	2022	2021
Résultat de change opérationnel	2,52	(0,98)
Résultat de change financier	(2,18)	(1,16)
Total résultat de change	0,34	(2,14)

Le résultat financier intègre également une charge d'intérêt de <1,4> millions d'euros contre <0,9> million d'euros pour 2021 et la désactualisation du complément de prix d'acquisition de HTI pour 0,5 million (étalement de la charge financière évaluée au moment de l'acquisition représentant la différence entre la valeur actualisée et la valeur décaissée du prix d'acquisition).

Le résultat exceptionnel est une perte de <3,1> millions d'euros quand il était une perte de <2,0> millions d'euros en 2021. Il comprend principalement le coût de dissolution des filiales Roumaines.

La charge d'impôt totale s'élève à <18,5> millions d'euros contre <18,4> millions d'euros en 2021. Le taux d'imposition apparent est de 21,3 % en baisse par rapport à l'exercice 2021 (22,7 %) du fait de la baisse du taux en France notamment.

Le résultat net d'ensemble s'établit à 59,2 millions d'euros contre 54,7 millions d'euros l'année précédente et représente 6,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 6,9 % en 2021.

1.3 Perspectives 2023

Le budget de l'exercice 2023 prévoit un chiffre d'affaires économique de 1 041,9 millions d'euros, en hausse de 16 % par rapport au réalisé de l'exercice 2022.

Nos hypothèses tablent sur une parité EUR / USD de 1,15 et sur un contexte de marchés en reprise pour toutes nos activités.

1.4 Information sur la gestion des risques technologiques

Axens renouvelle chaque année ses polices d'assurance, notamment en responsabilité civile, que ce soit du fait des produits qu'elle vend, de son exploitation sur ses sites industriels ou de ses conceptions pour les unités concédées sous licence. Ces polices sont d'un niveau compatible avec les enjeux présumés.

1.5 Présentation des comptes d'Axens SA et des principales filiales

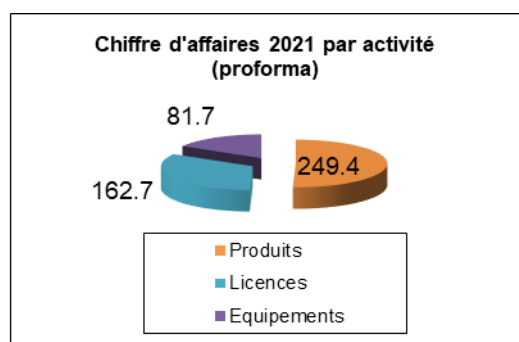
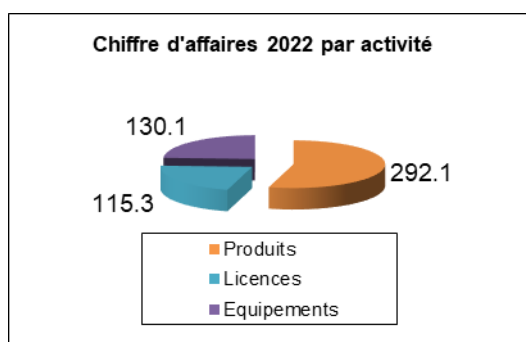
1.5.1 Axens SA

Le chiffre d'affaires reporting de l'exercice 2022 s'est élevé à 537,6 millions d'euros, à comparer à 493,8 millions d'euros en 2021, ce qui représente une hausse de 8,9 %. Le passage du chiffre d'affaires économique au chiffre d'affaires social est expliqué dans les notes de l'annexe aux comptes annuels (cf. note 15 A).

Voici les principaux indicateurs de gestion :

(Millions d'euros)	2022	2021	2020	var % 2022/2021
Chiffre d'affaires reporting	537.6	493.8	537.5	8.9%
Chiffre d'affaires social	513.9	465.4	517.8	10.4%
Résultat d'exploitation	31.9	40.2	26.6	-20.6%
Résultat net	42.5	46.9	35.4	-9.3%

Le détail du chiffre d'affaires par activité et par année est indiqué ci-dessous :



Par activité, l'évolution du chiffre d'affaires économique est la suivante :

Produits 17,1 %, Licences <29,1> %, Equipements 59,3 %. Le chiffre d'affaires 2022 à l'exportation représente 96 % des ventes totales.

Suite à la réorganisation « Move up » effective au 1er janvier 2022, passant d'un reporting par Business Units à un reporting par activités, certaines activités ont changé de segment. Principalement :

- Les services techniques qui étaient répartis entre les GBU CA et PL sont dorénavant en Produits,
- Les équipements propriétaires qui étaient dans la GBU PL sont dorénavant dans l'activité Equipements.

Le résultat d'exploitation (après participation des salariés) a diminué de 20,6 % en 2022, à 31,9 millions d'euros, contre 40,2 millions d'euros en 2021.

Le résultat financier s'établit à 46,8 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros en 2021. Le résultat de change est une perte de <0,4> million d'euros contre un profit de 0,5 million en 2021. Notons que la société a reçu 38,0 millions d'euros de dividendes de ses filiales, contre 27,8 millions d'euros en 2021.

Le résultat courant avant impôt se situe à 78,7 millions d'euros, à comparer à 61,1 millions d'euros en 2021.

Le résultat exceptionnel est négatif de <26.8> millions d'euros. Il est principalement composé d'une dépréciation du mali technique et de provisions règlementées pour hausse des prix.

L'impôt société est de 7,9 millions d'euros (représentant 15,2 % du résultat avant impôt) à comparer à 7,7 millions d'euros en 2021 (13,7 % du résultat avant impôt). Le taux d'imposition est inférieur au taux courant de 25.9 %. Cela provient notamment des dividendes reçus, du crédit d'impôt-recherche et de l'imputation des retenues à la source.

Le résultat net s'établit à 42,5 millions d'euros contre 46,9 millions d'euros en 2021 et représente respectivement 7,9 % et 9,5 % du chiffre d'affaires économique des exercices 2022 et 2021.

1.5.2 Axens NA

La filiale américaine, Axens North America, a réalisé un chiffre d'affaires de 222,9 millions de dollars, en augmentation de 21.6 % par rapport à 2021 (183,3 millions de dollars) pour un résultat net de 17,0 millions de dollars contre 17,5 millions de dollars en 2021.

1.5.3 Axens CSA

Axens Canada Specialty Aluminas Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 40,4 millions de dollars canadiens en diminution de 8.7 % par rapport à 2021 (44,3 millions de dollars canadiens) et un résultat net de 5,2 millions de dollars canadiens, contre 7,6 millions en 2021.

1.5.4 Axens Catalyst Arabia

Axens Catalyst Arabia Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 174,9 millions de riyals saoudiens, en augmentation de 137,3% par rapport à l'exercice précédent de 73,7 millions de riyals saoudiens et un résultat net de 13,2 million de riyals saoudiens, contre 0,5 millions de riyals saoudiens en 2021.

1.5.5 Groupe Eurecat

Le groupe Eurecat a réalisé un chiffre d'affaires de 127,2 millions d'euros en hausse par rapport à 2021 (109,5 millions d'euros) et un résultat net d'ensemble de 12,7 millions d'euros, contre 6,4 millions d'euros en 2021. Rappelons que ces chiffres sont consolidés à 50%.

1.5.6 PetroChem Development Co Inc

PetroChem Development Co Inc a réalisé un chiffre d'affaires de 49,6 millions de dollars en 2022 en baisse de 39,4 % par rapport à 2021 (81,9 millions de dollars) et un résultat net de <1,5> millions de dollars, contre 2,2 millions de dollars en 2021.

1.6 Autres informations financières ou juridiques

1.6.1 Évènements postérieurs à la clôture

Néant

1.6.2 Activités en matière de recherche et développement

Veillez noter que les frais de développement et d'industrialisation se sont élevés respectivement à 18,7 millions d'euros et à 14,8 millions d'euros en 2022 et en 2021.

1.6.3 Dettes fournisseurs et créances clients par échéance

Annexe 4-1 à l'article A 441-1-1

Facture reçues et émises à la date du 31 12 2022 dont le terme est échu.
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date du 31 12 2022 dont le terme est échu						Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date du 31 12 2022 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement	nota : Les factures intercos ne sont pas prises en compte						nota : Les factures intercos ne sont pas prises en compte					
Nombre de factures concernées												
Montant total TTC des factures concernées	65	4 096 043	4 486	758 545	974 173	5 833 312	788 607	13 399 254	2 982 498	2 225 758	8 007 512	27 403 629
% du montant total TTC des factures des achats de l'exercice	0.00%	1.22%	0.00%	0.23%	0.29%	1.74%						
% du montant total TTC du chiffre d'affaires de l'exercice							0.14%	2.40%	0.53%	0.40%	1.43%	4.91%
(B) Factures exclues du	(A) relatives à des dettes et des créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues	2	4	0	8	14		4	2	0	1	30	37
Montant total des factures exclues	-12 006	125 133		195 437	308 564		-7802	-25 279.74	0.00	-20 604.64	592 680.50	538 994
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : maximum 60 jours date de facture pour les fournisseurs. Pour les partenaires et agents les factures sont par défaut bloquées, le règlement de la commission ou de la redevance étant subordonnée à l'encaissement de la facture client ayant générée la dette.						Délais contractuels prévus avec le client					

*ACHATS 2022 335 807 104

**CA 2022 558 020 000

1.6.4 Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

	Montants en Euros
▪ Rémunérations directes ou indirectes versées aux personnes les mieux rémunérées	0,00
▪ Frais de voyages et déplacements	0,00
▪ Dépenses et charges afférentes aux véhicules	58 936,00
▪ Cadeaux de toute nature	0,00
▪ Frais de réception	0,00

1.6.5 Répartition du Capital d'Axens SA

Par assemblée générale mixte du 18 novembre 2022, le capital social de la Société a été augmenté par compensation avec une créance liquide et exigible dont IFPEN était titulaire.

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société était détenu par IFP Energies nouvelles à hauteur de 83,7 % et par IFP Investissements à hauteur de 16,3 %.

Il est composé de 2 352 680 actions d'une valeur nominale de 68,61 euros, représentant un montant global de 161 417 374,80 euros.

1.6.6 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

– Modalités d'exercice de la Direction Générale

Exercice de la Direction Générale par le Président Directeur Général de la Société.

– Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

– Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Néant

– Mandats sociaux et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2022 :

Jean SENTENAC	Président Directeur Général et Administrateur d'AXENS, Président du Board et administrateur d'AXENS CATALYST ARABIA LIMITED, Président et Administrateur d'AXENS MIDDLE EAST SPC, Administrateur d'EURECAT S.A.
Nathalie ALAZARD-TOUX	Administrateur d'AXENS, Directrice du Centre de Résultats Développement Industriel d'IFPEN, Membre du Comité d'administration de COFIP, jusqu'au 24 janvier 2022 et Représentante permanente d'IFPEN au Comité d'administration, depuis le 24 janvier 2022 Vice-Présidente et Membre du Conseil de surveillance de BEICIP FRANLAB, Vice-Présidente et Membre du Conseil de surveillance d'IFP Training, Présidente Directrice Générale et Administrateur d'IFP Investissements, Administrateur d'IFP Training & Consulting Middle East, Administrateur de TECH' Advantage, jusqu'au 10 mars 2022, Représentante d'IFP Investissements au Comité d'administration d'Easily, Présidente de PROCETHOL 2G, Director de Beicip Inc, Director d'IFP Mec, Administrateur d'IFP Technologies Canada Inc.
Cécile BARRERE-TRICCA	Administrateur d'Axens, depuis le 18 novembre 2022.
Jean-Pierre BURZYNSKI	Administrateur d'AXENS, jusqu'au 18 novembre 2022, Directeur du Centre de Résultats Raffinage Pétrochimie d'IFPEN, jusqu'au 31 décembre 2022, Représentant d'IFPEN au Comité Stratégique de PROCETHOL 2G, jusqu'au 19 décembre 2022, Représentant d'IFPEN au Comité Stratégique de BIONEXT.

Florence DELPRAT-JANNAUD	Administrateur d'Axens, depuis le 16 décembre 2022.
Jacques DEYIRMENDJIAN	Administrateur d'AXENS, Président et administrateur de DEYNERGIES.
Coralie HEBRARD	Administrateur d'AXENS, Salariée d'AXENS.
IFP Energies nouvelles (IFPEN)	Administrateur d'AXENS, Administrateur d'IFP INVESTISSEMENTS, Administrateur de TECH' ADVANTAGE, Membre du Comité Stratégique de PROCETHOL 2G, Membre du Comité Stratégique de BIONEXT, Membre du Comité d'administration de COFIP.
Éric LAFARGUE	Représentant permanent d'IFPEN au Conseil d'administration d'AXENS, Directeur Général Adjoint d'IFPEN, Président et Membre du Conseil de surveillance de BEICIP FRANLAB, Président et Administrateur d'IFP TECHNOLOGIES CANADA INC., Représentant permanent d'IFPEN au Conseil d'administration d'IFP INVESTISSEMENTS, Président et Membre du Conseil de surveillance d'IFP Training.
Elodie LETOURMY	Administrateur d'AXENS, Salarié d'AXENS.
Elisabeth MERLEN	Administrateur d'AXENS, Directrice de la Direction Audit Interne et Risques d'IFPEN.
Isabelle MULLER	Administrateur d'AXENS, Membre de la Commission d'enrichissement de la langue française, Collège d'experts des énergies, depuis décembre 2022, Administrateur de CentraleSupelec Alumni, Membre du Conseil de direction de GEF Grandes écoles au féminin.
Catherine RIVIERE	Administrateur d'AXENS, Directrice Générale Adjointe d'IFPEN, Membre du Conseil de surveillance de BEICIP FRANLAB, Administrateur d'IFP Technologies Canada.
Philippe SAUQUET	Administrateur d'AXENS, Administrateur d'Arkema, Président de KRéVal, Administrateur de Blue Elephant Energy, depuis le 1 ^{er} décembre 2022.
Eric TOCQUE	Administrateur d'AXENS, Salarié d'AXENS.

1.6.7 Information sur les salariés actionnaires

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'avait pas, au 31 décembre 2022, de salarié actionnaire.

1.6.8 Dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué, les dividendes suivants :

- au titre de l'exercice 2019, la somme globale de 30 614 774,40 €, soit un dividende net de 13,44 € par action. Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiait aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France,
- au titre de l'exercice 2020, la somme globale de 30 068 082,00 €, soit un dividende net de 13,20 € par action. Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiait aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France.
- au titre de l'exercice 2021, la somme globale de 35 307 217,50 €, soit un dividende net de 15,50 € par action. Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiait aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France.

1.6.9 Proposition d'affectation du résultat

Si vous voulez bien approuver les comptes qui viennent de vous être présentés, le Conseil vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

	Montants en Euros
▪ Report à nouveau antérieur	97 312 003 €
▪ Bénéfice net	42 520 890 €
▪ Bénéfice distribuable	139 832 893 €
▪ Dotation à la réserve légale	513 169 €
▪ Dividende	35 760 736 €
▪ Solde reporté à nouveau	103 558 988 €

Il serait ainsi distribué un dividende unitaire 15,20 euros par action.

Ce dividende pourra être mis en paiement à partir de juillet 2023 et au plus tard au 30 septembre 2023. Il sera éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiera aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France.

1.6.10 Proposition de renouvellement du mandat d'un co-Commissaire aux comptes titulaire

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société Grant Thornton, arrivant à expiration à l'issue de cette assemblée, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice précédent.

1.6.11 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Nous vous proposons d'attribuer, à titre de jetons de présence, un montant de 56 000 € ; leur répartition sera décidée lors de la prochaine réunion de Conseil d'administration.

2 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. Il a pour objet de présenter le modèle d'affaires, les principaux risques liés aux activités du groupe, les politiques et les diligences mises en œuvre et les résultats, incluant la présentation d'indicateurs clés de performance au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les éléments constitutifs de la déclaration de performance ci-après montrent que la démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe est intégrée dans sa stratégie globale et couvre l'ensemble de ses situations géographiques, de ses métiers et de ses produits. Elle se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et ainsi lui permettre de contribuer aux transitions écologique et énergétique nécessaires.

2.1 Introduction

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de la stratégie d'Axens

L'atteinte des objectifs stratégiques d'Axens nécessite de relever un quadruple défi : technologique, industriel, environnemental et humain.

La raréfaction des ressources, le changement climatique, l'accroissement de la population mais aussi l'aspiration de l'homme au progrès et à l'amélioration de ses conditions de vie sont les enjeux **environnementaux** et **sociétaux** qui définissent le contexte de transition dans lequel va s'effectuer le développement d'Axens. L'innovation au bénéfice de la transition énergétique est d'ailleurs un objectif qui se décline dans l'ensemble du Groupe IFPEN. Ce contexte incite Axens à mettre à disposition de ses clients :

- Des **technologies et fours** toujours plus éco-efficients conciliant environnement et compétitivité,
- Des produits associés aux technologies, catalyseurs et adsorbants, dont l'impact environnemental aura été limité depuis leur production, sur ses propres **sites industriels**, jusqu'à leur fin de vie.

Cela est possible grâce au support R&D de la maison mère IFPEN et aux équipes innovantes d'Axens vivant leur métier avec passion, responsables et motivées par un dialogue social constructif et garant de leur formation.

Les trois piliers du Développement Durable (social, économique, environnemental) sont ancrés dans les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Gagner et conserver la confiance de nos clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et partenaires est une priorité quotidienne pour Axens. Afin d'instaurer la confiance, Axens s'engage pleinement à assurer à toutes nos parties intéressées :

- Opérations et conditions de travail sûres et sécurisées
- Technologies, équipements, produits et services hautement performants et éco-efficaces
- Protection de l'environnement et prévention de la pollution
- Respect de toutes les réglementations applicables
- Promotion d'une culture de transparence, d'éthique et d'amélioration continue, en mettant l'accent sur le développement durable

Nos politiques reflètent notre engagement fort et nous aident à viser l'excellence, à travers nos activités quotidiennes reflétées par notre système de management intégré certifié (Qualité ISO 9001:2015, Sécurité, ISO 45001:2018, Environnement ISO14001:2015 et Énergie ISO50001:2018)

Jean Sentenac, PDG

2.1.1 Description du Business Model d'Axens

Axens est un groupe fournissant une gamme complète de solutions pour la conversion de pétrole et de biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, toutes les options de traitement de de conversion de gaz naturel ainsi que traitement de l'eau et captage du carbone.

L'offre inclut des technologies, des équipements, des fours, des unités modulaires, des catalyseurs, des adsorbants et les services associés.

Axens est idéalement positionné pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, des études de faisabilité au démarrage et au suivi de l'unité, tout au long de son cycle de vie, de la conception d'une unité nouvelle à l'amélioration d'une unité existante (revamping).

Cet ensemble unique de solutions garantit des performances optimales avec une empreinte écologique réduite. L'offre globale d'Axens repose sur un personnel hautement qualifié, des sites de production modernes et un réseau mondial étendu de services industriels, commerciaux et de support technique.

Une version synthétique du modèle d'affaires Axens est présentée ci-après.

Ce dont nous dépendons	Comment nous créons de la valeur ?	La valeur que nous créons
Ressources humaines (plus de 2000 employés)	Notre Mission Offrir à nos clients des solutions innovantes et durables pour la production d'intermédiaires chimiques, le traitement du gaz naturel et des effluents industriels, une mobilité toujours plus propre, et les aider à relever leurs défis liés à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.	Solutions innovantes pour relever les défis de demain et limiter l'impact environnemental de nos activités chez nos clients (d'une part) et de nos sites en favorisant leur intégration locale (d'autre part)
Ressources naturelles (matières premières non renouvelables et renouvelables)	Notre Vision Dans un monde en pleine mutation, toujours plus connecté, avec une conscience environnementale sans cesse grandissante, les industries de l'énergie et de la chimie se doivent d'innover pour contribuer à une meilleure qualité de vie et à la préservation de la planète.	Assurance de santé et de sécurité
Immobilisations incorporelles (moyens R&D, propriété intellectuelle, brevets, marques, savoir-faire)	Notre Ambition Être sur nos marchés le partenaire préféré, en proposant une offre intégrée multi-spécialistes, et en inventant et fournissant des solutions toujours plus évoluées et efficaces pour au final contribuer à un monde meilleur.	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser les consommations de ressources naturelles- Réduire les émissions de gaz à effet de serre- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau
Immobilisations corporelles (dont 15 sites tertiaires, 7 sites de production)	Notre Stratégie <ul style="list-style-type: none">• Consolider et renforcer notre offre dans les domaines dans lesquels nous sommes reconnus• Développer nos portefeuilles de procédés pétrochimiques, gaz, biocarburants, biochimiques, l'économie circulaire, tout en devenant une entreprise tirant le plein potentiel du digital• Préparer notre offre pour un futur à faible empreinte carbone, en investissant de nouveaux domaines.	Culture de valeurs humaines <ul style="list-style-type: none">- Équité et égalité- Développement et valorisation des compétences des collaborateurs
Parties prenantes et partenaires	Stratégie supportée par cinq Business Divisions (Commercial, Industrial Operations, New Development and Transformation, Project Operations, Technology and Technical Support)	

1. Axens Group Insights



Offices in
15 countries



7 Manufacturing
Sites



Over
70,000
tons of catalysts
and adsorbents each year
coupled with
catalysts services, inc.
regeneration



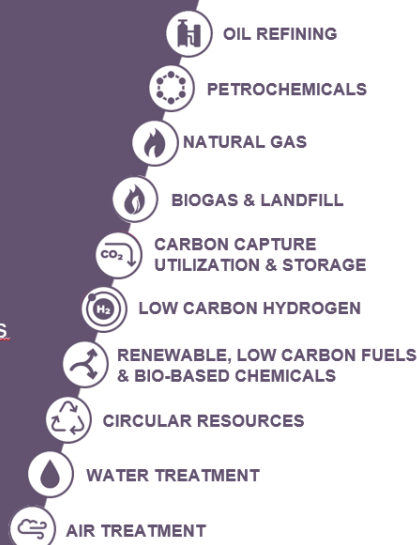
Over
3,000
industrial units
under license



Over
500 modular
units references



Over
3,500
furnaces sold



2.1.2 Périmètre de reporting

Le présent document fait état de la démarche RSE du Groupe Axens. Il est à noter que le périmètre de reporting de cette DPEF ne comprend pas la société Eurecat (joint-venture détenue à 50 % par Axens) en raison du mode de consolidation financière de cette entité (intégration proportionnelle).

En 2022, Axens a fait l'acquisition de HydroThane (Pays-Bas, 's-Hertogenbosch), un groupe d'entreprises spécialisées dans le traitement des eaux usées industrielles, le recyclage de l'eau, la digestion des déchets solides et le traitement du biogaz.

Le périmètre (Groupe Axens, Axens SA France, périmètre industriel Industrial Operations Business Division et Project Operations Business Division) peut varier en fonction des indicateurs. Dans ce cas, une mention est faite au niveau du paragraphe correspondant ou de la note méthodologique.

2.1.3 La gouvernance de la RSE

Le **Conseil d'administration** (Board of Directors) approuve le plan stratégique avec les objectifs de développement durable avec le Comité Exécutif (ExCo). Le Conseil d'Administration a nommé le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations/Nominations.

Le **Comité Exécutif** prend en compte des exigences des parties intéressées et veille au développement de la société et à l'amélioration durable de la performance, propose et valide les politiques Sécurité et Environnement, promeut par l'exemple et s'assure du respect des valeurs du Groupe. Pour s'assurer que l'offre d'Axens est bien alignée avec les enjeux environnementaux de ses clients, Axens héberge des actions comprenant les aspects Business et réglementaires dans le Programme ASAP (Axens Sustainable Activity Program).

Le Comité ASAP (COMASAP) pilote le Programme ASAP et il est composé d'un représentant de chaque entité Business du Groupe ainsi que de représentants des Business Partners concernés. Le plan d'actions est validé annuellement par le PDG.

Le **Leader du programme ASAP** pilote et anime le programme, est également en charge de coordonner l'ensemble des actions RSE comprenant les aspects Business et réglementaires du Groupe Axens.

2.2 Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité

2.2.1 Cartographie des risques RSE

Le tableau ci-après synthétise le travail d'analyse et de cartographie des risques RSE du Groupe Axens. La méthodologie suivie a consisté à exploiter l'analyse de la matérialité alors en vigueur sous l'angle des risques. Cette analyse a été conduite fin 2018 dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire et représentatif des principaux métiers du Groupe Axens avec un support méthodologique d'un expert de l'année 2018. Elle a été ensuite revue et validée par le Comité ASAP (voir paragraphe 2.1.3) en charge de plusieurs actions RSE de la société. Certains éléments de cette cartographie proviennent aussi de documents préparés en 2018 dans le cadre de la certification ISO 14001 version 2015 d'Axens SA (dans son périmètre historique). Une mise à jour a été réalisée début 2020. Cette cartographie des risques est à considérer uniquement sous l'angle RSE.

Thématiques	Risques	Niveau d'exposition aux risques (élevé, modéré ou faible)	Indicateur de pilotage	Paragraphe référence dans le document
Ressources humaines	Atteinte à l'intégrité physique ou morale des équipes	Élevé	Taux de fréquence et taux de gravité	2.3.2
	Insuffisance et perte de compétences	Modéré à élevé sur certaines spécialités	Nombre d'heures de formation Nombre de personnes formées	2.5.4
	Fuite du savoir	Modéré	Turnover	2.5.1
	Dégradation du climat social	Modéré	Égalité H/F	2.5.2
Protection de l'environnement	Raréfaction des ressources (utilisation)	Élevé	Consommation d'eau (m ³) par tonnes produites sur les sites industriels	2.4.2.1
		Modéré	- Ratio entre les achats de la matière première principale et les tonnes de produits finis produites (périmètre usines BD IOP pour production de catalyseurs et adsorbants) - Consommation d'acier dans les (périmètre usines BD POP pour fabrication de fours et modules)	2.4.2.1
	Raréfaction des ressources (fin de vie et recyclage)	Modéré	Quantité de déchets générés	2.4.2.1
	Changement climatique	Élevé	- Consommation d'énergie par tonnes produites sur les sites industriels - Émissions de GES liées à la consommation d'utilités sur les usines Axens (scope 1 et 2)	2.4.2.1
	Réduction de production et arrêt d'exploitation	Élevé	Nombre de mises en demeure par les autorités locales	2.3.2
Produits (Catalyseurs et adsorbants / Procédés, équipements et services)	Perte de marché (Innovation et R&D)	Élevé	Amélioration continue de l'efficacité Énergétique de notre portefeuille de procédés	2.4.3
	Raréfaction des ressources	Modéré	- Ratio entre les achats de la matière première principale et les tonnes de produits finis produites (périmètre usines BD IOP pour production de catalyseurs et adsorbants) - Consommation d'acier dans les (périmètre usines BD POP pour fabrication de fours et modules)	2.4.2.1
	Changement climatique	Élevé	Émissions GES	2.4.2, 2.4.3
	Perte de marché (Utilisation)	Élevé	Part du CA Axens associée à des offres limitant l'impact environnemental	2.4.3
		Élevé	Nombre d'accidents ou incidents majeurs déclarés	2.4.3
		Élevé	- Évolution du nombre de projets gagnés intégrant des études d'efficacité énergétique - Process book (intégration progressive du calcul des émissions de GES sur la base des consommations d'utilités)	2.4.3
	Raréfaction des ressources (fin de vie et recyclage)	Modéré	Offre de produits (catalyseurs, adsorbants sur l'ensemble du cycle de vie	2.4.3
Partenaires	Perte de marché (Innovation et R&D)	Élevé	- Part du budget de R&D de IFPEN dédiée aux énergies nouvelles	2.4.3
	Rupture d'approvisionnement et gouvernance fournisseurs	Élevé	Plateforme évaluation des fournisseurs (ECOVADIS et objectifs d'évaluation)	2.4.2.3
	Atteinte à l'intégrité physique ou morale des sous-traitants	Élevé	Adhésion des sous-traitants à la charte santé et sécurité au travail du groupe Axens	2.3

2.2.2 Analyse de la matérialité

L'analyse de la matérialité menée en 2022 a permis d'identifier cinq enjeux prioritaires à la fois pour Axens et ses parties prenantes. Les enjeux ont été identifiés au travers d'entretiens en interne et avec des parties prenantes, à qui on a demandé de prioriser les enjeux correspondant aux standards de la GRI. Ces entretiens ont été complétés par un benchmark de l'industrie. Ces 5 enjeux, repris ci-après, sont bien en phase avec l'analyse des risques RSE et sont traités dans le corps du document

- Énergie et changement climatique (paragraphe 2.4.2 et 2.4.3)
- Santé et sécurité (paragraphe 2.3)
- Conformité environnementale ; émissions, effluents et déchets (paragraphe 2.4)
- Emploi (paragraphe 2.5)
- Anti-corruption (paragraphe 2.6.1)

2.3 Santé et sécurité

2.3.1 Charte santé et sécurité au travail du groupe Axens

Sont repris ci-après les éléments clés de la charte santé et sécurité au travail d'Axens « *La sécurité, une priorité au quotidien* »

Assurer la sécurité des équipes et des sous-traitants d'Axens n'est pas seulement une obligation morale, mais aussi un gage de performance : c'est le même état d'esprit qui assure la sécurité des personnes, l'excellence dans les opérations, et la fierté du travail bien fait. Sans ce pilier, il n'y a pas de base solide sur laquelle construire.

Il est important de reconnaître que l'activité d'Axens comporte des risques. Afin de réduire ces risques, il faut mettre en place des règles et standards et promouvoir les comportements qui protègent.

Les objectifs « santé - sécurité » sont définis à partir de deux axes :

- La sécurité sur les sites Axens

Axens met tout en œuvre pour garantir la sécurité et les bonnes conditions de travail de son personnel, celui des entreprises de sous-traitance et des autres parties intéressées sur l'ensemble de ses sites.

- La sécurité sur les sites des clients d'Axens

Axens prend également en compte les exigences sécurité de ses procédés et de ses produits de leur conception jusqu'à leur exploitation afin d'éviter toute atteinte de son personnel ainsi que celui de ses clients et sous-traitants.

Pour atteindre ses objectifs, Axens s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Satisfaire aux exigences légales en matière de Santé – Sécurité (dont le règlement REACH, du Responsible Care de l'industrie chimique), aux standards Santé - Sécurité Groupe ainsi qu'aux autres exigences,
- Déterminer des objectifs et des indicateurs clairs et pertinents pour améliorer notre performance Santé – Sécurité et communiquer sur leurs résultats,
- Définir les rôles et responsabilités des managers en termes de Sécurité,
- Impliquer les parties prenantes, y compris les représentants du personnel, pour analyser les risques associés à notre activité, à nos procédés et produits, les presque-accidents et accidents en identifiant toutes les causes qu'elles soient techniques, organisationnelles et humaines,
- Promouvoir la diffusion et le partage du retour d'expérience comme élément fondamental du processus Santé - Sécurité, profiter de toute opportunité et avancée technique pour l'amélioration continue de la prévention,
- Assurer la formation nécessaire à la maîtrise des risques et des situations accidentelles pour l'ensemble des employés selon leur niveau de responsabilité,
- Réaliser des audits réguliers pour s'assurer de la maîtrise opérationnelle du système de management SST (Santé Sécurité au Travail),
- S'engager à fournir aide et assistance dans le partage et l'adoption des bonnes pratiques pour améliorer en permanence la performance Santé - Sécurité,
- Choisir des entreprises sous-traitantes adhérant à cet engagement.

2.3.2 Sécurité sur les sites Axens

Afin d'améliorer de manière continue la performance en matière de sécurité sur ses sites industriels, plusieurs indicateurs sont suivis dans le Tableau de Bord de la société, et les données associées sont analysées trimestriellement et consultables dans le Tableau de Bord Industriel.

L'indicateur clé suivi est le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail, ou TRIR, exprimé en nombre d'accidents pour 200 000 heures travaillées. L'objectif actuel est de s'améliorer 10% par an ; 0,63 en 2020, 0,57 en 2021, et 0,51 en 2022. Le TRIR s'établit en 2022 à 0,99 et les 2 causes racines majeures de la dégradation sont la récupération des réflexes de l'organisation après la COVID-19, et le fait d'avoir eu des variations de charge très fortes sur les usines, à cause du redémarrage très soudain de l'activité. Axens suit également le Taux de Gravité (nombre total de jours d'incapacité x 1 000) / nombre d'heures travaillées). Les deux indicateurs sont calculés au niveau Groupe, en prenant en compte les heures travaillées du personnel Axens, des intérimaires (catégorie 1) + sous-traitants (catégorie 2) :

	2018	2019	2020	2021	2022
TRIR Groupe	0,36	0,61	0,23	0,55	0,99
TG Groupe	0,022	0,047	0,018	0,048	0,140

2.3.3 Sécurité sur les sites des clients

Axens poursuit le chantier « Secur'Ax » qui a pour mission de renforcer la sécurité du personnel Axens en intervention sur les sites de ses clients (missions de démarrage et d'assistance technique). Ce chantier passe notamment par l'optimisation de la préparation et de la réalisation des activités les plus à risques en collaborant étroitement avec les clients et les sous-traitants. Cela se traduit par un plan de formation renforcé (cf. paragraphe 2.5.4), des consignes de sécurité révisées, l'organisation des retours d'expérience projets (REX), l'analyse des accidents/incidents afin de mettre en place des actions pour que les accidents/incidents ne se reproduisent plus ou encore une réorganisation de la gestion des équipements de protection individuelle (EPI).

2.3.4 Santé des collaborateurs

Tous les salariés du Groupe Axens en France bénéficient d'un suivi médical adapté en fonction de leur poste. Axens s'est engagé à étendre ce dispositif à l'ensemble de ses filiales, même si aucune disposition réglementaire obligatoire n'est applicable dans les pays considérés.

Des formations sur la gestion des situations sensibles sont déployées à destination des managers au niveau de la France, pour qu'ils disposent des outils nécessaires pour une meilleure détection et une gestion appropriée des risques psychosociaux de leurs équipes.

Les salariés du Siège bénéficient d'un service de santé au travail renforcé car dédié et complété d'un Espace d'Écoute et d'une assistance sociale au bénéfice de toutes celles et ceux qui en exprimeraient le besoin.

2.4 Impacts environnementaux

2.4.1 Charte environnement du groupe Axens

Sont repris ci-après les éléments clés de la charte environnementale d'Axens « *Relever ensemble les défis environnementaux* »

Les objectifs environnementaux d'Axens sont définis à partir de deux axes :

- La performance environnementale interne

La performance environnementale interne est mesurée, analysée et améliorée grâce à des indicateurs communs à tous les sites permettant de définir les objectifs suivants :

- L'optimisation des consommations de ressources naturelles (matières premières, énergie, eau)
- La limitation des impacts environnementaux (émissions atmosphériques, effluents liquides et déchets).

- La performance environnementale externe

Environ 35 % du chiffre d'affaires d'Axens est généré par des procédés, produits et services permettant de limiter l'impact environnemental de l'offre Axens une fois qu'elle est mise en œuvre chez ses clients. Ainsi, Axens s'engage à fournir et à développer des procédés, produits et services éco-efficients pour répondre aux attentes de ses clients.

Pour atteindre ses objectifs, Axens s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Satisfaire aux exigences des législations environnementales en vigueur (dont le règlement REACH), à nos standards Environnement Corporate et aux exigences des parties intéressées,
- Déterminer des objectifs et des indicateurs clairs et pertinents pour améliorer notre performance environnementale et communiquer sur leurs résultats,
- Définir un plan d'actions Environnement fondé, sur nos enjeux internes et externes pertinents pour concrétiser les axes d'amélioration identifiés sur les sites d'Axens, et sur une perspective de cycle de vie,
- Assurer la formation nécessaire à la maîtrise des risques et des situations accidentelles pour l'ensemble des employés selon leur niveau de responsabilité,
- Réaliser des audits réguliers pour s'assurer de la maîtrise opérationnelle du système de management environnemental,
- S'engager à fournir aide et assistance dans le partage et l'adoption des bonnes pratiques pour améliorer la performance environnementale,
- Intégrer la notion de Développement Durable dans le processus Achats d'Axens,
- Mettre en œuvre nos capacités de technologie et d'ingénierie pour réduire l'impact des installations de nos clients et pour maîtriser et réduire les déchets depuis la conception jusqu'aux services de support à l'opération des unités et produits,
- Mettre en place un système de gouvernance pour piloter le reporting RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et pour initier et suivre des projets de développement de nouvelles offres à basse empreinte carbone et dédiées à la préservation de l'environnement.

2.4.2 Performance environnementale interne : les sites d'Axens, performance et intégration dans leur environnement

Pour définir le périmètre du reporting environnemental, il est à noter que l'impact des sites tertiaires est faible comparativement à celui des sites de production ; en effet, la nature chimique et industrielle des activités de production d'Axens permet d'identifier ses sites de production de catalyseurs et adsorbants comme l'impact direct principal d'Axens vis-à-vis de l'environnement.

La société Axens SA a réalisé deux Bilans Carbone (en 2009 sur les données de 2008 et en 2012 sur les données de 2011) qui ont montré que le site industriel de Salindres était source de plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre Axens SA. Les calculs d'empreinte carbone Axens qui ont été réalisés plus récemment, en 2022, ont conforté cela à l'échelle du Groupe (périmètre Monde). En effet, les émissions de GES associées aux sites de production de catalyseurs et adsorbants représentent plus de 95 % des émissions des scopes 1 et 2. Cela se vérifie sur toutes les années évaluées, soit 2018 à 2021. La contribution consolidée de tous les sites tertiaires du Groupe est quant à elle inférieure à 3 % des émissions de GES des scopes 1 et 2.

La majorité des indicateurs présentés dans cette section provient de la section HSE du tableau de bord industriel qui concerne tous les sites de production d'Axens de l'Industrial Operations Business Division (BD IOP) (fabrication de catalyseurs et adsorbants). La définition des indicateurs pour ce reporting a été menée en 2012-2013 et le premier tableau de bord a été publié au 1^{er} trimestre 2014 avec l'ensemble des données pour l'année 2013. Ce tableau est depuis actualisé tous les trimestres.

Évènements marquants

Il y a eu en 2019, un changement de dogme au niveau du Ministère de la Transition Écologique. Tout écart à un texte réglementaire (décret, arrêté ministériel, arrêté préfectoral) se traduit désormais par une mise en demeure. En 2021, l'usine de Salindres a reçu une mise en demeure suite à une inspection de la DREAL en novembre 2020. Des travaux ont été réalisés en 2021-2022 pour lever les premières exigences de cette mise en demeure, et des travaux supplémentaires sont en cours jusqu'à mars 2023 pour lever les exigences subsistantes.

Depuis l'acquisition d'Heurtey Petrochem en 2017, le reporting environnemental intègre aussi dans son périmètre les sites industriels de la Project Operations Business Division (BD POP) (fabrication de fours et de modules) mais le reporting est fait de façon dissociée car les enjeux environnementaux ne sont pas du même ordre de grandeur.

Axens a lancé, début 2021, un projet pour élaborer sa Stratégie Climat, projet qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Ce projet vise à établir les ambitions du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique. La Stratégie Climat qui a été définie s'appuie sur 2 piliers (ici nommés A et B) qui constituent des engagements complémentaires :

- Pilier A : réduire l'empreinte carbone du Groupe; c'est-à-dire réduire les émissions de GES liées directement ou indirectement aux activités d'Axens (activités incluses dans les scopes 1, 2 et 3 tels que définis par le GHG Protocol Corporate Standard)
- Pilier B : aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone grâce aux solutions Axens. Cela implique donc que le Groupe Axens élargisse son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone. Cet engagement repose sur le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre évitées du fait du déploiement et de la mise en œuvre des technologies et solutions Axens.

Les engagements sur le pilier A (empreinte carbone Axens) portent sur la réduction des émissions de GES en valeur absolue ; sur les scopes 1 et 2 d'une part et sur le scope 3 d'autre part. Les objectifs fixés pour 2030 sont alignés avec une juste contribution à la neutralité carbone collective et globale visée pour l'horizon 2050 (niveaux des cibles 2030 définis selon l'approche par contraction absolue de la Science Based Target Initiative ou SBTi ; avec un alignement sur une trajectoire 1.5 °C pour la cible scope 1+2 et « well-below 2°C » pour la cible portant sur les émissions scope 3). Le choix a été fait de suivre une approche en lien avec la SBTi même si aujourd'hui

Axens ne peut s'engager dans cette démarche en raison d'un critère d'éligibilité à la SBTi non rempli (part du chiffre d'affaires liée à l'industrie pétrole et gaz).

Au sujet de la performance environnementale interne, ce sont les scopes 1 et 2 de l'empreinte carbone Axens auxquels il convient de s'intéresser.

Il est d'ores et déjà acté que l'objectif à 2030 sera de réduire de 50 % les émissions en valeur absolue des scopes 1 et 2 ; c'est à dire les émissions directes de GES des sites Axens ainsi que les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie de ces sites (industriels comme tertiaires). Cet objectif est exprimé par rapport à l'année de référence 2019 ; année pour laquelle les émissions des scopes 1 et 2 ont été évaluées à environ 80,7 milliers de tonnes de CO2 équivalent pour l'ensemble du Groupe.

Les résultats complets de l'empreinte carbone du Groupe Axens ainsi que l'ensemble des cibles climat seront dévoilés en 2023, année qui marquera le début de la mise en œuvre de la Stratégie Climat d'Axens. Au sujet de la performance environnementale externe (scope 3 du pilier A et pilier B), les détails sont donnés dans le paragraphe « Performance environnementale externe » de ce document.

2.4.2.1 L'optimisation des consommations de ressources naturelles

Les résultats de la cartographie des risques RSE conduite en 2018 (cf. paragraphe 2.2.1) ont démontré que la consommation des ressources naturelles est un enjeu prioritaire pour l'entreprise. Cette thématique se décline en trois aspects : matières premières, énergie et eau.

- La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets

Au sein des sites de production de la BD IOP, la réduction de la consommation de matières premières est un enjeu économique et environnemental fort. À ce titre, depuis 2013, sur son principal site de production à Salindres, Axens a mis en place un monitoring sur les ateliers de mise en forme.

Lorsque les produits issus de ces ateliers ne répondent pas aux spécifications, ils peuvent être :

- Recyclés pour être valorisés et ainsi optimiser notre consommation de matières premières.
- Considérés comme déchets et auquel cas ils rentrent dans le système global de traitement des déchets

Pour suivre la réduction de sa consommation de matières premières Axens a mis en place un indicateur sur le rendement de la production. Cet indicateur a été modifié en 2019 afin de le rendre plus fiable et plus représentatif des activités industrielles d'Axens. Le périmètre de ce nouvel indicateur (base 100 en 2019) concerne aujourd'hui le site de Salindres. L'objectif est d'étendre dans le futur le périmètre de cet indicateur à d'autres sites de la BD IOP. L'indice a été en très légère dégradation sur 2020 à 101,8, et sur l'année 2021, il s'est de nouveau légèrement dégradé à 102,1. L'indicateur s'est amélioré à 95,1 en 2022 car un plan d'actions a été mis en place à partir de 2021 dans le cadre du projet GUAPA. Ce projet met en œuvre le recyclage d'alumines à la production des adsorbants sur la plateforme A avec un impact de 2 000 t de produits recyclés sur une production totale de 14 000 t (atelier dessiccation et SCM) depuis le début du projet en 2021.

	Tendance d'amélioration	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de consommation de matières premières	L'indice doit baisser	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	100	101,8	102,1	95,1

Axens suit également un indice mesurant la quantité de déchets par tonne produite agrégeant les données des principaux sites de production (quatre sites sont concernés : Salindres, Brockville, Willow Island, Dammam). Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2016. En 2020, l'indice se dégrade à 169 avec une production de déchets en croissance de 9% par rapport à 2019 et un périmètre de production en retrait de 20% (impact également des reports de traitement de 2019 sur 2020). L'indice s'améliore depuis 2021 pour s'établir à 98,8 en 2022.

Pour le périmètre industriel de la BD POP (fabrication de fours et de modules), l'impact environnemental lié à la consommation de matières premières et à la génération de déchets concerne de façon très majoritaire l'acier. Un indice en base 100 en 2016 a été construit pour mesurer le ratio entre l'acier consommé et les déchets d'acier. En 2022, l'indice est à 393,8 ; la raison pour la dégradation en 2022 est la quantité de déchets d'acier plus importante dû à la fermeture de l'atelier du Roumanie, les dépôts ont été vidés et beaucoup de matériaux, « chutes métalliques », structures, etc. ont été éliminés. Il est à noter que 100 % des chutes/copeaux sont recyclés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
(1) : Consommation d'acier dans les usines BD POP (Roumanie et Inde) (en tonnes)	5226	5545	3084	3321	1749	2293	1562
(2) Déchets d'acier (recyclés) dans les usines BD POP (Roumanie et Inde) (en tonnes)	424	606	327	489	245	214,7	499
Ratio (2) / (1) pour les usines BD POP (Roumanie et Inde)	8,1 %	10,9 %	10,6 %	14,7 %	14,0 %	9,4 %	31,9 %
Indice base 100 2016 Ratio (2) / (1) dans les usines BD POP (Roumanie et Inde)	100	134,7	130,7	181,5	172,7	116,0	393,8

- Site de Salindres

L'Usine de Salindres, situé dans le Gard, est la plus grande des usines de production de catalyseurs et d'adsorbants du groupe Axens et est classée ICPE et Seveso. Les activités de l'usine vont de la production et du contrôle qualité des catalyseurs et adsorbants au développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies de production. Les installations d'Axens sont implantées sur environ 18 ha au sein de la plateforme chimique de Salindres et emploient environ 400 personnes.

- L'amélioration de l'efficacité énergétique

Pour améliorer l'efficacité énergétique de ses sites industriels de la BD IOP, Axens suit un indice qui mesure les consommations énergétiques (vapeur, électricité et gaz naturel) par tonne produite. Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2014. En 2022, l'indice s'améliore par rapport à 2021 (103,8) et 2020 (108,2) pour s'établir à 97,5.

Il faut garder en tête que la définition de cet indice est très dépendante du mix produit. Aussi, sur le site principal de Salindres, certifié ISO 50001 en 2022, un indicateur plus précis et indépendant du mix produit a été mis en place pour un meilleur contrôle. Cet indicateur opérationnel, qui surveille l'efficacité énergétique et la consommation d'eau est intégré dans le calcul de l'intéressement d'Axens SA pour la période 2022-2024.

En 2022, la consommation énergétique totale des sites industriels de IOP s'élève à 397 653 MWh.

Pour le périmètre industriel de la BD POP, l'impact environnemental lié à la consommation d'énergie sur les sites industriels est bien moindre que pour les sites industriels Axens car la consommation énergétique est très majoritairement de la consommation d'électricité.

En 2022, la consommation électrique a été d'environ 1 102 MWh soit une baisse de 10 % par rapport à 2021.

1 102 MWh, c'est environ 0,3 % de la consommation énergétique des sites industriels d'Axens.

- La réduction de la consommation en eau

Veiller à diminuer la consommation des ressources naturelles, cela signifie bien évidemment veiller à limiter sa consommation d'eau. L'objectif de la politique Énergie, GES et Eau de l'usine de Salindres est de 210 000 m3

annuel maximum de prélèvements d'eau dans le milieu naturel (224 334 m³ en année de référence 2019). Dans le même esprit que pour les consommations énergétiques, Axens suit un indice qui mesure les consommations d'eau par tonne produite. Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2014 avec un site supplémentaire qui a été intégré à partir de 2016. Après une nette amélioration entre 2018 et 2019, l'indice 2020 est stable en 2020 s'établissant à 62,3 contre 62,1 en 2019. Les nets progrès depuis 2018 sont liés au démarrage d'une nouvelle unité de production sur Salindres permettant un recyclage quasi complet de l'eau « process ».

À périmètre constant, la consommation d'eau est de 223 974 m³, et l'index a baissé de 62,7 en 2021 à 61,7 ce qui montre une progression. En 2022, le site de Willow Island a été intégré dans le périmètre du reporting sur la consommation d'eau, amenant la consommation d'eau totale au périmètre de la BD IOP à 273 279 m³.

Pour le périmètre industriel de la BD POP, l'impact environnemental lié à la consommation d'eau sur les sites industriels est moindre que pour les sites industriels Axens. En 2022, cette consommation était d'environ 7 299 m³ soit une baisse de près de 51 % par rapport à 2020. La forte baisse de consommation d'eau s'explique par la fermeture du site en Roumanie.

7 299 m³, c'est environ 4 % de la consommation d'eau des sites industriels d'Axens.

Synthèse des indices liés à l'optimisation de la consommation des ressources naturelles pour le périmètre historique des sites industriels Axens de la BD IOP.

	Tendance d'amélioration	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de génération de déchets	L'indice doit baisser	Non dispo.	Non dispo	Non dispo	100	162,2	132,5	121,5	168,6	118,3	98,8
Indice d'efficacité énergétique	L'indice doit baisser	Non dispo.	100	95,6	98,6	108,0	97,4	97,7	108,2	103,8	97,5
Indice de consommation d'eau	L'indice doit baisser	Non dispo.	100	81,5	74,2	74,8	68,8	62,1	62,3	62,7	61,7*

*73,9 en incluant le site de Willow Island

2.4.2.2 La limitation des impacts environnementaux des sites

- La réduction des émissions atmosphériques des sites

En 2022, les émissions de GES associées à l'opération des sites industriels ont été réévaluées en s'alignant sur les méthodes de calculs des émissions scopes 1 et 2 établies par le GHG Protocol Corporate Standard. Ces évaluations ont été faites pour les années 2018 à 2021 et présentent des résultats un peu différents de ceux présentés dans les DPEF des années précédentes même si les variations entre deux années consécutives sont les mêmes. Le total des émissions scopes 1 et 2 pour les sites Axens est d'environ 80,7 milliers de tonnes de CO₂ équivalent en 2019, puis diminue en 2020 et 2021 à environ 76,0 et 72,8 milliers de tonnes de CO₂ équivalent respectivement (soit une diminution d'environ 6 % et 9.4 % par rapport à 2019).

Pour l'année 2022, le total des émissions scopes 1 et 2 pour les sites industriels d'Axens s'établit à 72,4 milliers de tonnes de CO₂ équivalent.

Les émissions de GES associées aux sites de production de catalyseurs et adsorbants représentent plus de 95% des émissions totales des scopes 1 et 2. Cela se vérifie sur toutes les années évaluées. La contribution consolidée de tous les sites tertiaires du Groupe est quant à elle inférieure à 3 % des émissions de GES des scopes 1 et 2.

Dans le cadre du Plan Environnement I (n°1) de Salindres qui couvrait la période 2004-2011, un des principaux objectifs était de diminuer les émissions de NO_x et réduire les émissions de poussières via une rénovation et l'installation de filtres. Grâce à ce programme intensif d'investissements, des améliorations notables ont été

observées sur la qualité des émissions dans l'atmosphère. Par exemple, les émissions de poussières ont diminué de plus de 75 % en 2018 versus 2004. Des solutions de Dé NOx ont été mises en place sur des ateliers d'imprégnation et un atelier de mise en forme. Ces investissements combinés avec l'utilisation de solutions sans azote ont permis de réduire de 75 % les émissions de NOx / NH₃ en 2018 versus 2004.

Enfin, en septembre 2014, Axens a mis en service un équipement de préservation de la qualité de l'air autour de la plateforme de Salindres qui permet de traiter encore plus efficacement les émissions de composés organiques volatils (COV) issues de l'exploitation régulière de l'usine. Le traitement COV a permis un abattement de plus de 98% des rejets de COV émis par les ateliers OD2 et ISABEL. En 2017, un équipement de filtration de poussières a été mis en place sur l'unité DESSICATION de la Plateforme A de ce même site de Salindres.

- La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité

Toujours dans le cadre du Plan Environnement de Salindres, Axens possède une station biologique permettant de traiter une partie de ses eaux usées, avec pour objectifs de réduire drastiquement la DCO (Demande Chimique en Oxygène), les rejets d'azote nitrique et ammoniacal et la quantité de MES (Matières En Suspension). Une partie de l'investissement nécessaire pour la construction de STABILO a été financée par l'Agence de l'Eau. La station est opérationnelle depuis 2011.

En 2015, Axens a démarré une nouvelle station d'épuration nommée PRESTO qui permet d'atteindre un niveau d'épuration inégalé des eaux rejetées en rivière et d'en recycler une grande partie en interne. Cette station complète et améliore le dispositif de traitement biologique des eaux (STABILO). Cet équipement de haute performance assure la conformité de l'usine avec les dernières exigences réglementaires en matière environnementale.

En 2019, une nouvelle capacité de traitement des effluents avec récupération de métaux précieux a été démarré qui apporte une réduction de 20% de la consommation en eau du site et répond aux nouvelles exigences sur la teneur en phosphore (ozonation)

Une étude a été réalisée en 2012 sur l'état des milieux aux alentours du site de Salindres. Le diagnostic préliminaire à cette étude a recensé 6 zones protégées dans un rayon de 10 km autour du site de différents types: Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, Zone Natura 2000 et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. L'étude conclut que la qualité des eaux souterraines et de surface, des sols et de l'air n'est pas affectée par les activités industrielles du site. Ainsi, les activités du site de Salindres ne perturbent pas les usages des différents milieux.

2.4.2.3 Les sites et leurs parties prenantes

- Relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs sont des partenaires clés. La part significative des achats dans le chiffre d'affaires d'Axens, les objectifs de gains économiques et de maîtrise des risques appellent une démarche Achats performante, incluant des aspects HSE et de responsabilité sociale décrits dans la Politique Achats du Groupe.

Spécifiquement, la prise en compte des aspects sociaux, RSE et de compliance (sanctions, embargos, fraudes, etc.) progresse régulièrement en s'appuyant sur des partenaires externes (e-attestations, EcoVadis, ADIT, E&Y, etc.) et des relations équilibrées avec les fournisseurs. Ces éléments sont progressivement intégrés dans la gestion et l'évaluation des fournisseurs les plus concernés et/ou importants. Un indicateur est suivi sur le pourcentage des

fournisseurs les plus concernés et/ou importants qui sont évalués par la plateforme EcoVadis ; en 2020 cet indicateur était à 24%, et avait progressé à 28% en 2021 pour s'établir à 31% en 2022.

Des avancées spécifiques en cours et à venir sont à relever :

- Formalisation en 2022 de principes RSE et des attentes d'Axens vis-à-vis de ses fournisseurs dans un code de conduite ; son déploiement et la collecte de l'adhésion formelle des fournisseurs sont planifiés pour 2023
- Création d'une procédure de suivi et de traitement de la conformité « Compliance » des fournisseurs (sanctions, embargos, éthique, respect de la réglementation, etc.) ; prise en charge opérationnelle par le service Achats comme l'un des critères d'évaluation des fournisseurs en 2022
- Révision en 2022 de la démarche d'évaluation des risques liés aux activités confiées à des fournisseurs pour inclure des aspects RSE ; sa mise en place et l'organisation de son utilisation effective sont planifiées pour 2023

Par ailleurs, l'intégration des activités d'Axens dans ses territoires passe notamment par des relations de confiance entre l'entreprise et ses fournisseurs locaux et nationaux. Globalement, la démarche d'évaluation des fournisseurs les plus critiques est suivie trimestriellement dans le cadre du Processus Achats.

- L'intégration des sites dans leur territoire

Axens est engagé dans l'intégration environnementale et sociétale de ses sites dans leur territoire. Cette intégration passe tout d'abord par l'emploi local, l'entreprise est le troisième employeur du bassin alsésien ; mais aussi à travers la participation des communautés locales à des programmes développés par Axens. Dans une démarche participative, les riverains du site de Salindres sont régulièrement sollicités pour être acteurs de la surveillance environnementale notamment sur les thématiques de nuisances olfactives et auditives.

2.4.3 Performance environnementale externe : l'impact environnemental de l'utilisation des produits Axens

Pour relever les défis environnementaux (pollution, changement climatique) le principal levier d'action repose sur l'éco-efficience des produits (procédés, catalyseurs et adsorbants, fours, ...) et services vendus et qui sont mis en œuvre par ses clients.

Axens, sur son périmètre historique, contribue depuis de nombreuses années à la protection de l'environnement via la vente de catalyseurs et de technologies pour la production de carburants propres, qui permettent la réduction des émissions de polluants de diverses natures. Axens est notamment reconnu comme le leader mondial dans les procédés de production de carburants à très basse teneur en soufre. Sur les treize dernières années (2010-2022), près de 35 % du chiffre d'affaires était généré par des procédés, produits et services permettant de limiter l'impact environnemental (en particulier l'amélioration de la qualité de l'air permise par la production de carburants propres à ultra basse teneur en soufre, l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Par ailleurs, Axens a engagé des actions de maîtrise des émissions de GES au-delà du périmètre de ses activités, conscient que la société peut influencer sur les émissions de certaines parties prenantes (clients, fournisseurs par exemple). Cela se matérialise notamment par l'optimisation énergétique qui est faite dans le cadre du dimensionnement des procédés licenciés par Axens ; démarche générant in fine une diminution de l'impact environnemental chez le client qui opérera cette technologie. De fait, le stade où Axens intervient (ingénierie de base) est le meilleur moment pour faire des choix qui seront déterminants pour l'impact environnemental de l'unité. Souhaitant poursuivre dans cette voie et élargir autant que faire se peut la maîtrise des impacts environnementaux liés à ses produits (procédés mais aussi catalyseurs / adsorbants), Axens a entamé en 2017 une analyse environnementale de ses activités fondée sur une perspective cycle de vie. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la certification ISO 14001 version 2015 d'Axens SA¹ et, au-delà, répond à une volonté de mieux appréhender

¹ La norme ISO 14001 exige que, aux fins de l'analyse environnementale, « une réflexion sérieuse » sur l'ensemble des étapes du cycle de vie qui peuvent être maîtrisées ou influencées par l'organisme soit menée ; sans toutefois imposer de procéder à une analyse détaillée du cycle de vie.

les enjeux environnementaux liés au Groupe Axens (incluant donc les activités des branches à l'international). À l'issue de ce travail, une cartographie a été établie pour analyser puis hiérarchiser les contributions aux impacts des différents acteurs des chaînes de valeurs (Axens, fournisseurs, prestataires, clients et intermédiaires etc.). Cette cartographie préparée dans le cadre de norme ISO 14001 version 2015 a été un élément utilisé pour établir la cartographie des risques RSE présentée dans le paragraphe 2.2.1 de ce document. Les résultats de cette cartographie permettent de définir un plan d'actions en priorisant des mesures réalistes et efficaces, c'est-à-dire en ciblant des activités sur lesquelles Axens peut avoir une influence et des actions pour lesquelles les diminutions de l'impact environnemental (notamment émissions de GES) seraient les plus importantes. À titre indicatif, une unité de raffinage de taille moyenne émettrait environ 2 fois plus d'émissions de GES que l'ensemble des sites industriels Axens. À fin 2022, Axens avait licencié plus de 3 000 unités dont la majorité d'entre elles est en opération.

Axens a lancé, début 2021, un projet pour élaborer sa Stratégie Climat, projet qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Ce projet vise à établir les ambitions du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique.

La Stratégie Climat qui a été définie s'appuie sur 2 piliers (ici nommés A et B) qui constituent des engagements complémentaires :

- Pilier A : réduire l'empreinte carbone du Groupe; c'est-à-dire réduire les émissions de GES liées directement ou indirectement aux activités d'Axens (activités incluses dans les scopes 1, 2 et 3 tels que définis par le GHG Protocol Corporate Standard)
- Pilier B : aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone grâce aux solutions Axens. Cela implique donc que le Groupe Axens élargit son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone. Cet engagement repose sur le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre évitées du fait du déploiement et de la mise en œuvre des technologies et solutions Axens.

Les engagements sur le pilier A (empreinte carbone Axens) portent sur la réduction des émissions de GES en valeur absolue ; sur les scopes 1 et 2 d'une part et sur le scope 3 d'autre part. Les objectifs fixés pour 2030 sont alignés avec une juste contribution à la neutralité carbone collective et globale visée pour l'horizon 2050 (niveaux des cibles 2030 définis selon l'approche par contraction absolue de la Science Based Target Initiative ou SBTi ; avec un alignement sur une trajectoire 1.5 °C pour la cible scope 1+2 et « well-below 2°C » pour la cible portant sur les émissions scope 3). Le choix a été fait de suivre une approche en lien avec la SBTi même si aujourd'hui Axens ne peut s'engager dans cette démarche en raison d'un critère d'éligibilité à la SBTi non rempli (part du chiffre d'affaires liée à l'industrie pétrole et gaz).

Au sujet de la performance environnementale interne (scopes 1 et 2), les engagements sont donnés dans le paragraphe « Performance environnementale interne » de ce document.

Au sujet de la performance environnementale externe, il convient de s'intéresser au scope 3 de l'empreinte carbone Axens ainsi qu'au pilier B.

- Pilier A - Scope 3 (émissions indirectes liées aux activités en amont et en aval des sites Axens)

Les calculs d'empreinte carbone complète sont en cours de finalisation en 2022, pour les années 2018 à 2021, en considérant l'ensemble des activités du Groupe, en France et à l'international, et en se conformant au GHG Protocol Corporate Standard. Concernant le scope 3, le périmètre est exhaustif et intègre toutes les catégories pertinentes dans le cas d'Axens (12 catégories sur les 15 catégories qui composent le scope 3).

Les premiers résultats obtenus indiquent que les émissions de GES scope 3 sont très supérieures aux émissions des scopes 1 et 2. C'est un constat largement partagé lorsque l'on analyse les empreintes « carbone » des entreprises des secteurs chimie, oil & gas ou encore automobile.

Dans le cas d'Axens, les catégories du scope 3 qui sont prépondérantes sont les catégories 1 et 11 telles que décrites dans le GHG Protocol Corporate Standard ; catégories relatives aux achats de biens et services et à l'utilisation des produits vendus respectivement. Concernant la catégorie 11, les calculs sont en cours à fin 2022

- Pilier B

Le pilier B de la Stratégie Climat Axens consiste à aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone. Cela implique donc que le Groupe Axens élargisse son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone.

Dans le portefeuille technologique d'Axens, il y a de nombreuses solutions dont les bénéfices en matière d'émissions de GES prennent majoritairement effet dans le scope 3 de l'empreinte carbone des clients. Ces réductions d'émissions sont en dehors du périmètre de l'empreinte carbone Axens. C'est le cas notamment des technologies renouvelables de conversion de la biomasse, des technologies de recyclage (notamment de plastiques) ou encore de la capture de CO₂. À partir de 2023, les émissions de GES évitées liées au déploiement des technologies Axens seront évaluées et reportées sur une base annuelle pour tous les projets concernés. Les réductions d'émissions calculées reflètent le cumul des contributions d'Axens et des autres parties prenantes des chaînes de valeur considérées ; puisque ces évaluations intègrent toutes les étapes du cycle de vie.

Par ailleurs, un autre indicateur est calculé annuellement pour suivre l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du portefeuille de procédés d'Axens. L'indicateur suit le nombre d'améliorations d'efficacité énergétique qui sont proposées chaque année avec la prise en compte de facteurs multiplicatifs selon l'impact de l'amélioration et l'intérêt stratégique du procédé. La valeur cible minimale à atteindre chaque année est 27 et en 2022, l'indicateur a atteint la valeur de 27.5, identique à 2021.

En ce qui concerne les catalyseurs et adsorbants, Axens propose des solutions innovantes de prise en charge des catalyseurs et adsorbants tout au long de leur cycle de vie. Ainsi, certains catalyseurs, via des étapes de régénération notamment, peuvent être réutilisés pour une même application ou bien pour des applications différentes, tout ceci permet un impact environnemental moindre en limitant la consommation de ressources naturelles.

Concernant le volet R&D et Innovation, il est à noter que 50 % du budget de IFPEN est consacré aux nouvelles technologies de l'énergie.

Dans le cadre de son activité de conception, de fabrication et d'installation d'unités industrielles, la BD POP se conforme aux exigences de ses clients ainsi qu'aux normes environnementales imposées par la réglementation locale, et cherche à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Via l'amélioration permanente du rendement de ses équipements, qui a pour conséquence de minimiser leurs rejets atmosphériques, Axens contribue activement à réduire l'impact environnemental de ses clients, les compagnies pétrolières et gazières. En effet, opérant dans un secteur où les enjeux environnementaux sont fondamentaux, Axens cherche en permanence à offrir des technologies toujours plus éco-efficientes et conciliant environnement et compétitivité. En 2022, il n'y a eu aucun accident ou incident majeurs liés à l'utilisation de produits Axens chez ses clients.

2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens

2.5.1 Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail

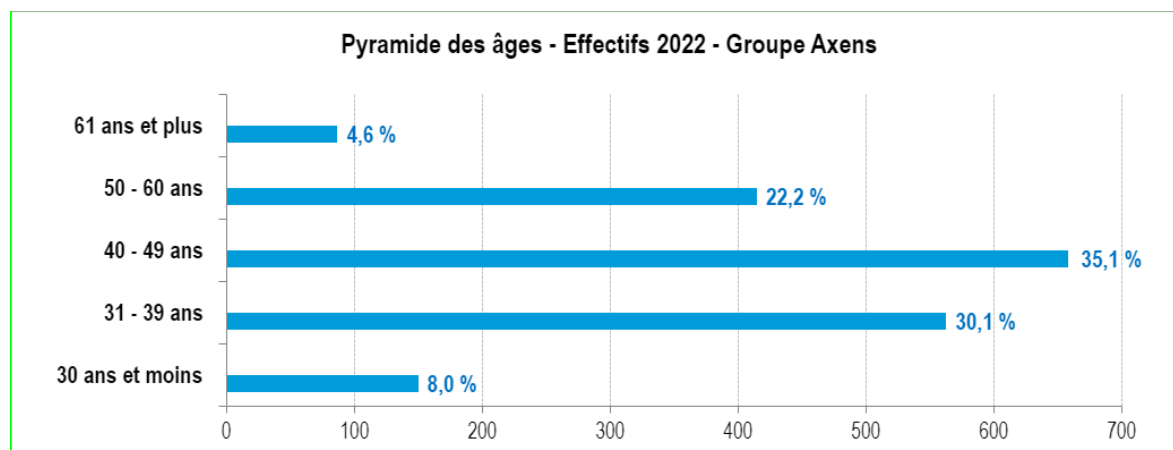
Les équipes engagées constituent le premier facteur de performance d'Axens, elles en font l'excellence. La politique Ressources Humaines est centrée sur le développement durable des compétences nécessaires pour exercer ses activités actuelles et futures et s'adapter aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Grandir et Grandir ensemble sont la colonne vertébrale des actions entreprises.

En 2022, l'effectif physique à fin d'année du Groupe Axens était de 1 954 salariés, répartis géographiquement comme suit :

Zone géographique	Effectif total 2022	Part de l'effectif total Axens Groupe 2022	Effectif total 2021	Part de l'effectif total Axens Groupe 2021
Europe / CEI / Moyen-Orient	1 443	74 %	1 520	75 %
Amériques	311	16 %	298	15%
Asie / Océanie	200	10 %	204	10%
TOTAL GROUPE AXENS	1 954	100 %	2022	100%

En 2022, les femmes représentaient 28,8 % de l'effectif global contre 29% en 2021.

Au 31 décembre 2022, les effectifs du Groupe Axens se répartissaient en âge comme suit



En 2022, pour le Groupe Axens, ont été observés les principaux mouvements de personnels suivants :

	Groupe Axens 2022	Groupe Axens 2021
Nombre d'embauches	175	96
Nombre de départs volontaires (démissions)	135	84
Nombre de licenciements	14	33
Turnover (base départs volontaires)	6,9 %	4,1 %

Afin de respecter les aspirations professionnelles et personnelles, et d'être aligné avec les pratiques du marché du travail, en France et à l'étranger, les salariés bénéficient d'horaires flexibles dans l'organisation de leur temps de travail ; de plus, Axens s'attache à faciliter la mise en place de travail à temps partiel, la prise de congés sabbatiques, y compris au-delà des délais légaux mais également le 9-80 aux États-Unis. Notre politique Télétravail toujours fondée sur la confiance et la responsabilité des acteurs est à présent stable. Enfin, Axens s'assure de l'équité salariale entre les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel.

En tant que membre du Groupe IFPEN, Axens a adhéré à la Charte de Mobilité du Groupe IFPEN. La mobilité interne au sein du Groupe et au sein du Groupe IFPEN est facilitée par la publication de la plupart des offres de poste à pourvoir sur un intranet dédié.

Depuis 2019, un nouvel indicateur relatif à l'absentéisme est calculé. Pour Axens SA il s'établissait à 2,55 % en 2019, à 3,32 % en 2020, 2,69 % en 2021 et à 4,63 % en 2022. Le taux prend en compte les absences liées aux maladies, aux congés maternité et paternité. Le périmètre géographique de cet indicateur a vocation à être élargi dans les années futures.

2.5.2 Équité et Inclusion

Cultiver l'équité est un engagement fondamental de l'ambition Ressources Humaines d'Axens, et notamment l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, contribuant à la durabilité de la performance économique et sociale de l'entreprise. Axens a ancré cet engagement dans sa politique à travers l'accord Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes adopté en 2011, et sans cesse reconduit depuis. Cet accord pose les principes de l'égalité hommes-femmes principalement en termes de mobilité et d'évolution professionnelle, de rémunération et d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Cette équité se traduit aussi en termes de politique de rémunération à long terme. Au niveau d'Axens SA, les écarts de rémunération sont restés quasi inchangés, voire se réduisent. Ainsi, le ratio entre les 10 % des rémunérations les plus élevées et les 10 % des rémunérations les plus faibles n'a jamais été supérieur au niveau de 2017 comme le montre l'indice en base 100 (2017) présenté dans le tableau suivant. Depuis la mise en place de cet indicateur, celui-ci est même assez nettement orienté à la baisse. Le calcul est fait sur le salaire de base + prime ancienneté des OETAM brut- et hors intéressement & participation, le tout calculé en équivalent temps plein ETP.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice base 100 Ratio entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés (Axens SA)	100	95,9	92,5	91,6	90,0	89,0

Depuis 2018, Axens SA est tenu de calculer un indice relatif à l'égalité hommes/femmes aux bornes de l'entité française. Cet indice dont le maximum théorique est 100 s'établissait à 82 en 2018. En 2019, il est en net progrès pour s'établir à 92 pour se stabiliser à la valeur de 91 en 2020. L'indicateur était non calculable au titre de 2021 car 2 des indicateurs ne peuvent être calculés. En 2022 l'indicateur reste toujours à 91.

Le taux de femmes manager d'Axens SA est passé de 16 % en 2008 à 27 % en 2015, à 33% en 2021 et à 30% en 2022. Cette augmentation a été majoritairement portée par les embauches régulières de femmes cadres dans les métiers opérationnels (*Business Divisions*). Cet engagement en faveur de l'équité se traduit donc aussi dans sa politique de recrutement en faveur des femmes, qui demeurent minoritaires dans les secteurs industriels.

La part des femmes cadres dans les effectifs cadres en France est de 31,2 % en 2022 (alors qu'elle était de 23 % en 2009, et que les femmes représentent en moyenne 27 % des étudiant(e)s diplômé(e)s des écoles d'ingénieurs en France (Source : [L'Observatoire des femmes ingénieures 2018 – 2019](#)).

Mi 2017 est né le réseau interne professionnel féminin TW'In (**T**ogether **W**e are **I**nspired) au sein du nouveau Groupe à Rueil, espace d'échange, de réflexion et d'inspiration pour favoriser la mixité à tous les niveaux de l'entreprise. Sponsorisé par des membres de l'ExCo de l'entreprise, il s'appuie sur des valeurs d'optimisme, d'ouverture d'esprit, de partage, de bienveillance et d'engagement et compte à ce jour plus de 200 membres. De

plus, Axens prolonge son action en dehors de ses murs, en association avec Elles Bougent et va à la rencontre de collégiennes et lycéennes afin de promouvoir les métiers techniques et scientifiques auprès des jeunes filles.

Axens a mis en place plusieurs actions en faveur du travail de personnes handicapées, notamment en sous-traitant certaines activités auprès d'entreprises adaptées et d'Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et en faisant appel de manière ponctuelle à des prestataires de services (impression, services généraux). Axens a le souci, en cas de survenue d'un handicap, d'assurer le maintien des collaborateurs dans leur emploi le plus longtemps possible et s'investir désormais dans la Semaine du Handicap en France. Enfin, Axens SA a mis en place en 2016 un dispositif de dons de jour(s) de repos afin de promouvoir la coopération au sein de ses équipes et car gage de cohésion sociale basée sur les valeurs prônées par l'entreprise. Enfin, 2022 a vu la création d'une Mission Handicap au niveau de la France afin de se doter de moyens supplémentaires pour adresser plus proactivement les sujets de recrutement et d'inclusion des équipes en situation d'handicap. D'autre part, un réseau interne Entr'Aidants a également vu le jour, espace d'échange et de soutien entre les collaborateurs en situation d'aidants.

2.5.3 La garantie et la promotion du dialogue social

Le Groupe Axens s'inscrit dans une démarche de dialogue social, qui au-delà de son cadre réglementaire, privilégie l'ouverture, l'échange constructif et la sincérité des débats avec les Organisations syndicales, les comités sociaux et économiques d'établissement, d'entreprise, les CSSCT, qui forment le tissu de la représentation du personnel au sein de l'entreprise. La richesse, réelle, de ce dialogue tient à la volonté commune de toutes les parties de progresser ensemble au bénéfice de l'entreprise et de ses collaborateurs. Dans cet esprit, l'entreprise a initié en 2019 son 1^{er} séminaire du dialogue social, réunissant membres de la Direction et partenaires sociaux. En renforçant la confiance mutuelle, en dépassant les postures et les à priori, en développant un esprit de co-construction et de co-initiative, nous avons fait le pari que ce séminaire nous permettrait d'encore mieux travailler ensemble et qu'il renforcerait également la cohésion entre les représentants du personnel.

Les filiales d'Axens, hors Axens North America qui dispose de sa propre représentation du personnel (« unions ») conformément à la réglementation américaine, ne disposent pas aujourd'hui d'une taille justifiant des instances représentatives, voire d'une réglementation permettant de l'encadrer.

L'entreprise est convaincue que la qualité et la richesse du dialogue social en son sein dépendent également de l'énergie que chacun acceptera de consacrer aux thématiques sociales et collectives qui animent la vie de l'entreprise. En ce sens, elle encourage ses collaborateurs à être acteur de ce dialogue en franchissant le cap de se présenter aux élections professionnelles.

La totalité des employés du Groupe Axens, sont couverts par la réglementation applicable du droit du travail local. Pour le cas spécifique de la France 100 % des salariés sont couverts par une convention collective.

Axens entreprend à intervalles réguliers, au-delà de ses rendez-vous périodiques avec les représentants du personnel, une démarche d'écoute du personnel, au niveau du Groupe, au travers d'une enquête de satisfaction dénommées « Happymètre / Happymeter ». Cette démarche vise à disposer d'une mesure objective de la perception du personnel sur sa motivation, son engagement, son attitude face au changement. Elle s'attache également à évaluer le climat et les éventuels écarts entre l'ambition de l'entreprise et celle de ses collaborateurs. La participation à cette enquête a été en 2014 de 86 %, preuve de l'engagement des collaborateurs du Groupe.

2.5.4 Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs

Axens s'est engagé à toujours viser plus haut afin de mieux répondre aux ambitions de ses clients. Dans cette perspective d'excellence, Axens s'engage à permettre à chacun de ses collaborateurs d'accéder aux formations nécessaires à l'exercice de son métier, à l'élargissement de son domaine de compétences ou à l'accompagnement de son évolution professionnelle. Dans le respect du budget défini, le Groupe Axens déploie ses programmes de formation tout au long de la carrière et quels que soient l'âge et la fonction de chacun.

La formation est un des moyens d'acquérir, d'actualiser et de renforcer ses connaissances et compétences en cohérence avec les orientations et les valeurs de l'entreprise.

En cohérence avec les objectifs stratégiques du Groupe, les 3 axes prioritaires de notre politique formation sont :

- Axe HSE

Dans la lignée de notre politique de management, nous prendrons les actions nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de toutes et tous ainsi que le respect de l'environnement. Une de nos priorités est de travailler en toute sécurité. Il s'agit là d'une responsabilité tant individuelle que collective. En conséquence, notre investissement sur la sécurité sur nos sites industriels et chez nos clients se poursuivra en lien avec les métiers de chacun. Cet axe englobe également les enjeux de cybersécurité, un programme de formation de l'ensemble des collaborateurs lui étant désormais dédié.

- Axe Métiers

Cet axe englobe l'ensemble des formations métiers en lien direct avec les fonctions occupées, en adéquation avec les exigences de nos clients et les besoins de notre organisation. L'objectif est de proposer des formations adaptées, qu'elles soient créées et animées par des organismes externes ou par des équipes internes.

- Axe Culture managériale

Nous poursuivons et développerons les programmes appropriés, collectifs ou dans le cadre de l'accompagnement individuel des managers, dans une perspective d'excellence managériale. Notre ambition est de continuer à déployer progressivement une culture managériale commune et de créer des espaces permettant de faire un pas de côté.

Nos valeurs d'Excellence, Responsabilité, Inventivité et Diversité sont sous-jacentes dans l'ensemble de nos programmes qui continueront donc à être adaptés, ajustés pour les refléter au mieux.

Enfin, après un lancement et décollage en 2020 d'Axens Academy, celle-ci s'enrichit progressivement de contenus : celle-ci a pour mission de fournir aux salariés des contenus pédagogiques répondant à leurs besoins de développement des compétences. Pour ce faire, la vision d'Axens Academy est de concevoir et de mettre à disposition des contenus courts, dynamiques, diversifiés et librement accessibles. À terme, l'ambition est de faire d'Axens Academy l'un des principaux leviers de l'entreprise pour tout ce qui concerne le développement des compétences des salariés, ce dans un esprit d'autonomie et de responsabilisation cohérent avec notre marque employeur « You've got the power ».

Depuis 2014, Axens déploie une démarche Performance Axens Compétences & Talents (PACT) qui a pour objectif d'établir un panorama précis des compétences techniques et non techniques dont dispose l'entreprise afin d'orienter les futurs recrutements et staffing interne, les programmes de formation mais également les besoins individuels et collectifs de développement de certaines compétences. La concrétisation de ce programme est fondée sur l'évaluation par les salariés de leurs compétences, et celle de leurs managers sur la base d'un « référentiel de compétences » pour les cœurs de métier de l'entreprise, référentiel établi nonobstant les choix organisationnels de l'entreprise. PACT est donc à la fois un outil d'anticipation et de gestion, individuel et collectif. Cette démarche est progressivement étendue aux différentes entités d'Axens dans le monde.

Depuis 2015, Axens entretient son dispositif de gestion de carrière grâce aux entretiens professionnels, distincts de l'entretien annuel. De périodicité différente, ces entretiens, déployés dans l'ensemble des entités Axens dans le monde, sont complémentaires : l'entretien annuel s'inscrit dans une logique de performance et de gestion d'activité à court terme alors que l'entretien professionnel s'inscrit dans une logique de projection et de construction de l'avenir. Ce dispositif permet de répondre en partie aux attentes exprimées dans le premier Happymètre sur le thème de la construction de l'avenir de chacun. De plus, en parallèle de la filière managériale, l'entreprise a inauguré en 2016 en France et aux États Unis le lancement de la filière expertise.

En 2022, 90 % des effectifs totaux du Groupe Axens ont bénéficié de formation, taux identique à 2021. Chaque personne formée a suivi en moyenne 23,5 heures de formation contre 22 heures en 2021.

À noter aussi que des collaborateurs Axens interviennent dans des programmes dispensés à l'IFP School à hauteur de plus de 100 heures par an. Par ailleurs, les équipes qui ont participé au programme ASAP, et dans une moindre mesure les collaborateurs qui ont été informés des principales avancées de ce programme, ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux. Le défi environnemental est mondial du fait de l'accroissement de la population, du changement climatique, de la raréfaction des ressources fossiles et minérales et de l'environnement à préserver (gestion des déchets, les ressources en eau, etc.). C'est la prise en compte de ces enjeux qui nous permet de

détecter des opportunités de nouvelles offres qui peuvent avoir un effet bénéfique très significatif sur la préservation de l'environnement.

C'est aussi dans ce contexte qu'a été lancé en 2020 le réseau interne professionnel PlaNet'. Sponsorisé par des membres du Comex de l'entreprise, ce réseau s'appuie sur des salariés qui souhaitent s'investir dans des actions relatives aux enjeux environnementaux. Le réseau compte à ce jour plus de 350 membres. Le réseau PlaNet' propose des conférences pédagogiques aux salariés d'Axens et participe aussi à des actions environnementales sur le site Hanami (siège social d'Axens).

2.6 Gouvernance et transparence

2.6.1 Anti-corruption

Axens a créé en 2017 une direction centralisée de la Conformité au siège social, rattachée à l'EVP General Counsel. Un programme complet de prévention de la corruption conformément à la loi française Sapin II est établi et applicable à toutes les opérations d'Axens dans le monde. Cela comprend des directives de gouvernance, notamment des rapports internes, cartographie des risques, des procédures et une évaluation tierce KYC/KYS/KYP (partenaires commerciaux) basée sur les risques. Ce processus de Compliance Check a été digitalisé avec un questionnaire en ligne à remplir par le commercial d'abord, puis par le client ensuite. Cela permet de le systématiser dès qu'une opportunité commerciale se présente et de les archiver dans une base de données ensuite.

Un code d'intégrité mondial (code de conduite) est publié et révisé périodiquement et est facilement disponible en anglais, français, russe et chinois selon la région, pour les employés internes, les partenaires commerciaux ainsi qu'en externe via le site Web d'Axens. De même, une Hotline Éthique (lanceur d'alerte) est déployée conformément aux directives Sapin II et UE, et est également disponible en interne et en externe via la même page du site. De plus, des modules de formation en ligne plus spécifiques, notamment sur la manière de recevoir une alerte, ont été déployés auprès des encadrants à tous les niveaux. En 2022, aucune alerte reçue dans le système sécurisé n'a donné lieu à des poursuites ou des sanctions que ce soit en interne ou en externe de la société.

Une politique améliorée en matière de cadeaux et de divertissements ainsi que des contrôles de niveau 1, 2 et 3 plus étendus à l'échelle du programme sont introduits tout au long de 2022 afin de mieux surveiller l'efficacité des programmes établis.

Le programme anti-corruption d'Axens comprend un programme de formation complet. Les premières formations ont suivi les recommandations de Sapin II ciblant les salariés jugés les plus exposés au risque de corruption, donc les groupes commerciaux et financiers. Celles-ci ont porté sur les aspects généraux de la corruption ainsi que sur les procédures mises en place pour atténuer ces risques et ont été réalisées en interne et en face à face, avec près de 100 % des collaborateurs identifiés. Cette initiative a ensuite été complétée par des formations mondiales en ligne relatives au Code d'intégrité. Avec une introduction personnelle par le PDG, les contenus se sont étendus à des questions de corruption plus détaillées, à la prise de parole et à d'autres questions d'éthique et ont été déployés à l'échelle du groupe à tous les employés. En 2022, 96% des nouveaux collaborateurs ont été formés au code d'intégrité. De plus, des modules de formation en ligne plus spécifiques, notamment sur la manière de recevoir une alerte, ont été déployés auprès des encadrants à tous les niveaux.

2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques

Présent dans 14 pays sur 4 continents, Axens commercialise ses technologies, produits et équipements à une diversité de partenaires commerciaux, sur des projets à réaliser partout dans le monde, avec des législations différentes d'un pays à l'autre.

Axens évolue dans un contexte international en constante évolution, qui l'expose à des réglementations fiscales complexes dont l'articulation et l'interprétation sont parfois susceptibles de générer des risques. Les risques fiscaux font partie intégrante du processus de gestion des risques au sein du groupe, à travers une cartographie globale des risques à laquelle s'intègre un état des risques et des litiges fiscaux, ainsi que les principaux changements à anticiper (veille fiscale).

Axens veille à respecter dans tous les pays où le Groupe est implanté les règles fiscales applicables à son activité conformément aux conventions internationales et aux lois nationales. En conformité avec son code d'intégrité,

Axens s'engage à mener ses activités de manière responsable, éthique et légale. Axens attend de ses fournisseurs et de ses partenaires qu'ils conduisent leurs opérations selon les mêmes principes et en toute transparence.

Les équipes juridique et fiscale du Groupe conseillent et assistent quotidiennement les équipes opérationnelles afin de garantir la conformité fiscale. Axens s'efforce de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons. Axens n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale ni pour lui-même ou ni pour ses filiales.

Le taux effectif d'impôt du Groupe se situe entre 21 et 23 % ces 3 dernières années, et à 21% en 2022.

Les transactions intragroupes respectent le principe de pleine concurrence et suivent les normes OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en matière de prix de transfert.

La déclaration pays par pays (CbCR) est déposée auprès de l'administration fiscale française pour l'ensemble du Groupe par sa société mère ultime, IFP Energies nouvelles.

2.6.3 Sécurité de l'information

La vie privée des individus, comme l'information échangée au travers d'activités avec des tiers est importante pour Axens, et nous adaptons continuellement nos processus pour nous conformer aux réglementations et exigences de ces tiers.

En 2020, Axens a fait réaliser par un organisme tiers indépendant une évaluation de risques cyber sécurité, y compris pour la sécurité de l'information. Un programme pluriannuel cyber sécurité, EYES, a été ensuite déclenché pour mettre sous contrôle ces risques, avec un accent sur les actions d'amélioration dans les domaines de la gestion et protection des données, la gestion de crise, la sensibilisation et la formation. Depuis 2021, nous avons apporté des améliorations nettes là où elles étaient pertinentes et critiques, en augmentant les niveaux de sécurité, en se concentrant sur la sensibilisation, les systèmes et les contrôles.

En 2022, on décompte 5 campagnes de formation avec taux global de participation avec succès de 97%, y compris une dédiée à la communauté de personnes sensibles de l'organisation dénommée « TOP 100 » à 100%. Des cyber briefs sont régulièrement affichés dans les sites du Groupe, et des exercices de phishing sont envoyés par mail tous les mois pour sensibiliser le personnel du Groupe aux différents menaces cyber.

Le traitement des données se fait conformément à toutes les lois applicables telles que le GDPR et conformément aux politiques de l'entreprise en matière de confidentialité des données et de sécurité informatique. Des technologies avancées telles que les systèmes de gestion des événements et des informations de sécurité (SIEM) combinés à des équipes en charge de gérer la sécurité des informations (SOC) sont utilisées pour la maîtrise des risques liés au traitement de l'information.

2.6.4 Système de gestion de crise et d'intervention d'urgence

L'intensification des crises, comme la pandémie, la rupture de la chaîne d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, les attaques cyber ou encore les risques liés à la nature des sites de production exposent Axens à un risque de crise et besoin d'intervention d'urgence, les conséquences pouvant être humaines, environnementales, sociales, économiques... Afin d'y faire face, l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe Axens est prêt à gérer ces crises grâce à l'existence d'une politique de gestion de crise à l'échelle globale capable d'activer 24/7 un plan organisé autour d'une cellule de crise dédiée d'une part, et d'expertises opérationnelles locales et mondiales actionnables à tout moment d'autre part. Ce plan de gestion de crise a déjà été mis à l'épreuve au cours d'événements critiques, comme l'évacuation de notre personnel de sites sensibles et a montré sa robustesse et son agilité pour limiter sensiblement leurs impacts. Il est aussi régulièrement testé à travers des exercices en matière cyber par exemple, ou au cours de simulations d'incidents industriels au niveau de notre usine de production à Salindres classée SEVESO. Il prévoit aussi des actions de formation de notre personnel.

APPENDIX 1 – Table de concordance DPEF

Thématiques	Chapitre
Présence des éléments constitutifs de la DPEF	
Modèle d'affaires	2.1.1 Description du Business Model d'Axens
Risques extra-financiers	2.2.1 Cartographie de risques RSE
Méthodologie d'identification des principaux risques extra-financiers	ANNEXE – Note méthodologique
Politiques et procédures de diligences raisonnables	2.3 Santé et Sécurité 2.4 Impacts Environnementaux
Indicateurs clés de performance	Au sein de chaque partie dédiée
Présence des thématiques obligatoires citées dans l'article L. 225-102-1	
Les conséquences sociales de l'activité	2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens
Les conséquences environnementales de l'activité	2.4 Impacts Environnementaux
Le respect des droits de l'homme	2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens
La lutte contre la corruption	2.6.1 Anti-Corruption
La lutte contre l'évasion fiscale	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4 Impacts Environnementaux
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2.4 Impacts Environnementaux
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.5.3 La garantie et la promotion du dialogue social
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	2.5.2 Équité et Inclusion
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	-
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	2.5.2 Équité et Inclusion
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	-
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	-
Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	-
Les engagements sociétaux en faveur de développement durable	2.5.4 Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	-
Émissions de GES	
Objectif de réduction des émissions de GES	2.4 Impacts Environnementaux
Revue des autres informations	
Note méthodologique	ANNEXE – Note méthodologique
Présentation du périmètre et éventuelles limites	2.1.2 Périmètre du reporting
Présentation des ICPE et SEVESO	2.4.2 Performance environnementale interne

ANNEXE – Note méthodologique

Paragraphe 2.3 Santé et sécurité

TRIR : Nombre d'accidents de travail, pour 20 000 heures travaillées pour le personnel Axens (catégorie 1) et les sous-traitants présentant le même risque que les salariés d'Axens car travaillant sur un site industriel avec les équipes Axens (catégorie 2).

Taux de gravité : Nombre de jours d'arrêt calendaires pour accident du travail, pour 1000 heures travaillées. Le jour de l'accident n'est pas comptabilisé dans le total des jours d'arrêt.

Pour ces deux indicateurs, la catégorie 3 (sous-traitants ne présentant pas les mêmes risques de santé-sécurité que les salariés d'Axens car ne travaillant pas sur des sites de production) est exclue.

Les accidents de travail pris en compte correspondent aux décès, aux accidents de travail avec arrêt, aux RWC (restricted work case ; événements ayant donné lieu à un poste aménagé) et aux Medical Treatment Care (événements ayant donné lieu à une hospitalisation ou une prise en charge médicale). Tous les accidents sont comptabilisés même s'ils sont requalifiés par la suite en maladie par la Sécurité Sociale.

Les heures travaillées sont des heures réelles issues du logiciel de gestion des temps pour les employés d'Axens et communiquées par les entreprises partenaires pour les sous-traitants.

Paragraphe 2.4.2 Performance environnementale interne

2.6.4.1 L'optimisation des consommations de ressources naturelles

Définitions :

Indice de consommation de matières premières : L'indice de consommation de matières premières est obtenu en divisant la quantité totale des tonnes produites en 2022 par les tonnes de matières premières consommées.

Indice part de déchets acier recyclés : L'indice de la part de déchets acier recyclés est obtenu en divisant les déchets d'acier (recyclés) dans les usines BD POP (Roumanie et Inde) en tonnes par la consommation d'acier dans les usines BD POP.

Indice de génération de déchets : Les types de déchets pris en compte sont les dangereux et les non-dangereux.

Indice d'efficacité énergétique : Les types d'énergie pris en compte sont la vapeur, l'électricité et le gaz naturel. Les facteurs de conversion sont les suivants : Vapeur : 1 tonne = 0.7 MWh. Gaz naturel : 1 Nm³ = 0,01203 MWh. Source : Natural Gas Conversion Guide. L'indice de consommation d'énergie est obtenu en divisant la consommation totale d'énergie (MWh) / tonnes de catalyseurs et adsorbants produits dans l'année.

Indice de consommation d'eau : L'indice de consommation d'eau est obtenu en divisant la consommation d'eau (m³) / tonnes de catalyseurs et adsorbants produits dans l'année.

Émissions de GES : Les sources des facteurs d'émissions sont les suivantes : DEFRA 2021 - set for advanced users, IEA 2021 (2019 data) - including N₂O & CH₄, Canada National reporting 2019, et EPA 2019.

Périmètre :

Pour les données relatives aux consommations d'énergie, le site de Saint Louis et les bureaux sont exclus du périmètre car les consommations sont jugées non significatives à l'échelle du groupe (moins de 5%).

Les données concernant les consommations d'eau et la production de déchets qui sont présentées dans ce paragraphe concernent uniquement les sites qui sont directement opérés par Axens. Par ailleurs, le site de St Louis dont la consommation d'eau ou la production de déchets est jugée au global non significative (moins de 5 % du total du Groupe Axens), est exclu du périmètre de reporting RSE. Ne sont pas inclus dans le périmètre les sites non opérés directement par Axens (Calvert City et Savannah) et les sites dont la consommation d'eau est considérée non significative (ex : bureaux, siège).

Concernant les émissions de GES, les émissions des bureaux ont été exclues du calcul car elles sont non significatives comparées aux émissions des sites de production. Le site de Saint Louis est également exclu du périmètre. Les fuites de fluides frigorigènes ne font pas l'objet d'un suivi actuellement et ne sont pas comptabilisées dans le Scope 1.

Source listant Axens comme le « 3^{ème} employeur du bassin alsésien » (information de 2012)

<http://www.alescevennes.fr/resources/medias/journal.du.grand.ales/journal.grand.ales.-.mai.2012.pdf>

Paragraphe 2.4.3 Performance environnementale externe

Pour le calcul du % du chiffre d'affaires du Groupe concernant des offres qui participent à la préservation de l'environnement, le périmètre suivant a été considéré :

- Procédés et produits pour la production de biocarburants.
- Procédés et produits pour la production de carburants à très basse teneur en soufre.
- Produits pour l'élimination du soufre des gaz de queue de raffinage et du gaz naturel.
- Produits (adsorbants) pour la purification de gaz naturel et de condensats.
- Produits (adsorbants) pour le traitement de l'eau.
- Procédés, produits et services divers participant à la préservation de l'environnement.

Paragraphe 2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens

Effectif total : effectif physique à fin d'année en CDI et CDD (apprentis et stagiaires Tuck inclus) pour le périmètre du Groupe. Cette donnée n'intègre pas les personnes dont le contrat de travail est suspendu (environ 2 % des effectifs du Groupe).

Effectif dans la pyramide des âges : sont considérés les CDI sur l'ensemble du Groupe.

Répartition hommes / femmes des effectifs : sont considérés les CDI et CDD sur l'ensemble du Groupe.

Certaines formes d'entrées et de sorties ne sont pas considérées comme des embauches et des départs (exemples : mutation groupe, suspension contrat...).

Taux de femmes managers : La définition de manager est un salarié qui a des responsabilités hiérarchiques avec des N-1.

Embauches : elles concernent les embauches en CDD et en CDI.

Départs volontaires : ils concernent uniquement les départs suite à une démission des salariés en CDI.

Taux de turnover : le taux de turnover correspond au nombre de départs volontaires par rapport à l'effectif total au 31.12.

Taux d'absentéisme : le taux d'absentéisme correspond au nombre de jours d'absences ouvrés par rapport au nombre de jours théoriques travaillés.

Les motifs d'absences pris en compte dans le calcul sont les suivants : maladie, congés maternité et paternité. Ces absences sont extraites en heures du logiciel de gestion des temps puis converties en jours en divisant par 8.

Les jours théoriques sont calculés en multipliant l'effectif fin de mois par le nombre de jours ouvrés dans le mois.

Indice base 100 Ratio entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés : L'indice est calculé en divisant le salaire de base moyen mensuel des 10% les salaires les plus élevés avec le salaire de base moyen mensuel des 10% les salaires les plus bas, avec un indice de base à 100 en 2010.

Indice relatif à l'égalité hommes/femmes : L'Indice, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Part des effectifs totaux du Groupe Axens ont bénéficié de formation : Le part des effectifs ayant bénéficié de formation est obtenu en divisant le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation avec les effectifs totaux du groupe en 2022.

Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur : le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur est obtenu en divisant le nombre total d'heures de formation par le nombre de collaborateurs ayant eu au moins une formation en 2022.

Paragraphe 2.6 Gouvernance et transparence

Part des collaborateurs formés à l'anticorruption : Formation en ligne, le taux de participation correspond au nombre des nouveaux embauchés formés à l'anticorruption divisé par le nombre total de nouveaux embauchés.

ANNEXE 1 - Table de concordance DPEF

Les thématiques marqués « - » sont exclues car jugées non pertinentes au regard de l'activité et des risques d'Axens.

Monsieur Jean SENTENAC
Président-directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JS', with a horizontal line underneath.

AXENS: RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 149 du décret sur les Sociétés Commerciales)

	2018	2019	2020	2021	2022
1) Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	154 752 119,13	156 285 689,85	156 285 689,85	156 285 689,85	161 417 374,80
b) Nombre d'actions émises	2 255 533	2 277 885	2 277 885	2 277 885	2 352 680
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
2) Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	704 602 534,28	632 158 707,03	517 807 593,14	465 415 619,71	513 891 090,98
b) Résultat avant impôts, participation, ats. & provisions	119 396 879,46	85 609 626,70	109 333 460,95	71 752 565,57	65 646 523,41
c) Impôts sur les bénéfices	13 759 310,11	9 535 441,94	7 999 248,25	7 685 091,01	7 853 000,38
d) Résultat après impôts, amortissements, provisions	12 877 049,62	25 517 664,18	35 421 624,80	46 856 262,63	42 520 890,20
e) Montant des bénéfices distribués	31 577 462,00	30 614 774,40	30 068 082,00	35 307 217,50	
3) Résultat des opérations réduit à une action					
a) Résultat après impôts, avant participation, ats. & provisions	46,83	33,40	44,49	28,13	24,56
b) Résultat après impôts, amortissements, provisions	5,71	11,20	15,55	20,57	18,07
c) Dividende versé à chaque action	14,00	13,44	13,20	15,50	0,00
4) Personnel					
a) Nombre de salariés inscrits au 31 décembre	1 066	1 327	1 356	1 323	1 274
b) Montant de la masse salariale	74 578 566,61	89 971 077,83	82 784 051,57	83 672 036,47	86 433 160,75
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, Oeuvres sociales, etc.)	35 227 650,09	43 096 787,93	40 874 237,46	37 143 422,27	43 977 860,87

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Axens

Société anonyme
89, boulevard Franklin Roosevelt
92508 Rueil-Malmaison Cedex

Grant Thornton

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de 2 297 164 €
632 013 843 RCS Nanterre B
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Axens

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Axens,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Axens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Subventions d'investissement » de la note « Faits marquants » de l'annexe qui expose le changement de méthode de comptabilisation des subventions d'investissement et de présentation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition est exposé au paragraphe « Ecart d'acquisition » de la note 1 « Méthodes et règles d'évaluation » et à la note 3 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe « Engagement de retraite, gratification d'ancienneté, autre passif social » de la note 1 « Méthodes et règles d'évaluation » et de la note 14 « Passif social » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs ; nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés



Laurent BOUBY



Guillaume GINÉ



Philippe CORIAT

Comptes consolidés 2022



Axens
Powering integrated solutions

SOMMAIRE

États financiers consolidés au 31 décembre 2022	2
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Notes annexes aux comptes consolidés 2022	6
Faits marquants	14
Notes sur bilan	15
Information sectorielle	26
Notes sur le compte de résultat	28
Notes sur le tableau de flux de trésorerie	32
Autres informations	33

États financiers consolidés au 31 décembre 2022

Bilan consolidé

(milliers d'euros)	Notes	31/12/22	31/12/21
Immobilisations incorporelles	2	278 875	274 678
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	74 210	57 895
Immobilisations corporelles	4	203 839	199 564
Immobilisations financières	5	24 450	24 908
Titres mis en équivalence	6	3 900	3 719
Actif Immobilisé		511 064	502 869
Stocks et en-cours	7	291 518	234 038
Clients et comptes rattachés	8	320 413	321 138
Autres créances et comptes de régularisation	9 & 10	91 469	103 350
Valeurs mobilières de placement	11	4 037	31 876
Disponibilités	11	119 432	97 337
Actif Circulant		826 869	787 739
ACTIF		1 337 933	1 290 608

(milliers d'euros)		31/12/22	31/12/21 *
Capital	12	161 417	156 286
Primes		74 826	49 687
Réserves et résultat consolidés		354 226	320 649
Autres		12 195	3 747
Capitaux Propres Part du Groupe		602 664	530 369
Intérêts minoritaires		12 038	10 217
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		614 702	540 586
Autres fonds propres		2 779	2 388
Provisions	13 & 14	34 316	48 426
Emprunts et dettes financières	15	57 093	75 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	201 763	239 162
Autres dettes et comptes de régularisation	10 & 17	427 280	385 013
Dettes		686 136	699 208
PASSIF		1 337 933	1 290 608

* Des regroupements ont été réalisés conformément aux modèles recommandés par le règlement ANC 2020-01

Compte de résultat consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021 *
Chiffre d'affaires	18 & 19	876 964	797 215
Autres produits d'exploitation	20	158 747	97 483
Achats consommés	21	(362 268)	(333 546)
Charges de personnel	22	(217 113)	(194 138)
Autres charges d'exploitation	23	(288 570)	(207 216)
Impôts et taxes	24	(10 916)	(11 053)
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	25	(78 455)	(65 418)
Résultat d'exploitation avant amort. des écarts d'acquisition	18	78 389	83 327
Dotation aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	2	(9 354)	(8 228)
Résultat d'exploitation après amort. des écarts d'acquisition		69 035	75 099
Résultat financier	26	11 372	(370)
Résultat exceptionnel	27	(3 110)	(2 044)
Impôts sur les résultats	28	(18 483)	(18 373)
Résultat net des entités intégrées		58 814	54 312
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	6	398	394
Résultat net de l'ensemble consolidé		59 212	54 706
dont Intérêts minoritaires		1 866	791
dont résultat net part du Groupe		57 346	53 915
Résultat par action		24.37	23.67
Résultat par action dilué		24.37	23.67

* Des regroupements ont été réalisés conformément aux modèles recommandés par le règlement ANC 2020-01

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021
Résultat net des entités intégrées		58 814	54 312
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		42 369	44 232
Plus et moins-values de cession	27	415	2 067
Impôts différés	10	(446)	1 448
Change latent et intérêts courus sur emprunt		150	(264)
Autres produits / charges calculés		513	(637)
QP Subventions virée au résultat		(1 723)	(445)
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées		100 092	100 713
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6	276	195
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾		(44 033)	(15 598)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	29	56 335	85 310
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(25 736)	(46 409)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	27	103	129
Acquisition et cession d'immobilisations financières		484	(19 811)
Subventions reçues		583	3 347
Incidence des variations de périmètre		(17 884)	(5 221)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)	30	(42 450)	(67 965)
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	12	(35 307)	(30 069)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(651)	(288)
Variation des autres fonds propres		391	1 862
Emissions d'emprunts	15	20 000	1 051
Remboursement d'emprunts	15	(16 755)	(14 871)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	31	(32 322)	(42 315)
Variation de trésorerie (A+B+C)		(18 437)	(24 970)
Trésorerie à l'ouverture	11	121 450	111 592
Incidence des variations de taux de change		3 805	4 557
Titres Technip FMC			30 271
Trésorerie à la clôture	11	106 818	121 450
⁽¹⁾ Dont			
Variation de stocks		(53 111)	(26 744)
Variations des créances clients et dettes fournisseurs		(33 501)	14 829
Variation dette licence cadre IFP Energies nouvelles		(21 358)	(11 252)
Variation avances et acomptes		26 374	(3 098)
Variation des autres dettes et créances		37 563	10 667

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022

(milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Total capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres 2020 (décembre)	156 286	49 687	264 941	31 873	(9 392)	493 395	9 246	502 641
Affectation résultat			31 873	(31 873)				
Résultat consolidé				53 915		53 915	791	54 706
Dividendes distribués			(30 069)			(30 069)	(439)	(30 508)
Variation des écarts de conversion			(11)		13 139	13 128	619	13 747
Capitaux propres 2021 (décembre)	156 286	49 687	266 734	53 915	3 747	530 369	10 217	540 586
Affectation résultat			53 915	(53 915)				
Résultat consolidé				57 346		57 346	1 866	59 212
Dividendes distribués			(35 307)			(35 307)	(509)	(35 816)
Variation des écarts de conversion			1 286		8 448	9 734	450	10 184
Subventions reçues *			10 252			10 252	14	10 266
Augmentation de capital	5 131	25 139				30 270		30 270
Capitaux propres 2022 (décembre)	161 417	74 826	296 880	57 346	12 195	602 664	12 038	614 702

* Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés, les subventions d'investissement antérieurement présentées en autres dettes (produits constatés d'avance) sont dorénavant classées en capitaux propres.

Notes annexes aux comptes consolidés 2022

Le Groupe Axens propose une gamme complète de solutions pour la conversion du pétrole et de la biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, les options de traitement et de conversion du gaz naturel, le traitement de l'eau et le captage du carbone.

Axens est consolidée par le Groupe IFPEN dont elle est une filiale détenue à 100%.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont établis selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Comparabilité des exercices

Ces comptes sont établis selon les mêmes règles et principes comptables utilisés pour les comptes consolidés des exercices précédents.

Règles de consolidation

Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrés globalement. Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont intégrés proportionnellement. Les titres des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire supérieure ou égale à 20 % ou exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Date d'arrêt des comptes

La consolidation des sociétés du groupe Axens est établie à partir des comptes établis au 31 décembre 2022.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- À l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les taux de change utilisés sont les suivants :

	€/BHD	€/CAD	€/CNY	€/INR	€/JPY	€/MYR	€/RON	€/RUB	€/SAR	€/USD	€/KRW
Taux de clôture 2022	0.40	1.44	7.36	88.17	140.66	4.70	4.95	72.62	3.99	1.07	1344.09
Taux moyen 2022	0.40	1.37	7.08	82.71	138.01	4.63	4.93	69.97	3.94	1.05	1358.07
Taux de clôture 2021	0.43	1.44	7.19	84.23	130.38	4.72	4.95	85.30	4.25	1.13	1346.38
Taux moyen 2021	0.44	1.48	7.63	87.49	129.86	4.90	4.92	87.23	4.43	1.18	1353.95

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ».

Ce compte transitoire figure :

- à l'actif lorsqu'il s'agit d'une perte latente,
- au passif lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Dans le cas d'une perte latente de change, une provision pour risque de change est constituée.

Les différences de change constatées lors de la réévaluation des comptes bancaires en devises, sont directement comptabilisées en résultat financier.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère et qui sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2015-05 « relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs financiers sont comptabilisés en résultat financier tandis que les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs opérationnels sont reconnus au résultat d'exploitation (autres produits et autres charges d'exploitation). Les effets des couvertures de composantes de l'activité courante sont enregistrés au compte de résultat d'exploitation.

Note 1. Méthodes et règles d'évaluation

Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition de titres ou d'activités et la quote-part de la société Axens dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à la date d'acquisition à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation et à leur valeur de marché pour les autres, est inscrite sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu'elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans. L'analyse de la durée d'utilisation est faite écart d'acquisition par écart d'acquisition. Les écarts sans durée de vie limitée font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les écarts d'acquisition acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2015-07 (Hydrocat, CSA, Eurecat et Heurtey Petrochem) sont amortis sur une durée comprise entre 10 et 15 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Par exception, la licence d'exploitation

IFP Énergies nouvelles fait l'objet d'une évaluation basée sur les flux futurs de trésorerie.

Les règles d'amortissement par type d'immobilisation sont détaillées ci-après :

▪ Frais de développement	5 à 10 ans	linéaire
▪ Savoir-faire industriel	8 ans	linéaire
▪ Carnet de commande	2 ans	linéaire
▪ Licence de fabrication de gel d'alumine	10 ans	linéaire
▪ Marques	- -	non amortie
▪ Licence d'exploitation des brevets IFP Énergies nouvelles	10 ans	Amortie concomitamment aux ventes éligibles

Les frais de développement immobilisés correspondent à des frais d'industrialisation des produits et procédés, à des frais de normalisation et à des frais de conception de nouveaux programmes. Les projets retenus sont ceux qui satisfont aux 6 conditions suivantes :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Durées usuelles d'amortissement :

▪ Constructions industrielles	10 à 30 ans	linéaire
▪ Agencements	10 à 15 ans	linéaire
▪ Installations, matériel et outillage industriel	8 à 20 ans	linéaire
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire

Dépréciation des actifs immobilisés

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Niveau de réalisation du test de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs

actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

Titres des sociétés mis en équivalence

Les titres des sociétés mis en équivalence figurent au bilan pour la quote-part de situation nette détenue par le Groupe Axens dans chacune des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une provision pour charge est constituée dans le cas où cette quote-part de situation nette devient négative et où le Groupe a l'obligation ou l'intention de ne pas se désengager financièrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur historique. Elles font l'objet de dépréciations si leur juste valeur s'avère être inférieure à leur valeur historique.

Stocks

Les stocks de catalyseurs sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et les stocks industriels selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production incluant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur de réalisation estimée des stocks est inférieure au coût de revient, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Par ailleurs, une provision à 100 % est constituée pour les matières ou produits :

- Non conformes,
- Agés de plus de 4 ans,
- Ou sortis du catalogue commercial
- Une provision pour dépréciation des fournitures industrielles est aussi enregistrée pour 100 % de la valeur des fournitures âgées de plus de 10 ans.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Lorsqu'une créance est définitivement irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation

pour les titres non cotés.

Impôts différés

La méthode de traitement des impôts différés est celle du report variable. Les impôts différés sont calculés sur l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable consolidée des actifs et des passifs et portent notamment sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable des entités composant le groupe de consolidation. Ils apparaissent au bilan pour leur valeur nette calculée par entité légale à l'actif en « autres créances et comptes de régularisation » et au passif en « provision pour charge ».

Le cas échéant, les déficits fiscaux donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur des IDP qui se reverseront sur la même période ou, à défaut, lorsque l'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est probable.

Subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement ou d'équipement, sont inscrites en capitaux propres. Les produits afférents sont reconnus en tant que produits d'exploitation.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées relatives aux amortissements dérogatoires, ainsi que les provisions pour hausse des prix, dont les constitutions ne répondent pas à l'application d'un principe économique, ont été éliminées du bilan consolidé et du résultat de l'exercice le cas échéant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations existants à la clôture et dont il est probable qu'elles génèrent des sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes et, pour les provisions pour garanties clients en prenant le plus souvent de 50 à 100 % des garanties contractuelles.

Provisions sur obligations liées aux contrats de construction (fours et modules) :

Les obligations liées aux contrats de construction en cours d'exécution sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts en particulier celles existant dans le cadre des garanties légales et/ou contractuelles concernant les chantiers livrés.

Engagement de retraite, gratification d'ancienneté, autre passif social

Le coût des indemnités de départ à la retraite ainsi que les autres éléments constitutifs du passif social, est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, de l'âge de départ et les tables de mortalité Hommes / Femmes les plus récentes. Les engagements acquis par les salariés sont couverts pour partie par des cotisations auprès d'assurances externes et pour le solde par des provisions comptables portées dans la rubrique « provisions pour passif social ». Un impôt différé est calculé sur le montant brut de la provision déterminée.

Pour la France, les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- **Indemnités de départ à la retraite**

	31/12/22	31/12/21
Age du départ	Taux plein sécurité sociale à 100% sur le volontariat	
Turnover siège	Par tranche d'âge	
Turnover Salindres		
Taux de progression des salaires	2.25% à 2.5%	1.75% à 2.0%
Taux d'actualisation annuel	3.75%	1.00%
Tables de mortalité	TGH/TGF 2005	

A noter que le 5 novembre 2021, l'ANC a introduit un choix de méthodes comptables pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, consistant :

- Soit à maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié de sa date d'embauche à la date estimée de son départ en retraite ;
- Soit à adopter la méthode consistant à constater l'engagement sur les dernières années précédant immédiatement l'âge de retraite et qui lui permettent d'atteindre le montant maximal plafonné.

Le groupe a opté pour maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié pour les comptes clos au 31 décembre 2022.

- **Les Gratifications d'Ancienneté et les congés de fin de carrières** sont comptabilisées selon les mêmes principes que les engagements de retraite en application de la recommandation 2003 – R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les congés de fin de carrières représentent le droit à 15 jours de congés dont bénéficient les salariés à compter de l'âge de 59 ans.

Pour les autres filiales, l'engagement de retraite est externalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance à cotisation définie et / ou fait l'objet de programmes pris en charge par les États. Seule la dette nette est constatée au bilan.

Prestations réciproques

Conformément aux principes généraux, les opérations réciproques et les marges associées entre les sociétés du groupe sont éliminées du bilan et du compte de résultat consolidés.

Contrat de location financement

Il n'existe pas de contrat de location financement significatif dans le groupe.

Chiffre d'affaires

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Ventes de produits :

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'expédition.

Les ventes de métaux précieux réalisées dans le cadre de contrats d'achat revente pour compte des clients sont déclarées en chiffre d'affaires. Des stocks de métaux sont ainsi détenus pour leur compte, ce qui crée

pour Axens une obligation de restitution.

À l'inverse, les ventes de métaux précieux effectuées dans le cadre d'un contrat de mandats ne sont reconnues au compte de résultat que pour la part des commissions perçues à cette occasion.

- Ventes d'équipements :

Les ventes d'équipements font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement technique des travaux. Les factures fournisseurs en excès par rapport à l'avancement effectif sont reconnues en stocks.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée pour son montant total.

- Ventes de services :

Les ventes au forfait font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. En application du principe de prudence dans l'estimation du résultat à terminaison, les produits sont pris en compte dans la limite des coûts correspondants jusqu'à ce que l'avancement technique atteignent 25%. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée.

Les ventes de prestations en régie sont enregistrées au même rythme que les prestations sont fournies.

- Redevances :

Le Groupe sous licence à ses clients le droit d'utiliser des procédés de raffinage ou de pétrochimie et perçoit à ce titre des redevances.

Celles-ci sont enregistrées en résultat au fur et à mesure des facturations prévues contractuellement.

- Contrats de construction (fours et modules) :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont reconnus sur la base d'un avancement physique pour l'ensemble des affaires.

L'avancement physique est mesuré en fonction de l'avancement prorata temporis des différentes étapes de la réalisation du projet. L'avancement ainsi mesuré sur chacune de ces étapes est ensuite pondéré par les coûts attachés à chaque étape pour donner l'avancement global de l'affaire.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend :

- Le prix de vente initial ;
- Les avenants, réclamations, incitations et modifications au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et dès lors qu'ils sont acceptés par les clients ;

Le coût à terminaison estimé des contrats est essentiellement constitué :

- Des achats de matériels, et autres prestations nécessaires à la réalisation des contrats ;
- Des coûts des heures de personnel directement affectés au contrat, y compris les charges sociales ;
- Le cas échéant, des autres coûts spécifiquement refacturables aux clients tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Le montant du chiffre d'affaires et des charges prévues au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation du Management des avantages et obligations futures attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles évaluées pour chaque contrat.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour perte à terminaison est systématiquement constituée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Une provision pour garantie est constituée pour chaque projet en cours d'exécution dans le coût à terminaison.

L'excédent des facturations émises sur les encaissements reçus figure en créances clients.

Le stade de 100% d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée des réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques. Le

solde de la provision non utilisée est repris à l'issue de la période de garantie

Autres produits

Le poste principal, « production immobilisée », inclut les dépenses industrielles immobilisées ainsi que le retraitement de consolidation des frais de développement.

Charges de personnel

La participation des salariés et l'intéressement sont présentés dans le poste charges de personnel.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances à reverser sur les revenus du Groupe pour ses activités de ventes de produits et de procédés.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il n'existe pas à ce jour d'instruments dilutifs.

Information sectorielle

L'information sectorielle est fournie de la manière suivante :

Le niveau primaire est l'activité. Ainsi, les trois secteurs définis sont « Produits », « Licences » et « Equipements ». Cette segmentation est conforme à celle qui prévaut en matière d'organisation interne du groupe.

Le niveau secondaire correspond aux zones géographiques. Le chiffre d'affaires est présenté par zone géographique de vente, tandis que les actifs et investissements sectoriels sont présentés par zone géographique de production.

Les produits, charges, actifs et passifs sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et transactions intragroupe, sauf si ces soldes et transactions intragroupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Les actifs sectoriels comprennent :

- Écarts acquisition
- Immobilisations corporelles et incorporelles nettes
- Stocks nets,
- Clients nets,
- Autres actifs circulants à l'exclusion des créances d'impôt société et des actifs d'impôts différés

Les actifs à caractère financier ne sont pas inclus dans les actifs et passifs sectoriels.

Faits marquants

RUSSIE

La crise liée à la guerre en Ukraine a affecté nos marchés

La guerre entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une accélération de la réalisation des projets russes, après l'annonce des sanctions décidée par l'Union Européenne. Le chiffre d'affaires facturé en 2022 à la Russie s'élève à 40m€ pour Axens SA.

La crise a également un impact dans la gestion de nos deux filiales Russes, notamment en raison des restrictions sur les flux financiers.

Le groupe a mis en place des mesures afin de faire face à cette période extraordinaire

Axens a accéléré la réalisation des projets en cours après l'annonce des sanctions UE et US pour les terminer, au mieux de ses possibilités, et dans le respect de l'esprit des sanctions.

Aucun nouveau projet n'a été signé postérieurement à la mise en place des sanctions.

La filiale de Moscou, Axens Vostok, a été réorganisée pour en réduire les coûts de structure et réorienter l'activité vers les clients des pays de la CEI non soumis à sanction.

La filiale HP Russia est en cours de renégociation de ses contrats existants et de recherche de nouveaux fournisseurs locaux.

HYDROTHANE

En octobre 2022, le groupe a fait l'acquisition de l'intégralité de la société HydroThane Holding BV (et de ses filiales), une société néerlandaise spécialisée dans les technologies anaérobies à haut débit pour le traitement des eaux usées industrielles pour 31,6m€ (dont 10,5m€ sous conditions de performance).

Compte tenu de son caractère non significatif, le résultat de la période est réputé être nul et n'est donc pas inclus dans les comptes consolidés.

HEURTEY PETROCHEM MANUFACTURING

Suite à plusieurs années de restructuration infructueuses de la société de façonnage HP Manufacturing en Roumanie, il a été acté la dissolution de celle-ci le 22 novembre 2022.

Un plan de licenciement des 146 salariés a débuté en 2022 et se terminera au 1^{er} trimestre 2023 lors de l'achèvement des contrats en cours avec la nomination d'un liquidateur. L'impact financier estimé à 2,6m€ est comptabilisé en charges exceptionnelles.

TECHNIP FMC.

Le groupe a fait l'acquisition en décembre 2021, de 5,6 millions de titres Technip FMC auprès d'IFPEN pour un montant de 30,3 m€. Ces titres ont été acquis via la souscription d'une dette au bénéfice de IFPEN.

Ces titres ont été vendus dans leur totalité sur l'exercice 2022, en dégageant une plus-value de 14,6m€.

AUGMENTATION DE CAPITAL

La dette envers IFPEN, d'un montant de 30,3m€, a été utilisée par l'actionnaire IFPEN pour souscrire à une augmentation de capital d'un montant de 5,1m€, par émission de 74 795 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 68,61 €, accompagnée d'une prime de fusion d'émission d'un montant de 25,1m€.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La recommandation ANC n°2022-02 publiée le 13 mai 2022 a précisé le traitement des subventions d'investissement à retenir ; le Groupe AXENS a, en conséquence, reclassé l'intégralité des subventions d'investissement obtenues avant et après le 1er janvier 2021 en capitaux propres, d'où un impact de 10,3m€ sur la situation nette du Groupe à fin 2022.

Notes sur bilan

Note 2. Immobilisations incorporelles

(milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2021	120 713	41 061	64 251	20 966	246 991
Augmentations	3 582	7 683	254	728	12 247
Diminutions	(2 709)	(4 322)	(365)	(8)	(7 404)
Mouvement de périmètre			37		37
Reclass, transfert, mise en service			181 507	(962)	180 545
Ecarts de change	680		1 458	992	3 130
Valeur brute au 31 décembre 2021	122 266	44 422	247 142	21 716	435 546
Augmentations	25 582	8 511	179	545	34 817
Diminutions		(2 736)	(438)	(4)	(3 178)
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			774	(649)	125
Ecarts de change	469		1 114	788	2 371
Valeur brute au 31 décembre 2022	148 317	50 197	248 771	22 396	469 681
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	(55 675)	(19 881)	(44 431)	(11 297)	(131 284)
Augmentations	(9 406)	(5 765)	(16 981)	(759)	(32 911)
Diminutions	1 224	3 941	365	(1)	5 529
Mouvement de périmètre			(37)		(37)
Reclass, transfert, mise en service					
Ecarts de change	(513)	(9)	(861)	(782)	(2 165)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(64 370)	(21 714)	(61 945)	(12 839)	(160 868)
Augmentations	(9 354)	(6 306)	(15 403)	(406)	(31 469)
Diminutions		2 736	438	3	3 177
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			(216)	243	27
Ecarts de change	(382)	(10)	(642)	(639)	(1 673)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 106)	(25 294)	(77 768)	(13 638)	(190 806)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	57 896	22 708	185 197	8 877	274 678
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	74 211	24 903	171 003	8 758	278 875

- Les écarts d'acquisition sont détaillés à la note 3.
- Les concessions, brevets et licences s'élevant à la valeur nette de 171,0m€ comprennent :

(milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Savoir-faire industriel	15 016	15 016	
Licence cadre IFP Energies nouvelles	180 596	27 764	152 832
Droit d'utilisation et brevets	13 081	9 414	3 668
Logiciels et autres	40 078	25 574	14 503
Total concession brevets et licences	248 771	77 768	171 003

- Le renouvellement de la convention de licence cadre avec IFP Energies Nouvelles couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 a été reconnue pour 181m€ sur la base des flux financiers futurs en 2021. L'actif incorporel a été amorti pour 12,9m€ au cours de la période.
 - Droits d'utilisation et brevets : Le droit d'exploiter sur sol d'autrui acquis pour 10 m\$ soit 9,8m€ porte sur une durée de 20 ans (jusqu'au 31 décembre 2030) et concerne le site de Savannah aux États-Unis.
 - Le poste « logiciels et autres » comprend les logiciels, les marques, brevets et actifs incorporels acquis.
- Les autres immobilisations incorporelles (net : 8,8m€) comprennent, à hauteur de 3m€ la clientèle acquise auprès de Rhodia et de IFP Énergies Nouvelles en 1996 et le droit d'exploitation d'AdvAmine identifié à l'occasion de la prise de contrôle du Groupe Heurtey pour 3,7m€.

Note 3. Écarts d'acquisition

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Au 1er janvier		
Valeur brute	122 266	120 713
Amortissements et dépréciations cumulés	(64 371)	(55 675)
Valeur nette	57 895	65 038
Variations		
Variation de périmètre *	25 582	2 097
Amortissement et dépréciation	(9 354)	(9 406)
Écarts de conversion	87	166
Total des variations de la période	16 315	(7 143)
A la clôture		
Valeur brute	148 317	122 266
Amortissements et dépréciations cumulés	(74 107)	(64 371)
Valeur nette	74 210	57 895

* Les 25,6m€ de variation de périmètre correspondent à la prise de participation dans HydroThane Holding et HydroThane STP. Ils sont calculés comme suit :

- + 31,6m€ de prix d'acquisition (dont 0,5m€ de frais)
- 6m€ d'actif net
- = 25,6m€ d'écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont les suivants :

(milliers d'euros)	Durée d'amortissement	31/12/22			31/12/21
		Valeurs Brutes	Amort et dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
L'activité reforming de Criterion (Axens NA)	10 ans	5 086	(5 086)		
Hydrocat (Axens North America)	10 ans	1 255	(879)	376	473
CSA	15 ans	6 521	(5 325)	1 196	1 631
FlowVision	Illimité	3 582		3 582	3 582
Eurecat	10 ans	2 830	(1 661)	1 169	1 232
Eurecat US	Illimité	7 607		7 607	7 607
HydroThane	Illimité	25 582		25 582	
Heurtey Petrochem	10 ans	95 854	(61 156)	34 698	43 370
Total		148 317	(74 107)	74 210	57 895

Le groupe a réalisé un test de dépréciation sur l'écart d'acquisition du groupe Heurtey Petrochem, matérialisé par une partie de l'activité Equipements au 31 décembre 2022.

Les principales caractéristiques étant :

- Un plan d'activité sur 5 ans de 2023 à 2027
- Une croissance à l'infini de 1,5%
- Un taux d'actualisation de 12,6%
- Un taux d'imposition de 24%
- Un test de sensibilité du taux d'actualisation de +/- 1 point
- Un test de sensibilité des revenus de -10%

Ce test a permis de conclure à une valeur des actifs supérieure à leur valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été réalisée.

Sensibilité :

- Un taux d'actualisation de 13,6% n'aurait pas conduit à une dépréciation
- Une baisse des revenus de 10% n'aurait pas conduit à une dépréciation

Note 4. Immobilisations Corporelles

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations tech, mat et outillages	Autres	En cours et avances versées	Total immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2021	113 697	254 972	34 967	33 150	436 786
Augmentations	649	2 614	192	33 789	37 244
Diminutions	(439)	(165)	(999)		(1 603)
Mouvement de périmètre			87		87
Reclass, transfert, mise en service	9 388	5 476	498	(15 191)	171
Ecart de change	3 174	7 034	1 036	541	11 785
Valeur brute au 31 décembre 2021	126 469	269 931	35 781	52 289	484 470
Augmentations	892	4 638	487	20 127	26 144
Diminutions	(42)	(295)	(2 124)		(2 461)
Mouvement de périmètre		170	182		352
Reclass, transfert, mise en service	17 579	25 741	250	(43 683)	(113)
Ecart de change	1 783	4 807	681	475	7 746
Valeur brute au 31 décembre 2022	146 681	304 992	35 257	29 208	516 138
Amortissements cumulés au 1er janvier 2021	(61 149)	(173 779)	(22 734)		(257 662)
Augmentations	(5 137)	(13 006)	(3 423)		(21 566)
Diminutions	4	182	910		1 096
Mouvement de périmètre			(72)		(72)
Reclass, transfert, mise en service	48		22		70
Ecart de change	(1 508)	(4 430)	(834)		(6 772)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	(67 742)	(191 033)	(26 131)		(284 906)
Augmentations	(5 643)	(16 333)	(2 926)		(24 902)
Diminutions	97	231	2 020		2 348
Mouvement de périmètre		(106)	(109)		(215)
Reclass, transfert, mise en service	(10)	(15)	(4)		(29)
Ecart de change	(1 050)	(2 952)	(593)		(4 595)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 348)	(210 208)	(27 743)		(312 299)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	58 727	78 898	9 650	52 289	199 564
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	72 333	94 784	7 514	29 208	203 839

Les investissements réalisés en 2022 ont porté sur des extensions de capacité, principalement sur le site de Salindres en France (Atelier de production et magasin de stockage) et aux Etats Unis (atelier de formulation).

Note 5. Immobilisations Financières

(milliers d'euros)	Titres de participation non consolidés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total immobilisations financières
Valeur brute au 1er janvier 2021	5 157	1 816	2 195	9 168
Augmentations	20 164		919	21 083
Diminutions	(72)	(353)	(873)	(1 298)
Reclassement	252		14	266
Ecart de change	22		75	97
Valeur brute au 31 décembre 2021	25 523	1 463	2 330	29 316
Augmentations	682		104	786
Diminutions	(325)	(18)	(1 310)	(1 653)
Mouvement de périmètre	34			34
Ecart de change	7	13	(18)	2
Valeur brute au 31 décembre 2022	25 921	1 458	1 106	28 485
Dépréciations au 1er janvier 2021	(3 807)	(327)	(26)	(4 160)
Augmentations		(182)		(182)
Diminutions	70	3		73
Reclassement	(125)			(125)
Ecart de change	(14)			(14)
Dépréciations au 31 décembre 2021	(3 876)	(506)	(26)	(4 408)
Augmentations				
Diminutions	451	56		507
Reclassement	(125)			(125)
Ecart de change	(10)			(10)
Dépréciations au 31 décembre 2022	(3 560)	(450)	(26)	(4 036)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	21 647	957	2 304	24 908
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	22 362	1 008	1 080	24 450

Les titres non consolidés correspondent principalement à des participations minoritaires dans Arol Energy (1m€) et Plastic Energy (20.2m€).

Les dépréciations de titres non consolidés concernent principalement la société sans activité ITS GmbH.

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend principalement des dépôts.

Note 6. Titres des sociétés mises en équivalence

(milliers d'euros)	2022			2021		
	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés
G.I.E. Chimie Salindres	2 928	2 814	114	2 814	2 625	189
Al Bilad Catalyst Co Ltd	972	688	284	905	700	205
Total	3 900	3 502	398	3 719	3 325	394

Note 7. Stocks et en-cours

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Matières premières	75 505	64 466
Produits finis et intermédiaires	183 979	140 741
Marchandises	45 802	38 656
Valeur brute des stocks	305 286	243 863
Matières premières	(2 380)	(1 396)
Produits finis et intermédiaires	(11 008)	(7 762)
Marchandises	(380)	(667)
Dépréciations des stocks	(13 768)	(9 825)
Valeur nette	291 518	234 038

Note 8. Clients et comptes rattachés

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Valeur brute des créances clients	356 683	380 440
Provision pour dépréciation des clients	(36 270)	(59 302)
Valeur nette	320 413	321 138

Le Venezuela et l'Iran représentent respectivement 7,1m€ et 9,0m€ de la provision, soit 51% du montant total. Une perte sur créance irrécouvrable d'un montant de 24,2m€ a été comptabilisée sur l'exercice 2022. Cette créance était détenue, avant la fusion avec le groupe Heurtey, par la société Prosernat France. Cette perte est liée au client Vénézuélien PDVSA. Axens s'est libéré du contrat qui le liait à ce client, en lui adressant formellement un avis de dédit, suite à son incapacité à honorer sa commande par des règlements adéquats. Celui-ci n'est pas revenu vers Axens dans la limite des jours qui lui étaient impartis pour nous adresser sa réponse.

Note 9. Autres créances et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/22			31/12/21
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Avances versées	9 612		9 612	8 319
Créances sociales	56		56	2 149
Créances fiscales	49 081		49 081	54 094
Débiteurs divers	7 372	(49)	7 323	6 036
Créances fiscales IS	16 046		16 046	17 568
Charges constatées d'avance	6 037		6 037	6 359
Compte courant (MEE, IP et IFPEN)	192		192	6 389
Impôt différé actif	3 122		3 122	2 436
Total autres créances	91 518	(49)	91 469	103 350

Les créances fiscales sont essentiellement des créances de TVA. Elles incluent la TVA relative à la dette pour la licence cadre vis-à-vis d'IFP Énergies nouvelles pour 32,6m€ au 31 décembre 2022 (36,1m€ fin 2021).

Les créances fiscales IS sont pour l'essentiel constituées des créances de CIR et d'acomptes d'impôts versés.

Note 10. Analyse des impôts différés

(milliers d'euros)	31/12/21	Impact résultat (charge) produit	Ecart de conversion et autre	31/12/22
Engagements de retraite	3 824	(945)	(5)	2 874
Participation des salariés	555	(97)		458
Stocks	1 798	736	83	2 617
Pertes reportables	1 578	807	80	2 465
Provisions réglementées	(5 589)	(551)		(6 140)
Frais de R&D	(5 951)	(716)		(6 667)
Immobilisations	(13 753)	1 615	(771)	(12 909)
Autres différences temporaires	4 148	(403)	136	3 881
Impôt différé net	(13 390)	446	(477)	(13 421)
Impôt différé actif	2 436			3 122
Impôt différé passif	(15 826)			(16 543)
Taux d'impôt retenu chez la société mère	28.41%			25.83%

Les impôts différés tiennent compte des évolutions fiscales récentes concernant le taux d'IS en France.

Le montant total des déficits non activés s'élève à 18,9m€ (principalement en Inde).

Note 11. Trésorerie nette

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Valeurs mobilières de placement à court terme	4 037	31 876
Disponibilités	119 432	97 337
Trésorerie active	123 469	129 213
Concours bancaires courants	(16 651)	(7 763)
Total trésorerie nette	106 818	121 450

Les placements effectués par le Groupe sont de plusieurs ordres :

- En Euros, dans des fonds communs de placement (FCP) monétaires de trésorerie, ou dans des dépôts à terme auprès de banques de premier rang,
- En US Dollars, par des comptes rémunérés et des FCP à des taux proches de ceux du marché monétaire,
- Dans les autres monnaies, en comptes bancaires bloqués (dont le blocage ne remet pas en cause le caractère disponible)

Note 12. Capitaux propres

Nombre d'actions composant le capital social :

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions composant le capital social de la société Axens est de 2 352 680 actions d'un montant nominal de 68,61 €. Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions et s'élève à 161 417 375 €.

Le capital a fait l'objet d'une augmentation de 30,3m€ au bénéfice d'IFPEN par compensation d'une dette née de la cession des titres Technip FMC en 2021. 74 795 nouvelles actions d'une valeur nominale de 68,61 € ont été émises lors de cette opération, accompagnée d'une prime d'émission d'un montant de 25,1m€.

Dividendes versés :

Sur décision de l'assemblée générale, le montant des dividendes versés aux actionnaires au cours de l'exercice 2022 est de 35 307 217€.

Note 13. Provisions

(milliers d'euros)	Litiges	Garanties données	Perte à terminaison	Passif social	Autres charges	Total
Provisions pour risques et charges au 1er janvier 2021	1 843	22 758	2 705	22 234	6 179	55 719
Dotation	1 436	3 891	1 251	681	1 747	9 006
Reprise utilisée	(1 693)	(3 841)	(943)	(2 181)	331	(8 327)
Reprise non utilisée	13	(2 559)	(2 993)		(2 835)	(8 374)
Autres variations			840		(840)	
Ecart de change	68	147	166	(181)	202	402
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2021	1 667	20 396	1 026	20 553	4 784	48 426
Dotation	355	13 215	1 515	213	800	16 098
Reprise utilisée	(47)	(12 855)	(1 410)	(5 019)	(2 504)	(21 835)
Reprise non utilisée		(8 031)				(8 031)
Autres variations						
Ecart de change	93	84	70	(620)	31	(342)
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022	2 068	12 809	1 201	15 127	3 111	34 316

Note 14. Passifs sociaux

(milliers d'euros)	Indemnité départ à la retraite nette	Gratifications d'ancienneté	Total
Engagements sociaux au 1er janvier 2021	14 250	7 984	22 234
Dotation	490	191	681
Reprise	(1 586)	(595)	(2 181)
Change et/ou autres variations	(181)		(181)
Engagements sociaux au 31 décembre 2021	12 973	7 580	20 553
Dotation	213		213
Reprise	(3 815)	(1 204)	(5 019)
Change et/ou autres variations	(620)		(620)
Engagements sociaux au 31 décembre 2022	8 751	6 376	15 127

(milliers d'euros)	Retraite	Ancienneté	Fonds retraite	Total
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2021	18 096	7 580	(5 122)	20 553
Prestations	(860)	(379)	20	(1 219)
Droits acquis	1 104	580		1 684
Ecart actuariels (expérience)	904	168		1 072
Ecart actuariels (financier)	(4 718)	(1 647)	(761)	(7 126)
Coût financier de l'exercice	146	74	(49)	171
Change et/ou autres variations	(7)		(1)	(8)
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2022	14 665	6 376	(5 914)	15 127

Note 15. Emprunts et dettes financières

(milliers d'euros)	31/12/21	Souscription	Remboursement	Ecarts de change	Autres variations	31/12/22
Emprunts auprès des établissements de crédit	36 829	20 000	(16 616)	48		40 261
Dettes financières diverses	30 275				(30 141)	134
Intérêts courus non échus	166			1	(120)	47
Concours bancaires courants	7 763			(274)	9 162	16 651
Total emprunts et dettes financières	75 033	20 000	(16 616)	(225)	(21 099)	57 093

Le groupe a souscrit en novembre 2015 un emprunt de 12 m\$ (11m€) à taux fixe, et d'une durée de 7 ans pour financer la construction et le développement de son usine en Arabie Saoudite. La dette a été intégralement remboursée à la clôture (5,3m€ fin 2021).

Le groupe a souscrit en janvier 2017 un emprunt de 65m€ pour une durée de 7 ans afin de financer l'acquisition et le développement du Groupe Heurtey Petrochem. Le taux est variable sur la période et la dette afférente s'élève à 16m€ à la clôture. Cet emprunt est soumis à des covenants qui sont remplis au 31/12/2022. L'échéance du prêt est en mai 2024.

En 2020, Eurecat a eu recours au dispositif français du Prêt Garanti par l'Etat pour une valeur de 3,7m€. L'échéance du prêt est flexible, avec une durée maximum de 5 ans.

En 2021, le groupe s'est endetté de 30,3m€ auprès d'IFPEN pour le financement des actions Technip FMC. Cette dette a été éteinte en 2022 par augmentation de capital.

Au 31 décembre 2022, Axens SA avait tiré sur sa ligne de crédit revolving pour 20m€.

Échéancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	31 097	9 164	
Dettes financières diverses	134		
Intérêts courus non échus	47		
Concours bancaires courants	16 651		
Total emprunts et dettes financières	47 929	9 164	

Analyse des dettes par devise

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Dettes libellées en Euros	50 656	61 237
Dettes libellées en US Dollars	302	5 987
Dettes libellées dans d'autres devises	6 134	7 809
Total emprunts et dettes financières	57 093	75 033

Analyse des dettes par nature de taux

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Dettes à taux fixe		5 298
Dettes à taux variable	57 093	69 735
Total emprunts et dettes financières	57 093	75 033

Une hausse de l'Euribor 3 mois de 1% serait sans impact significatif sur le coût de la dette.

Note 16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs présentent une échéance inférieure à un an.

Note 17. Autres dettes et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Dettes sociales	50 642	47 921
Dettes fiscales (hors impôt société)	5 591	4 791
Dettes d'impôt société	7 082	3 888
Avances et acomptes reçus	59 896	31 262
Dettes licence cadre	195 357	216 715
Fournisseurs d'immobilisations	21 856	3 069
Dettes diverses	18 369	12 032
Impôts différés passifs	16 543	15 826
Produits constatés d'avance	51 944	49 509
Total autres dettes	427 280	385 013

Échéancier

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes sociales	50 642		
Dettes fiscales (hors impôt société)	5 591		
Dettes d'impôt société	7 082		
Avances et acomptes reçus	59 896		
Dettes licence cadre	24 420	97 679	73 259
Fournisseurs d'immobilisations	15 606	6 250	
Dettes diverses	16 334	2 035	
Impôts différés passifs	16 543		
Produits constatés d'avance	51 566	355	23
Total autres dettes	247 680	106 319	73 282

La dette sur licence cadre est une dette vis-à-vis d'IFPEN qui se décrémente au fil des années sur la période 2021 – 2030.

Information sectorielle

Les segments d'activité constituent le premier niveau d'information sectorielle du Groupe. Le second niveau d'information sectorielle suit un découpage par grandes zones géographiques.

Note 18. Chiffre d'affaires et résultat exploitation par secteur d'activité

Les segments d'activité ont été définis comme une composante distincte d'une entité qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou d'un groupe de services liés qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente.

Afin d'améliorer le suivi des performances de ses activités, le Groupe a organisé le reporting de ses performances opérationnelles selon trois segments :

- Le segment Produits (historiquement le segment Catalyst & Adsorbents)
- Le segment Licences (historiquement le segment Process Licensing)
- Le segment Equipements (historiquement le segment Engineering & Solutions)

Le résultat sectoriel utilisé par le groupe Axens dans ses présentations par segment d'activité est le résultat d'exploitation.

Suite à la réorganisation « move up » effective au 1^{er} janvier 2022, passant d'un reporting par Business Units à un reporting par activités, certaines activités ont changé de segment. Principalement :

- L'activité additifs de la société HTI est passée de la GBU PL au segment Produits,
- Les équipements propriétaires qui étaient dans la GBU PL sont dorénavant dans l'activité Equipements.

Ventilation du Chiffre d'affaires par activité

(milliers d'euros)	2022	2021 Proforma	2021 publié	var.% 2022/2021 proforma
Produits	516 392	422 305	399 974	22%
Licences	129 870	124 482	209 392	4%
Equipements	230 702	250 428	187 849	-8%
Chiffre d'affaires de gestion et consolidé	876 964	797 215	797 215	10%

Analyse du résultat d'exploitation par activité

(milliers d'euros)	2022	2021 Proforma*	2021 publié	var.% 2022/2021
Produits	48 772	N/A	32 774	N/A
Licences	4 207	N/A	45 930	N/A
Equipements	26 079	N/A	5 945	N/A
Résultat d'exploitation de gestion	79 058	84 649	84 649	-7%
Amortissement des actifs réévalués (PPA)	(669)	(1 322)	(1 322)	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	78 389	83 327	83 327	-6%
Résultat en % du chiffre d'affaires consolidé	8.9%	10.5%	10.5%	

* L'information proforma pour 2021 n'est pas disponible.

Note 19. Secteurs géographiques

Le chiffre d'affaires est présenté par zone de vente tandis que les actifs et investissements sont présentés par zone de production :

(milliers d'euros)	2022				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	226 984	261 971	268 178	119 831	876 964
Actifs sectoriels	881 609	237 447	46 567	20 491	1 186 114
Investissements actifs sectoriels	(21 307)	(3 797)	(555)	(78)	(25 737)

(milliers d'euros)	2021				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	205 128	210 528	279 624	101 935	797 215
Actifs sectoriels	840 791	225 637	49 129	17 211	1 132 768
Investissements actifs sectoriels	(40 693)	(5 247)	(412)	(57)	(46 409)

Notes sur le compte de résultat

Note 20. Autres produits d'exploitation

(milliers d'euros)	2022	2021
Production stockée	33 634	10 127
Production immobilisée	31 505	41 842
Reprises d'amortissements et provisions	65 341	34 254
Gains de change d'exploitation	10 311	4 082
Autres	17 956	7 178
Total autres produits d'exploitation	158 747	97 483

Les reprises de provisions incluent 24m€ de reprises de provisions sur des créances devenues irrécouvrables au Venezuela.

Note 21. Achats consommés

(milliers d'euros)	2022	2021
Achats de marchandises	(105 069)	(142 690)
Achats de matières	(175 480)	(119 800)
Variations de stocks	23 116	17 662
Achats de sous-traitance	(32 229)	(29 513)
Achats non stockés	(72 606)	(59 205)
Total achats consommés	(362 268)	(333 546)

Note 22. Charges de personnel

(milliers d'euros)	2022	2021
Salaires	(153 050)	(137 288)
Charges sociales	(59 429)	(50 155)
Intéressement	(2 854)	(4 521)
Participation	(1 780)	(2 174)
Total charges de personnel	(217 113)	(194 138)

Note 23. Autres charges d'exploitation

(milliers d'euros)	2022	2021
Autres charges externes	(122 957)	(103 583)
Services extérieurs	(83 899)	(55 692)
Redevances	(33 992)	(34 378)
Pertes de change d'exploitation	(7 371)	(4 529)
Autres charges d'exploitation	(40 351)	(9 034)
Total autres charges d'exploitation	(288 570)	(207 216)

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les pertes sur créances irrécouvrables (dont 24m€ au Venezuela) et les indemnités commerciales versées aux clients dans le cadre des garanties données. Le cas échéant, les reprises de provisions ont été effectuées.

Note 24. Impôts et taxes

(milliers d'euros)	2022	2021
Taxes sur les salaires	(2 981)	(3 160)
CVAE, CFE, Taxe foncière	(4 373)	(3 888)
Autres impôt et taxes	(3 562)	(4 005)
Total impôts et taxes	(10 916)	(11 053)

Note 25. Dotations aux amortissements et provisions

(milliers d'euros)	2022	2021
Dotations aux amortissements	(46 342)	(45 072)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(19 166)	(12 001)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(12 734)	(7 664)
Dotation aux provisions pour passif social	(213)	(681)
Total dotation aux amortissements et provisions	(78 455)	(65 418)
Reprises de provisions pour dépréciation	39 070	18 007
Reprise de provisions pour risques et charges	21 252	14 066
Reprises de provisions pour passif social	5 019	2 181
Total reprises de provisions	65 341	34 254

Les dotations aux amortissements concernent notamment la licence cadre (27.8m€ en 2022 et 14.9m€ en 2021).

Les reprises de provisions incluent 24m€ de reprises de provisions sur des créances devenues irrécouvrables au Venezuela.

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent principalement les provisions pour garanties (Note 13).

Note 26. Résultat financier

(milliers d'euros)	2022	2021
Produits des équivalents de trésorerie	306	233
Charges d'intérêts	(1 426)	(925)
Coût de la dette	(1 120)	(692)
Résultat de change à caractère financier	(2 181)	(1 157)
Autres produits financiers	15 742	1 986
Autres charges financières	(1 069)	(507)
Résultat financier	11 372	(370)

Le Groupe place exclusivement ses disponibilités sur des horizons court terme.

Le résultat de change à caractère financier correspond aux pertes nettes dégagées sur les actifs et passifs financiers.

Les autres produits financiers en 2022 comprennent principalement les gains sur les cessions d'actions Technip FMC pour 14,6m€.

Note 27. Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2022	2021
Prix de cession	103	129
Valeur nette comptable des actifs cédés ou rebutés	(518)	(2 197)
Résultat sur sortie d'éléments d'actifs	(415)	(2 068)
Autres produits exceptionnels	545	1 499
Reprise exceptionnelle autres provisions pour risques et charges	379	267
Dotations exceptionnelles aux amortissements de l'actif immobilisé	(1 163)	
Dotations exceptionnelles aux provisions pour risques et charges	(100)	(402)
Autres charges exceptionnelles	(2 356)	(1 340)
Autres produits et charges exceptionnels	(2 695)	24
Résultat exceptionnel	(3 110)	(2 044)

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la fermeture de la société Heurtey Petrochem Manufacturing en Roumanie.

Note 28. Preuve d'impôt

(milliers d'euros)	2022	2021
Résultat courant avant impôt	78 389	83 327
Résultat financier	11 372	(370)
Résultat exceptionnel	(3 110)	(2 044)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	86 651	80 913
Taux d'imposition de la mère	25.83%	28.41%
Impôt théorique (1)	22 382	22 987
Impôt sur les résultats courant	18 929	16 925
Charge (Produit) d'impôt différé	(446)	1 448
Total impôt constaté (2)	18 483	18 373
Taux d'impôt constaté	21.33%	22.71%
Ecart (1) - (2) à expliquer : produit (charge)	3 899	4 614
Incidence des différences permanentes (dividendes)	(570)	(513)
Déficits non activés et dépréciations d'actifs d'impôts différés	(556)	(1 594)
Crédit d'impôt (recherche notamment)	4 169	3 167
Différence avec les taux d'imposition étrangers	1 312	3 180
Changement de taux d'imposition en France		919
Autres	(456)	(545)
Total expliqué : produit (charge)	3 899	4 614

Notes sur le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette du groupe qui s'élève à 106,8m€ est en baisse par rapport au 31 décembre 2021.

Note 29. Flux de trésorerie générés par l'activité

Les autres charges calculées en 2022 correspondent principalement à la désactualisation de la dette d'acquisition de HTI pour 0,5m€.

La variation du besoin en fonds de roulement est négative de (44,0)m€ en 2022, contre (15,6)m€ en 2021, principalement en raison d'une forte augmentation des stocks.

Note 30. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 25,7m€, en baisse par rapport à 2021 (46,4m€), réparties en :

- Actifs incorporels (dont R&D) 9,2m€
- Actifs corporels 16,5m€

L'incidence des variations de périmètre comprend principalement :

- le montant décaissé pour l'earn out d'acquisition de HTI de 2m€,
- le montant décaissé (net de la trésorerie acquise) de 15.8m€ pour HydroThane

Note 31. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le groupe a remboursé 16,6m€ de dettes auprès des établissements de crédit au cours de l'exercice 2022 et souscrit de nouveaux emprunts à hauteur de 20m€ (Crédit Revolving souscrit par Axens SA).

Autres informations

Note 32. Effectif moyen du groupe

Effectif équivalent temps plein	2022	2021
Salariés du groupe	2 177	2 279
Intérimaires et détachés	139	87
Total	2 316	2 366
Charges de personnel (en milliers d'euros)	217 113	194 138

Note 33. Recherche et développement

Le Groupe a comptabilisé 18.1m€ en développement et en industrialisation de procédés et de produits pour 2022 (2.1% du chiffre d'affaires), contre 13.9m€ en 2021.

Note 34. Engagements hors bilan

Engagements donnés	(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
	Cautions en douane	75	75
Garanties bancaires	Garanties Seveso	10 519	4 294
	Garanties données aux clients	163 278	202 165
	Garanties données aux fournisseurs	1 209	1 209
Instruments financiers	Engagement d'achats de titres	4 338	14
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Retraite, gratifications d'ancienneté	3 642
Loyers restants à payer	Locaux	32 535	39 306
Autres engagements	Garanties données à des tiers pour le compte des filiales	64 865	65 570
Total des engagements donnés		280 460	316 227

Engagements reçus	(milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Garanties bancaires	Cautions en douane		
	Garanties reçues des clients	20 960	19 468
	Garanties reçues des fournisseurs	4 249	5 774
Instruments financiers	Lignes de crédit non utilisées	63 934	114 061
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Etablissements financiers	3 642
Autres engagements			
Total des engagements reçus		92 784	142 898

Note 35. Rémunération allouée aux organes de direction

Cette information n'est pas donnée car elle conduit à communiquer des rémunérations individuelles.

Note 36. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des auditeurs, est présenté ci-après :

(milliers d'euros)	Total		Deloitte		Grant Thornton		Autres	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit (Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)								
Emetteur	381	302	174	144	207	158		
Filiales intégrées (IG et IP)	234	300	76	73	144	54	14	173
Total	615	602	250	217	351	212	14	173

Note 37. Société consolidant les comptes du Groupe Axens

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont eux-mêmes consolidés par intégration globale par IFP Énergies Nouvelles, maison mère d'Axens, enregistrée sous le code S.I.R.E.T. numéro 775 729 155 00017. Son siège social est établi au 4, avenue de bois Préau à Rueil-Malmaison.

Note 38. Parties liées

L'ensemble des transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

Note 39. Événements post clôture

Sans objet

Note 40. Passifs éventuels

Sans objet.

Note 41. Périmètre de consolidation

Entreprises consolidées

Entreprises consolidées	Siège social	31/12/22		31/12/21	
		% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
Axens	Rueil-Malmaison, France	100%	IG	100%	IG
Axens (Beijing) Trading Co Ltd.	Pékin, Rép. Pop. de Chine	100%	IG	100%	IG
Axens Canada Specialty Aluminas Inc	Brockville, Ontario, Canada	100%	IG	100%	IG
Axens Catalyst Arabia Ltd	Kobhar, Arabie Saoudite	75%	IG	75%	IG
Axens Far East	Tokyo 106, Japon	100%	IG	100%	IG
Axens India PLC	New Delhi, Inde	100%	IG	100%	IG
Axens Middle East SPC	Manama, Bahrein	100%	IG	100%	IG
Axens North America Inc	Princeton, New Jersey, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Hydrocarbon Technology and Innovation (HTI)	Laurenceville, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Axens South East Asia	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	IG	100%	IG
Axens Vostok	Moscou, Russie	100%	IG	100%	IG
GIE Chimie Salindres	Salindres, France	50%	MEE	50%	MEE
PRN Argentina	Argentine		N/C	100%	IG
Axens LATAM	Rio de Janeiro, Brésil	100%	IG	100%	IG
Heurtey Petrochem IndiaPrivLtd	Mumbai, Inde	100%	IG	100%	IG
PetroChem Korea Co Ltd	Séoul, Corée	95%	IG	95%	IG
Prosernat Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	IG	100%	IG
Heurtey Petrochem Romania SRL	Bucarest, Roumanie		N/C	100%	IG
Heurtey Petrochem Manufacturing	Buzau, Roumanie	100%	IG	100%	IG
LLC Heurtey Petrochem Russia	St Petersburg, Russie	100%	IG	100%	IG
PetroChem Development CoInc	New-York USA, Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Engineering	Los Angeles, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Technologies LLC	Wilmington, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Flowvision	Odense, Danemark	100%	IG	100%	IG
HydroThane Holding B.V.	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG		N/A
HydroThane STP B.V.	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG		N/A
Tricat Management GmbH	Bitterferld, Allemagne	50%	IP	50%	IP
Tricat Catalysts Services GmbH	Hemslingen, Allemagne	50%	IP	50%	IP
Eurecat SA	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Eurecat France SAS	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Petroval SA	St Romain de Colbosc, France	30%	IP	30%	IP
Eurecat India Catalyst Services Pvt Ltd	Jhagadia, Inde	50%	IP	50%	IP
Eco-Rigen SRL	Gela, Italie	35%	IP	35%	IP
Tricat Europe SA	Luxembourg, Luxembourg	50%	IP	50%	IP
Al Bilad Catalyst Co Ltd	Jubail Industrial City, Saudi Arabia	15%	MEE	15%	MEE
Petroval Asie Pacifique	Singapour	30%	IP	30%	IP
Eurecat US	Houston, USA	43%	IP	43%	IP
Petroval INC	Houston TX, Etats-Unis	30%	IP	30%	IP
Eurecat Services Inc	New-York NY, Etats-Unis	50%	IP	50%	IP
Eurecat Services AP Pte Ltd_USD	Singapour	50%	IP	50%	IP
Petroval Middle East	Manama, Barhein	30%	IP	30%	IP

Nota : IG, IP, MEE et NC signifient respectivement intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence et non consolidé

Entreprises non consolidées

Axens détient des participations de :

- 2,9 % dans la société Bionext, créée en décembre 2009 pour développer un processus de fabrication de carburant de 2ème génération issu de la biomasse.
- 25% dans la société Française Arol Energy dont l'objet est la conception, la réalisation et la maintenance d'installations de traitement et de valorisation énergétique des gaz de biomasse et du

biogaz en particulier.

- 2,4% dans la société Plastic Energy spécialisée dans le recyclage du plastique.
- Une participation dans un fonds commun de placements à risques, « Circular Innovation Fund ». Le montant souscrit à fin décembre 2022 s'élève à 0,7k€ et s'élèvera au maximum à 5m€.